

Rapport final

Troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes

réunie par l'Unesco

Tokyo,
25 juillet - 7 août 1972

Unesco

1. Introduction

2.

3.

4.

5.

6. Conclusion

7. Appendix

8. Bibliography

9. Index

10.

11.

PREFACE

La Troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes a été organisée par l'Unesco en vertu de la résolution 1.31 (a) adoptée par la Conférence générale à sa seizième session (octobre-novembre 1970).

Elle avait pour mandat d'étudier :

- "(i) les tendances qui se manifestent en matière d'éducation des adultes depuis dix ans,
- (ii) le rôle de l'éducation des adultes dans le cadre de l'éducation permanente,
- (iii) les stratégies du développement de l'éducation applicables à l'éducation des adultes. "

Le Rapport final de la Conférence est reproduit dans le présent document.

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION - HISTORIQUE, OBJET ET DEROULEMENT DE LA CONFERENCE	7
II.	RAPPORT GENERAL	11
III.	RESUME ET PRINCIPALES CONCLUSIONS	19
IV.	RAPPORTS DES COMMISSIONS	
	1. Rapport de la Commission I	23
	2. Rapport de la Commission II	31
V.	RECOMMANDATIONS	41
ANNEXES		
I.	Ordre du jour	63
II.	Discours d'ouverture	65
III.	Allocution prononcée par le Directeur général à l'occasion de la clôture du débat général.	73
IV.	Discours de clôture	79
V.	Liste des documents	85
VI.	Liste des participants	87
VII.	Liste des membres des bureaux de la Conférence et des commissions	105

I. INTRODUCTION

HISTORIQUE, OBJET ET DEROULEMENT DE LA CONFERENCE

HISTORIQUE

1. La Troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, convoquée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, s'est tenue à Tokyo du 25 juillet au 7 août 1972, grâce à la généreuse hospitalité du gouvernement du Japon.

2. La Conférence, réunie conformément à la résolution 1.31 adoptée par la Conférence générale à sa seizième session à Paris, avait pour mandat d'étudier :

- "(i) les tendances qui se manifestent en matière d'éducation des adultes depuis dix ans,
- (ii) le rôle de l'éducation des adultes dans le cadre de l'éducation permanente,
- (iii) les stratégies du développement de l'éducation applicables à l'éducation des adultes."

3. Parmi les Etats membres associés de l'Unesco et les Etats non membres invités, 82 Etats membres et trois Etats non membres ont envoyé des délégations pour participer à la Conférence. Les représentants de quatre organisations du système des Nations Unies et des observateurs d'une organisation intergouvernementale et de trente-sept organisations non gouvernementales ont également assisté à la Conférence. (Voir la liste des participants à l'Annexe VI)

Préparation de la Conférence

4. La Conférence de Tokyo était la troisième de ce genre. La première Conférence internationale sur l'éducation des adultes s'était tenue à Elseneur (Danemark) en 1949 et la deuxième à Montréal (Canada) en 1960.

5. Les deux conférences précédentes ont apporté une contribution importante au développement de l'éducation des adultes dans les Etats membres. La Conférence d'Elseneur, qui s'est tenue en 1949 - c'est-à-dire à une époque où le monde pensait encore ses blessures de la Deuxième Guerre mondiale - a marqué une étape décisive dans l'évolution des conceptions officielles et professionnelles sur les buts et les applications de l'éducation des adultes

et a suscité au cours des années 1950 une coopération internationale d'une ampleur sans précédent. La Conférence de Montréal, réunie après une décennie de bouleversements sociaux, politiques et économiques à l'échelle mondiale, a jeté les bases d'une expansion constante des services d'éducation des adultes pendant les années 1960 et a apporté une contribution vitale à la formation de cadres professionnels de l'éducation des adultes dans de nombreux pays.

6. Lors de la préparation de la Conférence de Tokyo, les Etats membres ont été encouragés, conformément au voeu exprimé par la Conférence générale à sa seizième session, à constituer des groupes de travail ou à procéder à des enquêtes nationales afin de fournir des données de base sur la situation et les objectifs actuels de l'éducation des adultes, de présenter leur point de vue sur les perspectives d'avenir de cette éducation et de fournir des renseignements sur les formes les plus fécondes de coopération internationale. Des groupes de travail ont été formés dans 38 Etats membres et 28 d'entre eux ont présenté des rapports détaillés au Secrétariat.

7. En juillet 1971, le Secrétariat de l'Unesco a adressé un questionnaire à tous les Etats membres et Membres associés pour leur demander des renseignements sur les aspects essentiels de l'organisation et du fonctionnement pratiques des services d'éducation des adultes et sur leurs relations avec les systèmes nationaux d'éducation et les objectifs nationaux dans les domaines socio-culturel, économique et politique. Le Secrétariat a reçu des réponses de 88 Etats membres et d'un Membre associé. Certaines de ces réponses étaient extrêmement détaillées.

8. Dans le cadre de la préparation de la Conférence, diverses commissions nationales pour l'Unesco, organisations internationales non gouvernementales et institutions et associations nationales ont organisé des réunions et des sessions d'étude qui ont produit un certain nombre d'études et de rapports sur des sujets spécialisés intéressant l'éducation des adultes.

9. Au total, ces diverses mesures préparatoires

Introduction

ont permis de discuter de nombreuses questions aussi bien dans chaque pays qu'à l'échelon international et de réunir un volume important de données de base sur les tendances et les problèmes actuels.

10. Les deux dernières sessions du Comité consultatif international pour l'éducation extrascolaire, en décembre 1970 et en février 1972, ont été consacrées en grande partie à examiner les plans de la Conférence et à modifier et compléter les données contenues dans les documents de la Conférence.

11. Sur la base (a) des données obtenues grâce aux réponses au questionnaire, (b) des rapports des groupes de travail nationaux et (c) des avis du Comité consultatif international, le Secrétariat de l'Unesco a établi pour la Conférence de Tokyo les deux principaux documents suivants :

UNESCO/CONFEDAD/4

Rétrospective internationale de l'éducation des adultes (Montréal 1960- Tokyo 1972)

UNESCO/CONFEDAD/5

L'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente.

La liste complète des documents de la Conférence figure à l'Annexe V.

Ouverture de la Conférence

12. La cérémonie inaugurale de la Conférence a eu lieu le 25 juillet à 11 heures au Providence Hall du Tokyo Prince Hotel à Tokyo, en présence de S. Exc. M. Kakuei Tanaka, premier ministre du Japon, de S. Exc. M. Osamu Inaba, ministre de l'éducation du Japon et d'une assistance choisie. Dans son allocution inaugurale, S. Exc. M. Kakuei Tanaka a souhaité aux délégués la bienvenue au Japon, et souligné que la Conférence coïncidait avec le centenaire de la création du système scolaire japonais. Il a déclaré qu'aujourd'hui, le problème fondamental est celui des possibilités d'éducation qui peuvent être fournies à l'homme dans ses divers cadres de vie : famille, école, communauté et lieu de travail. Le texte intégral de son allocution est reproduit à l'Annexe II.

13. Dans son allocution d'ouverture, M. René Maheu, directeur général de l'Unesco, a remercié S. Exc. M. Kakuei Tanaka et le gouvernement japonais de leur très généreuse hospitalité et salué chaleureusement les délégués officiels et les observateurs venus de toutes les parties du monde. Il a fait ensuite un important exposé de la situation actuelle et du rôle de l'éducation des adultes. (On trouvera le texte intégral de ce discours à l'Annexe II).

Organisation des travaux de la Conférence

14. Les Chefs de délégation se sont réunis à titre non officiel le 25 juillet pour préparer l'élection des membres du Bureau. La Conférence a tenu ensuite sa première séance plénière. Par acclamation, S. Exc. M. Toru Hagiwara (Japon) a été élu président de la Conférence.

15. Remerciant les délégués de l'honneur qui lui

était fait, le Président leur a rappelé l'objet de leur réunion et demandé leur coopération pour assurer le succès de la Conférence.

16. Conformément au point 3 de l'ordre du jour, la Conférence a adopté à l'unanimité son Règlement intérieur (UNESCO/CONFEDAD/2) avec deux amendements aux articles 2.1 et 5.1. Passant ensuite au point 4, elle a élu à l'unanimité ses vice-présidents : le professeur Dr Wilhem Hahn (République fédérale d'Allemagne), S. A. le prince Khalid Ben Fanad Ben Khalid (Arabie saoudite), le Dr Paul Di Blasio (Argentine), S. Exc. le colonel Vicente Anda (Equateur), le Dr Robert M. Worthington (Etats-Unis d'Amérique), M. André Basdevant (France), M. Lajos Sardi (Hongrie), l'Honorable Lucas Ngunjiri (Kenya), M. Salem Shweihdi (Libye), S. Exc. Alhaji Shettima Ali Mongono (Nigéria), M. C.W. Rowland (Royaume-Uni), S. Exc. M. Lamine Diack (Sénégal), le professeur Stefan Chochol (Tchécoslovaquie) et le professeur Dr Alexei Markouchevitch (URSS).

M. Lars Olof Edström (Suède) a été élu rapporteur général.

17. La Conférence a ensuite adopté à l'unanimité son ordre du jour (UNESCO/CONFEDAD/1) et décidé d'instituer deux commissions. Se constituant en Commission plénière, elle a alors élu à l'unanimité S. Exc. M. Nasser Movafaghian (Iran) président de la Commission I et l'Hon. Peter Nicholson (Canada) président de la Commission II.

18. Le Bureau de la Conférence s'est ainsi trouvé constitué ; il comprenait le Président, les quatorze vice-présidents, le Rapporteur général et les présidents des deux commissions.

19. L'examen du point 8 de l'ordre du jour "Politiques pour le développement de l'éducation des adultes" a été scindé comme suit :

Commission I :

point 8.1 : "Planification, gestion et financement"

point 8.4 : "Développement de l'éducation des adultes par la coopération internationale"

Commission II :

point 8.2 : "Méthodes et techniques nouvelles ; utilisation des grands moyens de communication"

point 8.3 : "Mobilisation et formation du personnel nécessaire à l'expansion de l'éducation des adultes".

Les deux commissions ont examiné, du vendredi 28 juillet au mercredi 2 août, les points de l'ordre du jour qui leur étaient assignés ; elles ont adopté leurs rapports le samedi 5 août.

20. Examen des points 6 et 7 de l'ordre du jour. En séance plénière, du mardi 25 au jeudi 27 juillet, la Conférence a examiné le point 6, "Les grandes tendances dans l'éducation des adultes depuis dix ans (analyse et problèmes majeurs)" en même temps que le point 7, "L'éducation des adultes, facteurs de démocratisation de l'éducation et du développement économique, social et culturel - son rôle et sa place dans les systèmes éducatifs intégrés et

et dans une perspective d'éducation permanente". Le jeudi 3 août, elle a examiné le rapport résumant le débat sur les points 6 et 7 et adopté ensuite les recommandations relatives à ces points.

21. A la suite d'observations faites sur sa composition par plusieurs délégations, la Conférence a constaté qu'elle n'avait pas compétence à cet égard.

22. Sur la proposition du délégué du Brésil, appuyé par le délégué de l'Argentine, les délégués présents à la Conférence ont adressé leurs chaleureuses félicitations à la délégation du Pérou, à l'occasion du 150e anniversaire de l'indépendance de ce pays. De même, sur la proposition du délégué du Sénégal, la Conférence a adressé ses félicitations cordiales à la Côte-d'Ivoire à l'occasion du 12e anniversaire de son indépendance.

23. Au nom de la Conférence, le Président a adressé, le premier août, au Premier ministre de Belgique un télégramme exprimant les condoléances de la Conférence à l'occasion du décès de M. Paul-Henri Spaak, premier président de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui consacra sa vie à la cause de la paix mondiale et au développement de l'éducation.

24. Pendant la Conférence, la commission japonaise pour l'Unesco a organisé une exposition internationale sur l'éducation des adultes, à laquelle 23 pays et six organisations internationales ont participé. En outre, une exposition internationale relative à l'éducation, intitulée "De nouveaux moyens de communication pour l'éducation" a été organisée sous le patronage de la Fédération nationale des associations pour l'Unesco au Japon et de "Asia Times Inc." et la Compagnie japonaise des télégraphes et du téléphone a présenté une exposition et des démonstrations de matériel moderne de télécommunication destiné à l'éducation des adultes.

Clôture de la Conférence

25. A sa séance plénière de clôture, la Conférence a reçu les rapports présentés au nom de ses deux commissions par leurs rapporteurs. Elle a examiné le rapport du Rapporteur général et l'a adopté après avoir apporté des amendements à son introduction. Elle a ensuite été saisie par son Président des projets de recommandation déposés par les rapporteurs des deux commissions et elle les a adoptés après les avoir discutés et modifiés ; le texte définitif des recommandations ainsi adoptées figure à l'Annexe V au présent rapport. Enfin, le Président a présenté la première résolution de clôture qui a été adoptée. Le rapport de la Conférence a été adopté par acclamations.

26. S. Exc. M. Osamu Inaba, ministre de l'éducation du Japon, a prononcé une allocution devant la Conférence. Il a évoqué le sérieux avec lequel les participants avaient conduit leurs débats et déclaré ceci : "Nous devons, à présent, nous engager hardiment sur la voie d'une politique tendant à remplacer une formation par trop intellectuelle par l'éducation de toute la personnalité et un système trop

axé sur l'enseignement scolaire par un système d'éducation permanente". Il a enfin remercié la Troisième Conférence internationale d'avoir tenu ses assises au Japon en une période importante de son histoire. On trouvera à l'Annexe IV le texte intégral de cette allocution.

27. Dans son discours de clôture (voir Annexe IV), le Directeur général a déclaré que la Conférence s'était déroulée dans un climat de franchise et de cordialité dû à la bonne volonté de chacun et à l'hospitalité japonaise. Après avoir constaté qu'un consensus sur un certain nombre de connaissances et de conceptions essentielles s'était dégagé des débats, il a dressé un bilan provisoire des travaux de la Conférence aussi bien sur le plan intellectuel que sur le plan pratique. En conclusion, il a informé la Conférence de quelle manière il entendait donner suite à ses conclusions et quelles mesures seraient nécessaires pour mettre en oeuvre celles de ses recommandations qui s'adressent à l'Unesco.

28. Avant que le Président eût proclamé la clôture de ses travaux, la Conférence a adopté par acclamation la deuxième résolution de clôture présentée par la délégation de l'Australie et appuyée dans leur discours de clôture par les chefs des délégations de la Libye, du Nigéria, de la Colombie, de l'Indonésie, de la République fédérale d'Allemagne et de l'URSS qui se sont exprimés au nom de toutes les délégations.

Première résolution de clôture

La Conférence,

Réunie par l'Unesco à Tokyo du 25 juillet au 7 août 1972,

Après avoir adopté le rapport sur les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations y figurant,

Autorise le Directeur général à publier ce rapport après le travail de mise en forme éventuellement nécessaire et à le distribuer aux Etats membres de l'Unesco, à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées, ainsi qu'aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressées.

Deuxième résolution de clôture

La Conférence,

Réunie à Tokyo du 25 juillet au 7 août 1972 adresse ses remerciements :

Au gouvernement et au peuple japonais pour leur hospitalité cordiale et généreuse ;

A S. Exc. M. Kakuei Tanaka, premier ministre du Japon de l'honneur qu'il lui a fait en participant personnellement à ses travaux ;

A S. Exc. M. Osamu Inaba, ministre de l'éducation du Japon, pour l'intérêt qu'il lui a accordé et pour l'efficacité des services assurés par les membres du personnel du Ministère de l'éducation,

Introduction

notamment ceux du secrétariat de la commission nationale japonaise ;
A. S. Exc. M. Toru Haguiwara, président de la Conférence, pour l'amabilité et la compétence avec lesquelles il a présidé ses travaux ;

A l'Unesco qui a convoqué cette Conférence à Tokyo et au Directeur général de l'Unesco pour la compétence avec laquelle le Secrétariat a assuré la préparation et l'organisation des travaux de la Conférence.

1. Pour son examen des points 6 et 7 de l'ordre du jour, la Conférence disposait des chapitres I et II du principal document de travail "L'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente" (UNESCO/CONFEDAD/5). Elle avait également à sa disposition le document de référence "Rétrospective internationale de l'éducation des adultes", (Montréal 1960- Tokyo 1972)(UNESCO/CONFEDAD/4) et l'Ordre du jour annoté (UNESCO/CONFEDAD/3).

Point 6 de l'ordre du jour : Principales tendances de l'éducation des adultes au cours de la dernière décennie (analyse et problèmes majeurs)

Introduction

2. Depuis la Conférence de Montréal sur l'éducation des adultes, en 1960, le développement technologique et la croissance économique, dans de nombreuses régions du monde, ont entraîné une grave destruction de l'environnement et posé des problèmes d'urbanisation de plus en plus sérieux. Ces faits, et d'autres connexes, ont mis en évidence le besoin urgent de comprendre et de contrôler plus complètement les conséquences du changement. L'éducation des adultes se trouve ainsi de plus en plus appelée à contribuer à la solution de ces problèmes.

3. Au cours des années 1960, le monde a vu accéder à l'indépendance un grand nombre d'Etats précédemment placés sous le régime colonial, dont les besoins et les problèmes sont devenus un facteur international d'importance majeure. Comme l'indique le document de référence de la Conférence intitulé "Rétrospective internationale de l'éducation des adultes" (CONFEDAD/4), il en est résulté que, pendant la dernière décennie, une bien plus grande attention a été accordée aux besoins de ces pays en matière d'éducation des adultes, particulièrement en ce qui concerne l'alphabetisation et le développement rural.

4. La Conférence a noté que, presque partout dans le monde, le public est de plus en plus conscient de l'importance de l'éducation des adultes et

de plus en plus acquis au concept d'éducation permanente, et aussi que les services d'éducation des adultes sont mieux coordonnés à l'échelon national. En outre, le nombre des participants aux programmes d'éducation des adultes se révèle en nette augmentation. L'éducation des adultes a désormais sa place reconnue dans le cadre général de l'éducation.

5. Au cours des années qui ont suivi la Conférence de Montréal, on a assisté aussi à l'intégration des programmes d'éducation des adultes dans les plans nationaux de développement.

Intégration au système d'éducation régulier

6. A l'époque de la Conférence de Montréal, il existait en pratique, dans de nombreux pays, deux systèmes parallèles d'éducation : le système d'éducation régulier d'une part, et l'éducation des adultes d'autre part. Depuis 1960, il s'est produit une intégration progressive des deux systèmes. Fréquemment, les liens entre les deux sont très étroits. Ainsi, l'éducation des adultes est appelée à résoudre certains problèmes relatifs à la jeunesse, tels que ceux des abandons en cours d'études et du chômage à la sortie de l'école.

Développement des aspects fonctionnels de l'éducation des adultes

7. La Conférence a souligné le caractère fonctionnel de l'éducation des adultes, en liaison avec la vie des individus et les besoins de la société. L'illustration la plus remarquable en est peut-être que de nombreux Etats membres participant à la Conférence ont entrepris des projets d'alphabetisation fonctionnelle. Le concept d'alphabetisation fonctionnelle, adopté à Téhéran en 1965, a rapidement abouti au lancement de projets d'alphabetisation fonctionnelle financés par l'Unesco et le PNUD dans une douzaine de pays, et de projets analogues dans d'autres pays. Une interprétation étroitement économique de la fonctionnalité n'est pas ce qui caractérise la majorité de ces programmes. Il est évident que la fonctionnalité doit être conçue comme impliquant une intégration de l'alphabetisation - et

de l'éducation des adultes dans son ensemble - à la société, de façon à répondre aux besoins culturels et sociaux et de permettre également à l'élève de participer à la vie de la société et de modifier celle-ci de l'intérieur. De nombreux orateurs ont exprimé leur complet désaccord avec l'expression "alphabétisation fonctionnelle", car dans leur esprit cette expression signifie que l'objet de l'alphabétisation est de subordonner l'adulte aux mécanismes économiques et à la production, en négligeant l'élément de participation et d'engagement social et culturel. Il y a donc eu à la Conférence un accord général sur le vrai sens d'une approche intégrée de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, mais il y a eu aussi des différences d'opinions quant à l'expression à utiliser pour décrire cette approche.

8. L'expérience des pays qui ont déjà éliminé l'analphabétisme montre qu'il existe un rapport étroit entre la réforme sociale et économique de la société et le niveau d'instruction de la population. L'alphabétisation est conçue comme un élément de l'édification de la nation, dans la mesure où elle confère aux adultes l'aptitude à communiquer dont dépend l'acquisition des connaissances et des qualifications qui doivent leur permettre d'accroître leur productivité et de participer plus effectivement à la prise de décision à tous les niveaux. Il a été souligné qu'il est souhaitable d'alphabétiser dans les langues locales, et de fournir davantage de matériel d'instruction complémentaire aux nouveaux alphabètes.

9. En examinant les projets d'alphabétisation, la Conférence a noté que les récents efforts pour éliminer l'analphabétisme ont abouti à des résultats importants. Néanmoins, le nombre des analphabètes dans le monde continue à s'accroître. Mais, pour réaliser l'alphabétisation au niveau national, il est indispensable de mobiliser intégralement les ressources de la nation. La Conférence a également noté l'importance de la science et de la technologie pour l'éducation fonctionnelle des adultes ; de tous les facteurs de transformation sociale, la science est celui qui a le plus d'effet, et l'éducation doit par conséquent réagir plus rapidement aux faits nouveaux dans ce domaine.

10. L'éducation doit combiner pratique et théorie, travail et étude. Le lien entre le développement économique et l'éducation s'est particulièrement renforcé depuis 1960. Pour réagir contre l'extension du chômage, et les déplacements de main-d'oeuvre résultant de l'évolution technologique, on a eu recours notamment à des systèmes de recyclage professionnel ; la formation en cours d'emploi s'est développée et les coopératives ainsi que les centres ruraux de formation ont beaucoup étendu leurs activités d'éducation. Grâce aux cours du soir, à l'enseignement par correspondance et à d'autres moyens, les adultes peuvent désormais faire des études sans renoncer à exercer leur profession. Dans certains pays, on accorde aux travailleurs des congés payés ou du temps libre dans la journée pour faire des études. Des mesures sont prises pour l'éducation

des immigrants et celles des minorités ethniques.

11. Les besoins culturels et sociaux de l'homme sont de plus en plus mis en évidence. L'éducation pour le rôle social et les activités liées à la vie civique et extraprofessionnelle de l'individu occupent une place éminente dans de nombreux programmes nationaux d'éducation des adultes. Des institutions telles que les écoles communautaires, qui permettent une interaction entre la communauté et l'éducation, se créent dans les pays industrialisés aussi bien que dans les pays en voie de développement.

12. L'importance de l'éducation des adultes en ce qui concerne les problèmes d'environnement et de population a été soulignée, plusieurs délégués insistant sur le caractère vital de ces problèmes.

L'étude de l'éducation des adultes

13. Il s'est créé depuis 1960 un nombre remarquable de départements universitaires et d'institutions spécialement consacrés à l'éducation des adultes. L'éducation des adultes commence aussi à s'affirmer comme une discipline distincte. Des expériences et des recherches se poursuivent dans ce domaine.

14. De nombreuses institutions d'enseignement supérieur organisent maintenant des cours préparant à des degrés, diplômes et certificats en matière d'éducation des adultes. Toutefois, les éducateurs d'adultes professionnellement qualifiés sont encore en nombre très insuffisant.

Administration et financement

15. Il a été souligné qu'étant donné la diversité et la différence de niveau des nombreuses institutions qui s'occupent d'éducation des adultes, une coordination nationale est nécessaire, sous une forme ou une autre - soit sous la responsabilité d'un ministère, soit sous celle d'un conseil interministériel comprenant des représentants de toutes les institutions intéressées. Cependant, une centralisation excessive de l'exécution des programmes d'éducation des adultes pourrait être dangereuse. Dans de nombreux pays, des mesures ont été prises pour déléguer la responsabilité de la planification et du contrôle des services d'éducation des adultes, à des institutions provinciales, locales ou non gouvernementales. L'attention a été spécialement attirée sur l'importante contribution des organisations non gouvernementales, des syndicats et des mouvements populaires, et sur la nécessité de leur laisser une complète liberté de mouvement. Le service militaire peut parfois jouer un rôle important dans l'éducation des adultes.

16. Une autre caractéristique de la période qui a suivi la Conférence de Montréal a été l'institution d'un financement officiel de l'éducation des adultes et l'accroissement des fonds privés consacrés à cette éducation. Toutefois, les fonds publics consacrés à l'éducation des adultes restent extrêmement insuffisants. Les crédits budgétaires pour

l'éducation des adultes devraient être considérablement accrues au cours des années 1970 si l'on veut que l'éducation permanente devienne une réalité. La Conférence a souligné que cela exigerait un engagement sans réserve des gouvernements en faveur de l'éducation des adultes. Pendant les années à venir, l'ampleur du financement et ses méthodes joueront un rôle décisif.

17. Il est manifeste aussi que l'aide internationale et bilatérale est insuffisante. Pour de nombreux pays en voie de développement ayant une économie précaire, où les besoins d'éducation des adultes dépassent de beaucoup les ressources disponibles, une aide internationale ou bilatérale substantielle représente un immense espoir de progrès. Il n'est pas nécessaire de fournir à ces pays des moyens et du matériel d'enseignement compliqués et coûteux. Au contraire, il faudrait utiliser surtout des moyens simples dans les régions rurales, qui sont les principales intéressées.

Moyens et méthodes

18. Les moyens d'information sont utilisés pratiquement partout sous une forme ou une autre, pour l'éducation des adultes. La souplesse que permet cette approche, en particulier pour l'élève adulte autonome, est l'une des raisons de la popularité des moyens modernes pour l'éducation des adultes. La radio est plus largement utilisée que la télévision, principalement en raison de son coût inférieur.

Echange international d'idées

19. De l'accord général, les conférences sur l'éducation des adultes devraient être organisées plus fréquemment que jusqu'à présent et les aspects appropriés de l'éducation des adultes devraient figurer régulièrement à l'ordre du jour de la conférence sur l'éducation. Il a été recommandé de procéder à des échanges d'idées sur le plan régional, à l'occasion de conférences régulières, et de créer des centres régionaux spéciaux.

20. La nécessité urgente d'une documentation plus abondante et meilleure et de statistiques internationales comparables de l'éducation des adultes a été évoquée. De nombreux termes utilisés dans l'éducation des adultes sont ambigus ou obscurs ; la Conférence a souligné qu'un dictionnaire international de l'éducation des adultes serait extrêmement nécessaire.

Point 7 de l'ordre du jour : L'éducation des adultes en tant que facteur de démocratisation de l'éducation et du développement économique, social et culturel. Son rôle et sa place dans les systèmes intégrés d'éducation dans le contexte de l'éducation permanente.

A. L'EDUCATION DES ADULTES EN TANT QUE FACTEUR DE DEMOCRATISATION

1. Le problème de la participation

21. L'une des caractéristiques importantes du développement de l'éducation des adultes depuis 1960 a été l'accroissement considérable du nombre des participants aux programmes d'éducation des adultes (voir paragraphe 22). Cependant, l'opinion de la Conférence est qu'un accroissement quantitatif n'aboutit pas nécessairement à la démocratisation, bien qu'il ait été pleinement reconnu que la démocratisation se trouve favorisée par la diffusion des techniques de base, y compris l'alphabétisation. Ceux qui bénéficient de l'extension de l'éducation des adultes sont très souvent déjà des privilégiés : à ceux qui ont déjà, on donne davantage. Dans de nombreux pays, de très nombreux adultes se voient refuser l'accès à l'éducation ou n'utilisent pas les possibilités qui leur sont offertes. Ainsi, une expansion purement quantitative risque d'accentuer encore, et non de réduire, les inégalités sociales. Il est non moins essentiel qu'un adulte façonne lui-même son éducation, de façon à atteindre ses objectifs et à répondre à ses besoins propres.

22. Les adultes défavorisés du point de vue de l'éducation ou qui manquent de motivations pour s'instruire sont généralement ceux qui n'ont guère ou pas de formation de base. Ces groupes comprennent essentiellement les communautés isolées, les femmes, les travailleurs migrants, les personnes âgées et les handicapés physiques et mentaux. Dans tous ces groupes, il convient aussi de tenir compte de la situation, souvent défavorisée, des femmes. La Conférence a examiné quelques-unes des raisons de l'impuissance de l'éducation des adultes à toucher les défavorisés. Les contraintes mentionnées sont d'ordre économique, social et culturel.

23. L'un des facteurs qui expliquent que de nombreux individus ne peuvent participer à l'éducation des adultes est la structure de l'emploi. Dans de nombreux cas, en particulier chez les jeunes, la non-participation aux aspects les plus généraux de l'éducation permanente provient notamment de la nécessité de se concentrer sur l'acquisition de qualifications professionnelles afin de bénéficier d'un avancement. Le travail dans les usines, les ateliers, les bureaux et les entreprises agricoles doit être adapté aux besoins d'une société qui s'instruit. L'impossibilité de disposer de temps suffisant pour l'étude, ou le manque d'argent, empêchent de nombreux individus de participer à l'éducation des adultes.

Les traditions socio-culturelles conservatrices sont aussi un obstacle à la participation. Le fait d'appartenir à certains sous-groupes culturels en est un autre.

24. La Conférence a attiré l'attention sur l'interaction constante entre l'éducation et la société. La politique sociale et économique détermine la nature du système d'éducation, lequel à son tour influence l'évolution sociale. Les nouveaux objectifs en matière d'éducation ne peuvent être atteints par les seuls moyens éducatifs. Ils exigent des changements à l'extérieur du système d'éducation, dans la société en général. En même temps, une société en voie de changement exige un système d'éducation souple et sensible à ces exigences.

2. Moyens de démocratisation

25. Au cours du débat général, de nombreux délégués ont successivement souligné l'urgente nécessité d'accroître la participation des personnes défavorisées du point de vue de l'éducation et de leur donner les moyens de prendre part aux décisions et de définir et résoudre leurs propres problèmes d'éducation. L'un des moyens d'y parvenir consiste à adopter une législation reconnaissant le droit à des heures de liberté prises sur le travail, sans retenue sur le salaire. Les chômeurs eux aussi doivent recevoir une formation. On a souligné que, pour être en mesure d'étudier, l'individu doit jouir d'un niveau de vie suffisant.

Le pouvoir des grands moyens d'information

26. Il a été souligné que les grands moyens d'information, et certaines techniques éducatives telles que l'enseignement par correspondance, ont le pouvoir de pénétrer jusqu'au foyer et aux lieux de travail. Mais ces instruments doivent être utilisés en fonction d'autres facteurs non moins importants, tels que l'initiative locale, la gestion collective et la participation de l'adulte à la planification et à l'exécution des programmes d'éducation des adultes.

Gestion collective et initiative locale

27. Il convient d'assurer la pleine participation des adultes à tous les stades des programmes d'éducation des adultes. Non moins dignes d'attention sont les élèves autonomes isolés et les groupes d'étude en commun constitués dans les villages, les ateliers et les centres communautaires. L'effort collectif - sous la forme d'échanges d'idées et d'expériences - peut avoir un effet stimulant et contribuer à attirer ceux qui n'y participent pas encore. Les activités de groupe peuvent susciter un esprit de solidarité et de détermination propre à donner une base solide à l'instruction collective ; l'éducation doit être axée sur les conditions locales, et accessible à tous.

28. Les praticiens de l'éducation des adultes s'accordent aujourd'hui à estimer que les notions

d'"élève" et de "maître" ne sont plus valables : ils emploient de plus en plus les termes de "guide", de "conseiller" ou d'"animateur" au lieu de maître, et celui de "participatif" au lieu d'"élève" ou d'"étudiant". Ce changement de vocabulaire se justifie par une raison idéologique : dans l'éducation des adultes, enseignants et enseignés se considèrent comme associés, les éducateurs reconnaissant de plus en plus que les adultes sont les principaux agents de leur propre éducation et possèdent des trésors d'expérience et de compréhension qui contribuent au processus d'instruction.

29. Il a été indiqué qu'il est indispensable d'encourager les initiatives des organisations locales dans le cadre de la politique nationale d'éducation des adultes. L'application du principe d'éducation permanente exige que des organismes traditionnellement non éducatifs - tels que les usines, les entreprises, les groupes d'action sociale, et les ministères autres que celui de l'éducation - participent beaucoup plus qu'ils ne le font à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'éducation des adultes. Cela s'applique également à d'autres organismes qui ont à la fois des objectifs éducatifs et d'autres objectifs, tels que les syndicats, et les coopératives.

30. L'un des moyens de susciter l'initiative locale, qui ont été envisagés, consiste à instituer des écoles ou des centres communautaires, des universités populaires, des comités culturels locaux ou des bibliothèques de village.

Développement rural

31. Surtout dans le Tiers Monde, le bien-être des populations rurales et le problème connexe de la production agricole sont deux questions très préoccupantes. Bien que, dans la plupart de ces pays, la grande majorité des habitants résident hors des centres urbains, on constate trop souvent un écart croissant entre le niveau de vie des citadins et celui des ruraux. Les habitants des villages et des régions reculées sont souvent défavorisés sur le plan social, économique et culturel, et davantage encore en matière d'éducation. De nombreuses délégations ont attribué essentiellement cet état de choses à certains facteurs comme le régime de la propriété foncière, la subordination des campagnes aux intérêts économiques des centres urbains, et au fait que les communautés rurales n'ont pas vraiment la possibilité de participer aux décisions concernant l'ensemble de la société.

32. Dans l'intérêt de l'édification nationale et du développement économique surtout, l'éducation des adultes dans les communautés rurales, souvent défavorisées, de beaucoup de pays, constitue une priorité absolue - notamment dans un souci de démocratisation.

33. Il importe d'affecter des moyens d'éducation bien plus considérables à la mise en valeur des ressources humaines - si riches mais encore à peine exploitées - des communautés rurales, particulièrement dans le Tiers Monde. L'environnement

et les facteurs sociaux et économiques jouent ici comme ailleurs un rôle capital. L'agriculteur qui pratique l'économie de subsistance et le travailleur agricole privé de terres, souvent victimes de forces hostiles qu'ils ne comprennent pas et sur lequel ils se croient dépourvus de tout pouvoir, devraient être amenés à comprendre leur environnement et à exercer sur lui une action positive. Ils doivent être informés des forces sociales, morales, politiques et économiques qui modèlent la société dont ils font partie, afin de devenir des agents actifs du changement et d'améliorer leur situation.

34. La Conférence a noté spécialement que l'éducation des adultes est étroitement liée au développement rural et que, dans bien des régions du monde, la réforme agraire et la transformation radicale des structures socio-économiques s'imposent dans les zones rurales.

Elargissement du rôle des universités et des autres institutions d'éducation postsecondaire

35. La Conférence a estimé que le rôle des établissements d'éducation postsecondaire - surtout peut-être dans le Tiers Monde - devrait être élargi pour répondre aux besoins des adultes. Les universités devraient réévaluer leur relation avec la société. Elles devraient se mettre plus largement au service des adultes privés de formation scolaire et se fonder davantage dans l'ensemble de la communauté.

36. L'un des moyens d'y parvenir consiste à permettre aux adultes d'esprit mûr d'accéder à l'université, grâce à des systèmes d'admission spéciaux à l'intention des personnes d'âge mûr, ou même sans exiger d'eux des diplômes scolaires à condition qu'ils aient des connaissances et les aptitudes requises. Les adultes qui possèdent une expérience pratique ou qui ont étudié en dehors du système scolaire régulier devraient pouvoir accéder à l'enseignement supérieur. Pour leur part, les universités ne pourraient que profiter des connaissances et de l'expérience concrète que ces adultes leur apporteraient.

37. Dans les pays en voie de développement, les universités devraient déterminer la contribution qu'elles peuvent apporter à l'éducation des masses illettrées ou semi-illettrées. Par exemple, la formation qu'elles dispensent en matière de techniques et de méthodes d'éducation des adultes devrait être conçue de façon que les éducateurs professionnels travaillant en milieu rural soient informés des problèmes de la population locale, et soient capables d'y faire face. L'étude des divers besoins - notamment éducatifs - des groupes défavorisés devrait faire l'objet de recherches et de projets pilotes.

38. Le rôle des universités devrait être élargi afin qu'elles puissent contribuer de façon particulière et systématique, au recyclage périodique des éducateurs professionnels de tous niveaux, dans les pays avancés comme dans les pays en voie de

développement. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse dans ces derniers pays que leurs ressources scientifiques sont encore très faibles et que leurs spécialistes formés à l'étranger sont, à leur retour, souvent coupés des sources d'information modernes et des centres de recherche avancée.

39. Les étudiants et les professeurs d'université devraient participer davantage aux affaires de la communauté.

Certificats et examens

40. Les systèmes d'examen de type scolaire peuvent parfois faire obstacle à la démocratisation de l'éducation des adultes. La Conférence a estimé éminemment souhaitable la réforme de certains types courants d'examens d'admission auxquels les adultes doivent se présenter. Ce qui importe, c'est d'admettre et de faire participer, alors que beaucoup d'examens de type traditionnel visent à sélectionner et à exclure.

B. L'EDUCATION DES ADULTES, FACTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Education des adultes et productivité

41. Les délégués sont convenus que la mise en valeur des ressources humaines est un élément essentiel du développement économique et social, et que l'éducation des adultes a un rôle à jouer à cet égard. L'éducation doit être un facteur de changement et de transformation. L'essor rapide de l'innovation technologique et de la production industrielle et agricole exige aujourd'hui que les travailleurs soient constamment recyclés et perfectionnés, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. De nouvelles professions naissent, alors que d'autres disparaissent. Recycler des travailleurs pour leur permettre d'exercer une autre spécialité lorsque la leur devient désuète - par exemple, en raison de l'évolution des techniques industrielles - est l'un des moyens de résoudre le problème du chômage.

42. Mais la formation professionnelle ne doit pas se borner à préparer l'individu à remplir un rôle productif. L'adulte doit être capable d'influer sur le déroulement de tous les processus dans lesquels il est engagé. Dans la planification des programmes de formation, il importe donc de ne pas oublier les autres rôles que l'individu joue dans la société sur les plans culturel, social et politique. L'éducation des adultes doit avoir pour objet de favoriser l'épanouissement intégral de la personne - même si, pour des raisons pratiques, il faut lui faire acquérir une seule compétence technique, ou certaines connaissances extrêmement spécialisées.

43. La formation syndicale et professionnelle dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture a aussi été expressément mentionnée comme indispensable dans tout système national d'éducation des adultes.

L'éducation des adultes
pour le développement national

44. La Conférence a souligné que l'éducation des adultes est l'un des instruments de l'édification d'une nation. Elle peut - surtout dans les pays récemment sortis du régime colonial, mais ailleurs également, - contribuer à créer un sentiment de communauté de buts et d'aspirations, renforcer la cohésion entre les citoyens et les aider à participer plus activement aux affaires publiques.

45. Le développement national prend naissance à la base - c'est-à-dire au niveau de l'agriculture de subsistance et du travail manuel. Les agriculteurs et les travailleurs doivent donc recevoir des instruments - connaissances et aptitudes - qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie et d'exercer une influence autour d'eux.

Alphabétisation

46. L'alphabétisation fait partie intégrante de toute l'éducation des adultes pour l'édification de la nation. La Conférence a unanimement admis qu'elle est la pierre de touche de l'éducation permanente. Le progrès social, économique et culturel qu'ont accompli plusieurs pays participant à la Conférence peut être mis au crédit de la suppression totale ou quasi totale de l'analphabétisme. Toutefois, l'alphabétisation ne constitue qu'une première étape décisive. Il est indispensable qu'elle débouche sur un épanouissement personnel continu. Il en résulte pour les gouvernements l'obligation d'organiser de vastes programmes destinés à compléter l'alphabétisation et conçus dans le cadre de systèmes d'éducation permanente.

47. Pour que l'éducation des adultes soit un véhicule efficace du développement, il faut qu'elle soit fondée sur la recherche appliquée. Celle-ci ne peut être couronnée de succès que si elle tient compte des conclusions de disciplines connexes, telles que la sociologie et la psychologie. Elle doit avoir essentiellement pour objet :

- (a) de déterminer les avantages sociaux et économiques qui découlent des investissements consacrés à l'éducation des adultes,
- (b) d'examiner les méthodes d'enseignement,
- (c) de définir les motivations des adultes, compte tenu en particulier de la nécessité de toucher des adultes jusqu'ici hors d'atteinte ou de soutenir l'intérêt de ceux qui étudient déjà,
- (d) de procéder à une étude intensive des obstacles à l'instruction.

C. L'EDUCATION DES ADULTES
EN TANT QUE FACTEUR
DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

48. La Conférence a souligné le rôle de l'éducation permanente en tant que facteur de développement culturel.

49. Il a été reconnu que l'éducation permanente et le développement culturel sont indissociables et qu'ils constituent deux aspects du même problème, qui peut s'énoncer en ces termes : former des hommes libres dans une société en mutation.

50. Le développement culturel a été défini comme la mobilisation des ressources physiques et intellectuelles de l'homme au service de la personne humaine et de la société et comme un processus qui dure toute la vie. Son orientation varie en fonction des critères adoptés par les différents pays, milieux, groupes ou individus.

51. Il existe de nombreux moyens de parvenir à ce développement : production d'oeuvres nouvelles, sauvegarde ou rénovation d'oeuvres anciennes, diffusion massive des fruits de la production technique, scientifique, artistique et intellectuelle et, par-dessus-tout, participation active de tous les secteurs de la population à ces activités avec l'aide d'intermédiaires ou de médiateurs surgis du sein même des groupes socio-culturels qu'ils ont pour tâche de stimuler et de sensibiliser.

52. Ainsi, tout en concourant à la satisfaction des aspirations et des besoins des individus et aux exigences du développement économique, social et culturel de la communauté, l'éducation des adultes doit exercer une fonction créatrice puisqu'elle a pour tâche de contribuer à la formation esthétique, morale, sociale et civique de l'homme ; il faut qu'elle développe le goût, le jugement et l'esprit critique et qu'elle encourage des attitudes positives en combattant les phénomènes culturels, tant indigènes qu'extérieurs, qui tendent à propager la guerre, la violence, le racisme ou les diverses formes de domination ; elle doit assurer la prépondérance des attitudes créatrices.

53. Il en découle toute une série de problèmes techniques extrêmement variés et complexes : création d'une infrastructure adaptée (centres culturels, bibliothèques, musées, clubs sportifs, centres audio-visuels, etc.) d'autant plus indispensable que l'urbanisation progresse rapidement dans les pays industrialisés ; formation d'éducateurs spécialisés et d'animateurs culturels ; emploi judicieux des moyens d'information modernes ; mise au point de mesures destinées à tirer pleinement parti des programmes d'éducation des adultes ; organisation des loisirs en faveur de catégories relativement défavorisées à cet égard - telles que les personnes âgées et les populations rurales.

54. Ces problèmes sont difficiles à résoudre, car ils concernent non pas la production de biens, mais essentiellement l'action sur l'homme - domaine où la recherche scientifique est en retard sur l'action, qu'elle aurait dû précéder de façon encore plus nette que dans d'autres secteurs. Il est toutefois possible de les surmonter par une recherche sociologique méthodique, laquelle doit être essentiellement considérée comme guide et comme auxiliaire au service des choix éthiques fondamentaux du développement culturel.

D. LE ROLE ET LA PLACE
DE L'EDUCATION DES ADULTES
DANS LES SYSTEMES D'EDUCATION
INTEGRES DANS LE CONTEXTE
DE L'EDUCATION PERMANENTE

55. La Conférence a estimé que ce serait une erreur d'insister par trop sur le caractère distinct de l'éducation des adultes, puisque l'éducation doit être conçue comme un processus continu qui intéresse tous les groupes d'âge. Cependant, l'éducation des adultes - qui ne représente qu'une étape de ce processus continu - bénéficie traditionnellement d'une aide et d'une attention très inférieures à celles qui sont accordées aux autres formes d'éducation. Tant que ce déséquilibre persistera, l'éducation des adultes devra faire l'objet d'un traitement particulier.

56. Il faut non seulement que l'éducation s'adresse à tous les groupes d'âge mais aussi qu'elle s'évade des quatre murs de l'école traditionnelle et qu'elle pénètre dans la société afin que tous les lieux où des gens se réunissent, travaillent, s'alimentent ou se distraient deviennent un milieu éducatif potentiel. C'est pourquoi, dans les années qui viennent, il sera de plus en plus nécessaire d'identifier et d'encourager des formes d'éducation parallèle qui font partie intégrante de la vie quotidienne.

57. La Conférence a jugé que les services d'orientation pédagogique pour adultes constituent un élément indispensable de l'éducation des adultes.

L'éducation des adultes et l'école

58. Pour accomplir ces objectifs généraux, l'école doit tenir compte de l'environnement éducatif, global. Le milieu communautaire influe plus fortement sur les résultats de l'éducation que le niveau, les méthodes ou les moyens matériels de l'enseignement. L'influence bonne ou mauvaise du milieu familial, le caractère stimulant ou inhibiteur de

l'environnement, sont des facteurs plus décisifs que la qualité de l'enseignement. C'est pourquoi les maîtres, les administrateurs de l'enseignement et les éducateurs doivent se préoccuper des attitudes et des modes de comportement des parents et des autres adultes. L'éducation des parents est une fonction importante de l'éducation des adultes. Il est tout aussi évident que l'éducation des adultes est tributaire de l'école.

59. Le partage des ressources entre l'éducation des adultes et l'enseignement scolaire est une tendance qui se généralise, et la Conférence a été d'avis que les planificateurs de l'éducation devraient tenir compte des besoins spécifiques de l'éducation des adultes lorsqu'ils planifient la création d'écoles ou d'autres établissements d'enseignement. En fait, c'est souvent là le seul moyen d'apporter un soutien adéquat à l'éducation des adultes. Mais il importe d'éviter certains dangers qui proviennent d'une dépendance traditionnelle à l'égard du système scolaire. Par suite, l'approche intégrée de l'éducation des adultes doit placer celle-ci sur un pied d'égalité avec l'enseignement scolaire. L'éducation des adultes ne doit pas être absorbée par l'école. Ses méthodes sont différentes, et le matériel d'enseignement destiné aux enfants est souvent mal adapté à l'éducation des adultes.

60. L'école doit préparer à l'éducation permanente ; elle ne doit pas être une fin en soi.

61. La Conférence a souligné que l'éducation des adultes peut en réalité contribuer largement à la réforme du système scolaire. Elle peut influencer sur les méthodes et les objectifs actuels de l'école, par exemple en faisant participer les éducateurs d'adultes aux organes responsables de la politique d'éducation.

62. Les enseignants de tous niveaux doivent être capables de faire fonction d'éducateurs d'adultes. Il faut donc que les instituts de formation des enseignants et les établissements analogues apprennent à leurs élèves les méthodes et techniques de l'éducation des adultes.

III. RESUME ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

Pénétrée de l'urgente nécessité de développer les possibilités d'éducation dans le cadre de systèmes intégrés d'éducation, la Conférence est convenue de ce qui suit :

Education et besoins humains

1. L'éducation est considérée à la fois comme un produit de la société et comme une influence qui façonne celle-ci. Les transformations de la société et les objectifs du développement de la communauté impliquent donc des changements dans les systèmes d'éducation ; inversement, les objectifs d'éducation appellent généralement des réformes sociales, économiques, culturelles ou politiques. C'est le devoir des éducateurs d'adultes de définir et de proposer de telles réformes.

2. Aucun groupe ou individu de la société ne doit se voir refuser l'accès à l'éducation des adultes. La participation doit avoir une base aussi large que possible. Il importe donc de supprimer les obstacles qui limitent l'accès à l'éducation et d'étudier spécialement les motivations qui poussent les adultes à apprendre. Il faut noter en particulier que de nombreux adultes n'ont ni le temps ni les ressources nécessaires pour participer à l'éducation. Une législation appropriée devrait donc leur garantir des congés payés et des autorisations d'absence pour études, ainsi que la sécurité de l'emploi pendant ces congés. Les travailleurs au chômage devraient avoir droit à une formation professionnelle rétribuée. L'éducation des travailleurs et la formation aux activités syndicales et coopératives devraient être encouragées. Dans les années 1970, on devrait, lors de l'élaboration des programmes d'éducation des adultes, se fixer comme objectif essentiel de subvenir aux besoins d'éducation des catégories qui sont traditionnellement défavorisées, dans de nombreuses sociétés : jeunes sans emploi, jeunes ayant quitté prématurément l'école dans les pays en voie de développement, populations rurales de nombreux pays, travailleurs migrants, personnes âgées et chômeurs. A l'intérieur de ces catégories, les femmes et les jeunes filles sont souvent particulièrement défavorisées.

3. Afin d'élargir l'accès à l'éducation des adultes, des services d'orientation sont indispensables. Les adultes doivent être informés des possibilités qui s'offrent à eux et conseillés quant aux exigences et aux implications des différents programmes et méthodes d'études.

4. La suppression de l'analphabétisme est un facteur fondamental du développement. L'alphabetisation est la pierre de touche de l'éducation des adultes, mais elle est un moyen et non pas une fin en soi.

5. Pour acquérir, dans la plupart des pays, l'ampleur et le rythme indispensables, le développement rural exige un vaste effort d'éducation des adultes qui soit particulièrement axé sur les besoins de l'agriculteur pratiquant l'économie de subsistance et du travailleur agricole dépourvu de terre, et qui aille de pair avec des réformes sociales et économiques. Le développement industriel exige lui aussi des programmes d'éducation des adultes, afin que ceux-ci puissent participer aux transformations scientifiques et techniques qu'implique ce développement et contribuer à les orienter.

6. L'un des principaux objectifs de l'éducation des adultes devrait être d'étudier et de faire comprendre les questions d'environnement telles que l'érosion, la conservation de l'eau, la pollution et les problèmes démographiques.

Résumé et principales conclusions

7. L'éducation, d'institutionnelle, doit devenir fonctionnelle. L'éducation des adultes doit pénétrer la société : le travail, les loisirs, les activités civiques. Comme l'a proclamé le Séminaire latino-américain sur l'éducation des adultes, tenu à La Havane en mars 1972, ce rôle fonctionnel pourrait se définir comme suit :

8. "L'éducation fonctionnelle des adultes est celle qui, fondée sur les liens existants entre l'homme et le travail (au sens le plus large du mot travail) et unissant l'épanouissement de celui qui travaille et le développement général de la communauté, intègre les intérêts de l'individu et de la société. L'éducation fonctionnelle est aussi celle par laquelle l'homme se réalise dans le cadre d'une société dont la structure et les rapports de superstructure facilitent le plein développement de la personnalité humaine. Elle contribue ainsi à former un homme créateur de biens matériels et spirituels, en même temps qu'elle lui permet de jouir sans restriction de son oeuvre créatrice. L'éducation fonctionnelle des adultes ainsi conçue correspond en grande partie aux aspirations des éducateurs du monde, soucieux de l'efficacité de leur travail ; sa mise en pratique et son efficacité sont compromises lorsqu'il n'existe pas de relations de soutien mutuel entre les "sous-systèmes" d'une société déterminée ; elles sont considérablement facilitées lorsque ces sous-systèmes se combinent harmonieusement et se prêtent un soutien mutuel."

Participation

9. La participation de la base étant indispensable, les adultes devraient jouer un rôle actif dans la planification, la gestion et la conduite de leurs propres études. Les éducateurs d'adultes devraient donc travailler dans l'environnement naturel de leurs élèves, afin que ceux-ci se sentent en sécurité et éprouvent des motivations authentiques.

10. Afin de permettre aux adultes de participer de façon valable et créatrice à la vie culturelle de la communauté, il convient d'accorder une attention spéciale à la dimension culturelle de l'éducation des adultes ; l'éducation des adultes et le développement culturel sont interdépendants.

11. La relation traditionnelle élève-maître doit devenir une association, fondée sur la participation et l'instruction mutuelle et axée sur l'application pratique des connaissances à la solution des problèmes.

L'utilisation des moyens d'information

12. Les moyens d'information devraient être utilisés plus largement et de façon plus experte au service du développement économique, social et culturel. A cet égard, l'intérêt public devrait l'emporter sur les intérêts commerciaux ou privés. La participation des élèves adultes à différents niveaux de la programmation des émissions éducatives devrait être renforcée.

Administration, organisation et financement

13. Les gouvernements devraient mettre l'éducation des adultes au premier plan de leurs préoccupations, sur un pied d'égalité avec l'éducation scolaire, les crédits budgétaires qu'ils lui accordent devraient donc être sensiblement augmentés. Il faudrait de même que les institutions et organisations internationales telles que l'Unesco et les agences bilatérales de coopération pour le développement affectent à l'éducation des adultes une part beaucoup plus importante de leurs ressources ; ainsi il deviendrait financièrement possible, dans certains cas, de donner une expansion considérable aux possibilités d'éducation des adultes.

14. La force de l'éducation des adultes est dans sa diversité ; ses fonctions devraient être largement diffusées dans toute la société par l'entremise d'institutions et d'organisations telles que les syndicats, les services gouvernementaux, les entreprises, les communautés et les coopératives agricoles. Les gouvernements devraient continuer à reconnaître le rôle essentiel que jouent dans le domaine de l'éducation des adultes les organismes privés et les mouvements populaires, lesquels sont très souvent capables de toucher ceux qui sont défavorisés en matière d'éducation et d'obtenir leur participation, alors que les services officiels n'y parviennent pas. Il conviendrait également d'assurer une collaboration à tous les niveaux entre les institutions qui s'occupent d'éducation des adultes.

15. En vue de favoriser la mise en place d'un système fonctionnel d'éducation permanente, il conviendrait que les établissements scolaires se préoccupent de la communauté tout entière. L'école devrait être considérée comme un agent d'instruction parmi de nombreux autres, ayant pour rôle principal d'enseigner aux élèves à apprendre.

16. Les éducateurs d'adultes devraient être fortement représentés au sein des organismes qui définissent les politiques d'éducation, et il serait utile de donner aux enseignants, à tous les niveaux, une certaine formation concernant les méthodes et les techniques de l'éducation des adultes.

17. Les universités devraient jouer un rôle plus large dans l'éducation des adultes. Les adultes d'esprit mûr - qui ont acquis grâce à des programmes de préparation universitaire pour adultes ou par tout autre moyen - les connaissances et les compétences requises, devraient être dispensés des titres scolaires traditionnellement exigés pour entrer à l'université. Enfin, les universités devraient définir et exécuter leurs programmes de recherche et de formation en fonction des besoins de la société tout entière et non de ceux de secteurs privilégiés.

18. L'éducation des adultes devrait être dûment reconnue comme une discipline universitaire. Il conviendrait de former en plus grand nombre des éducateurs d'adultes professionnels et d'intensifier la recherche concernant l'éducation des adultes, en l'orientant vers des problèmes concrets et en l'organisant sur une base pluridisciplinaire.

Coopération internationale

19. Il importe d'encourager sur le plan international la coopération et les échanges d'idées en matière d'éducation des adultes. A cet égard, les besoins et les problèmes du Tiers Monde méritent la plus grande attention. On devrait tenir compte tout spécialement des rapports étroits qui existent entre les objectifs de l'éducation des adultes et la cause de la paix mondiale. Les organisations non gouvernementales et les institutions privées appliquent souvent des programmes d'éducation des adultes qui favorisent la paix et la compréhension internationale.

20. Il conviendrait de rendre plus systématiques et plus régulières la consultation et la collaboration entre les diverses institutions et organisations internationales qui appliquent des programmes d'éducation des adultes. Des réunions régionales sur l'éducation des adultes devraient avoir lieu, particulièrement dans le Tiers Monde.

En conclusion, la Conférence a tenu à souligner les points suivants :

21. L'éducation est un processus permanent ; l'éducation des adultes et celle des enfants et adolescents sont inséparables. Mais, pour être un agent efficace de transformation, l'éducation a besoin de la participation et de l'engagement actifs des adultes. Elle doit chercher à améliorer les conditions et la qualité de la vie. L'apathie, la misère, la maladie et la faim sont les grands fléaux de l'humanité d'aujourd'hui. Le seul moyen de les éliminer est de faire prendre conscience aux individus de leur cause et des méthodes qui permettent de les combattre. L'amélioration de la société et l'éducation des adultes sont ainsi complémentaires.

22. L'écart croissant qui existe entre les nations, les groupes et les individus représente le plus grand problème moral de notre temps. Sa suppression n'est pas seulement un problème de justice sociale. A une époque caractérisée par l'interdépendance toujours plus étroite entre les pays et par l'augmentation des besoins humains, elle correspond à un impératif économique et elle est la condition indispensable de la paix du monde.

23. Cet écart est dû en partie à la répartition inégale des connaissances, mais le problème ne saurait être résolu uniquement par le développement des moyens d'éducation existants. L'expérience montre que l'augmentation des moyens d'éducation dans une communauté tend à favoriser surtout ceux qui ont déjà un bon niveau d'instruction ; dans ces conditions, il incombe aux catégories défavorisées sur le plan éducatif de faire valoir leurs droits. L'éducation des adultes n'est pas une exception à la règle, car ceux qui en ont le plus besoin ont jusqu'ici été en grande partie négligés - ce sont les "laissés pour compte".

24. Ainsi, la tâche essentielle de l'éducation des adultes pendant la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement consiste à déterminer quels sont ces laissés pour compte et à subvenir à leurs besoins.

IV. RAPPORTS DES COMMISSIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION I

1. La Commission a tenu sa première séance sous la présidence de S. Exc. M. Nasser Movafaghian, vice-ministre de l'éducation nationale, Iran. Elle a élu vice-président S. Exc. le Dr Radl Ferrez Perez, vice-ministre de l'éducation des adultes, Cuba et M. W. L. Renwick, directeur général adjoint de l'éducation, Nouvelle-Zélande et rapporteur M. Marcel Hicter, directeur général de la jeunesse et des loisirs, Belgique.

2. La Commission, qui a tenu en tout dix séances, a étudié les points 8.1 et 8.4 de l'ordre du jour. Elle a examiné pour ce faire le chapitre III, sections A et D du document de travail principal "L'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente" (UNESCO/CONFEDAD/5). Elle avait également à sa disposition le document de référence "Rétrospective internationale de l'éducation des adultes" (Montréal 1960, Tokyo 1972) (UNESCO/CONFEDAD/4) et l'Ordre du jour annoté (UNESCO/CONFEDAD/3).

3. Dans un grand nombre d'interventions, les délégations ont tenu à féliciter le Directeur général de l'Unesco pour la haute tenue des documents préparatoires à la Conférence.

Point 8.1 de l'ordre du jour : Planification, gestion et financement

A. FORMULATION DES OBJECTIFS DE L'EDUCATION DES ADULTES DANS LA PERSPECTIVE D'UNE PLANIFICATION

4. De la plupart des interventions est apparu le besoin d'aller au-delà des formulations de philosophie et d'objectifs exprimées en séance plénière dans la mesure où les problèmes de planification, de gestion, de financement, sont contraints à la diversité, du fait même de la diversité des situations politiques, économiques, sociales et culturelles.

5. Un accord général s'est dégagé cependant pour

insérer la prospective de l'éducation des adultes dans le cadre de l'éducation permanente, laquelle implique la continuité et l'ouverture dans l'espace (la globalité intégrant tous les milieux de vie) et la continuité dans le temps (la volonté de ne pas déborder la vie de l'homme en tranches non communicantes) par distinction vis-à-vis de l'école qui, dans bien des pays, présente un système clos dans le temps et dans l'espace.

6. Dans l'éducation des adultes, l'homme doit être sujet et non objet de l'éducation. Il faut y insister, car les termes mêmes d'éducation des adultes ne sont pas exempts d'ambiguïté ; nos collègues britanniques ont accoutumé de distinguer adult education et education of adults.

7. Voici les objectifs qui lui furent assignés pendant le débat :

(a) c'est un instrument de conscientisation, de changement et de socialisation et non un instrument d'intégration au sens de la manipulation des masses marginales ni un instrument au service du conformisme ; elle est un instrument d'intégration au sens où, par l'exercice quotidien de la pratique sociale, elle tend à créer une société éducative consciente des valeurs de solidarité nationale animée par des citoyens évoluant socialement avec leur société ; c'est en effet, la motivation sociale qui emporte les masses en lutte pour la conquête de l'alphabétisation ; ce sont les gens les plus modestes qui doivent modifier leur milieu par une véritable mobilisation des énergies et par l'acquisition des moyens et des méthodes de l'autodidactisme. Tous les hommes peuvent et doivent pouvoir s'éduquer et être éducateurs eux-mêmes.

(b) c'est un instrument de préparation à l'activité productrice, offrant à chacun des cours lui permettant d'approfondir ses qualifications professionnelles en fonction des besoins de la société,

(c) mais, au-delà, c'est le moyen de se préparer à la participation et à la gestion de l'entreprise,

(d) c'est l'instrument d'épanouissement de l'homme intégral, total, pris dans la globalité de ses fonctions de travail et de loisirs, dans sa

participation à la vie civique, à la vie familiale, à la vie culturelle ; c'est l'affûté et la découverte de ses qualités physiques, morales, intellectuelles, spirituelles. Education des adultes et développement culturel sont les deux composantes d'un processus global et il est urgent de les intégrer,

(e) c'est l'instrument préparant, par le développement des attitudes de libération vis-à-vis des asservissements et aliénations tant économiques que culturels, l'élaboration d'une culture nationale, libératrice et authentique, contribuant à la prise de conscience de l'unité nationale.

8. La révolution scientifique et ses applications technologiques provoquent des bouleversements de la production, de l'organisation, de la qualification et placent l'homme en situation dynamique de mutation permanente de la civilisation. Dans la civilisation industrielle en voie d'être dépassée dans plusieurs pays, on connaissait l'utilisation simple de la force de travail, qui se reproduisait identique d'un jour à l'autre aux portes de l'usine. Dans la civilisation scientifique, l'activité créatrice, le développement des capacités, l'imagination sont en développement permanent. Le facteur humain va croître en raison directe de la capacité des composantes techniques. Des activités qui n'avaient rien à voir avec la production deviennent indispensables : culture des masses, instruction consommation et services, santé publique, tourisme, contacts humains, coopération, loisirs, structures de la vie tout entière, bonheur, sont liés directement à la création de forces productives de progrès.

9. D'où l'importance d'investir en hommes. Toute omission de développement possible des forces créatrices devient gaspillage économique, une fois que les inventions de l'homme le suppléent dans les fonctions productives simples et l'affranchissement de la zone des besoins de subsistance. Le développement de l'homme devient un but en soi car les limites du capital humain limitent le progrès de la société bien plus que celles du capital financier.

10. La société industrielle avait creusé entre civilisation et culture un fossé puis une opposition qu'il faut réduire. La culture ne sera plus en marge de la vie ; elle sera son centre immédiat. Il n'y a plus lieu de craindre de surinvestissements dans les ressources humaines.

11. Dans cette perspective, c'est faire preuve d'inconscience que de persister à considérer l'éducation des adultes comme un luxe ou une activité marginale ; l'éducation des adultes est un des facteurs essentiels du développement économique et l'indispensable amorce du processus qui doit mener successivement du développement des ressources humaines au développement de la production, et de là, à l'augmentation du niveau de vie dont on ne peut nier la puissance civilisatrice.

12. Il en résulte que l'éducation des adultes a son point de départ dans un acte de foi dans la démocratie, et cette foi postule la démocratisation prioritaire des structures, des méthodes, des programmes, de l'accès, de la planification de l'éducation

des adultes elle-même. Dans les sociétés industrialisées, on voit se développer un quart monde fait de vieux, de marginaux, de travailleurs migrants ; des zones entières sont économiquement sacrifiées à la rentabilité des investissements par l'économie de profit et connaissent une problématique parallèle à celle des pays en voie de développement. La démocratisation de l'éducation des adultes fondée sur le développement individuel et communautaire doit tendre à la démocratie concrète au profit des plus défavorisés et éviter le danger de se voir envahir, par un phénomène de capitalisation culturelle, par les seuls initiés, les seuls préalablement privilégiés du système scolaire et économique, réintroduisant ainsi un type d'éducation des adultes élitaire et ségrégative. L'éducation des adultes se caractérise par conséquent par l'accessibilité, la participation, la fonction sociale dans l'éducation collective, la décentralisation.

13. Dans ce même esprit de démocratisation et devant les constatations empiriques confirmées par la recherche scientifique, établissant que les enfants des milieux socialement et culturellement défavorisés présentent des carences aussi bien sur les plans émotionnel qu'intellectuel, l'éducation des parents devient un objectif prioritaire surtout en ce qui concerne les attitudes éducatives pendant les quatre premières années de l'existence, années capitales pour le développement de la personnalité, de la mentalité, du caractère des enfants, et plus précisément encore pendant la première année de l'existence. Des réseaux d'écoles de parents, préparant ceux-ci aux tâches et aux responsabilités qui leur incombent, sont indispensables à la démocratisation.

14. En synthèse de ce chapitre, comme ligne de force pour guider nos réflexions, nous dirons que l'éducation des adultes est un système d'auto-développement culturel, donc économique, des individus et de leurs communautés.

B. LES FORCES EN PRESENCE ET LES DIVERSES PRATIQUES

L'éducation des adultes dans ses rapports avec l'enseignement formel et scolaire

15. Certains pays développés ont affirmé avec force et clarté ne connaître ni crise de système scolaire ni remise en cause de l'institution scolaire et de ses méthodes par la jeunesse, par les maîtres et les parents. Dans une telle situation privilégiée, il apparaît normal de maintenir l'école et de mener une politique d'institutionnalisation de l'éducation des adultes, de confier à l'école un rôle précis dans la variété des types d'éducation des adultes et de créer des types nouveaux d'éducation extrascolaire dont la structuration, les méthodes, les modes d'acquisition des connaissances et des perfectionnements maintiendront, avec des nuances, la relation maître-élève.

16. Dans d'autres pays développés, la crise de confiance en l'école est telle que beaucoup affirment que des changements fondamentaux ne peuvent trouver leurs sources dans les régimes scolaires actuels. Ceux-ci sont capables de s'améliorer, mais dans la seule logique de leurs propres structures. Dans tout système ancien, il y a toujours une force d'inertie des pratiques, des valeurs et des instruments techniques. L'impulsion aux changements exigés d'urgence ne pourra venir que de l'extérieur, d'un système nouveau, non formel, non scolaire dont l'organisation et les méthodes, à des fins culturelles, civiques et pratiques, déborderont l'école. Dans ces pays, on parle de moins en moins de transformation de l'école et de plus en plus de sa remise en cause fondamentale. Il faut déscolariser l'école et déscolariser l'éducation des adultes ; c'est l'université qui doit aller aux masses, là où elles vivent et travaillent et non l'inverse.

17. Les mêmes oppositions, autrement motivées, se retrouvent dans les pays en voie de développement. Certains pensent que l'éducation des adultes faisant partie d'un système global, il n'y a pas contradiction entre l'école et l'extrascolaire. Certains assistent stupéfaits à ces attaques contre l'école au moment où leur combat prioritaire est de mener à l'école 50 % de leurs enfants qui n'y ont pas accès ; l'école reste pour eux un espoir. D'autres, plus avancés, structurent des universités ouvrières tout en transportant chaque fois que possible leur action sur les lieux de travail. D'autres affirment leur volonté de dépasser le concept de scolarisation. Ils veulent faire sauter les privilèges scolaires dont les masses populaires sont tenues écartées ; à la recherche de nouvelles structures libératrices, ils organisent la libération générale de l'apprentissage dont ils reconnaissent toutes les formes : ils provoquent, au niveau de districts et des communes des "nucleus éducatifs communautaires", ils déclarent qu'il faut éviter à tout prix que les programmes extrascolaires d'éducation soient des alibis qui permettent de justifier le maintien de plus en plus monstrueux et paralysant d'un système scolaire dévorant à lui seul le quart ou le tiers des budgets du pays ; la difficulté concerne la réalisation simultanée de l'éducation des adultes et de l'indispensable scolarisation universelle, bien que certains comptabilisent cette dernière au titre des coûts plutôt que des bénéfices sociaux dans la mesure où l'école diffuse des modèles de consommation importés, détournent du travail productif des masses de jeunes orientés non vers le salariat mais vers la fonction publique, par la diffusion de modes de pensée et de comportements "intellectuels" inadaptés aux besoins de développement, par l'accélération de l'exode rural, etc.

18. D'autres pays enfin qui connaissent des secteurs industriels développés parallèlement à des zones rurales en considérable retard, ont élaboré des sous-systèmes à fonctions définies au sein d'un système global et permanent d'éducation ; l'école y joue un rôle important dans le domaine de

l'éducation générale des adultes tendant à apporter à l'homme les connaissances indispensables pour comprendre sa communauté et comprendre le monde.

L'éducation des adultes dans ses rapports avec l'entreprise

19. Dans les pays où l'éducation des adultes est fort institutionnalisée et nationalement coordonnée, il est constant que l'entreprise ait sa place et sa fonction bien définies dans le processus global, avec mission, entre l'école et l'extrascolaire, d'assurer l'apprentissage des qualifications professionnelles requises pour l'exercice de tel ou tel métier déterminé ou pour les remettre à jour et développer l'accès aux divers postes de responsabilité dans l'entreprise.

20. Certains pays pratiquent de même mais, parce qu'ils considèrent que l'école ne peut suivre les mutations techniques et risque d'apporter une formation qui ne réponde à aucun exercice précis de la profession, ils préfèrent confier à l'entreprise le soin d'assurer à un premier stade, l'acquisition, le développement, le renouvellement des aptitudes à tel métier et à un second stade, une formation spécialisée laissant à l'éducation des adultes extrascolaire, avec une plus grande souplesse, la responsabilité de la formation complémentaire.

21. D'autres pays accordent à l'éducation des adultes dans l'entreprise l'avantage du contact rapproché avec la vie professionnelle ; ils veulent rapprocher l'apprentissage de la pratique et y aménager la formation professionnelle ; ils considèrent que c'est sur le terrain même de l'entreprise qu'il faut et qu'il est possible de provoquer par la formation les changements sociaux et l'éclosion de motivations à poursuivre le cycle de la formation. Ils insistent cependant sur ce que cet objectif ne sera atteint que par l'association des organisations ouvrières à l'élaboration des programmes et à la gestion ; ils insistent aussi sur la possibilité d'organiser un enseignement allant au-delà du strict apprentissage professionnel.

22. D'autres cependant persistent à redouter l'asservissement du travailleur au patron non seulement au plan de sa liberté militante mais aussi au plan du risque de vieillissement de la formation par adaptation exclusive à des pratiques gestuelles définies et non nécessairement dynamiques.

23. D'autres, enfin, tout en faisant confiance à l'entreprise pour assurer tel type de formation, pensent que l'Etat doit prévoir des systèmes d'éducation des adultes supplétifs pour faire face à toute situation de chômage ou de déclin économique qui ne permettrait plus à l'entreprise de faire face à ses charges de formation ; c'est aussi l'Etat qui doit s'occuper de la formation des handicapés et des mères de famille qui désirent prendre un emploi dès que leurs enfants ont grandi.

L'Etat et les initiatives privées

24. Nous trouvons ici toute la gamme des attitudes qui varient selon le niveau de développement économique, de développement scolaire et aussi selon les options politiques des pays.

25. Certains privilégient l'initiative privée, garantie de la pluralité libre des expressions des forces d'opposition et des minorités, mais après avoir exprimé la méfiance de l'université et de la jeunesse vis-à-vis de l'Etat manipulateur, pensent que le rôle de l'Etat est d'élaborer les lois-cadres au sein desquelles joueront les libertés formelles. D'autres, au contraire, voient dans la gestion par l'Etat la garantie de l'efficacité dans la mesure où l'Etat prendra toutes dispositions assurant la coopération entre les masses socialement motivées et le pouvoir politique. Ailleurs, l'Etat doit collaborer avec le parti et ses organisations volontaires qui élaborent des programmes à la base et les font approuver par les instances successives. L'Etat ne peut se dessaisir du droit et du devoir d'organisation dans les pays où l'accès à l'éducation est un droit constitutionnel.

26. D'autres pays, enfin, ont des positions plus nuancées qui se fondent sur le pluralisme des organisations volontaires politiques, philosophiques, religieuses, syndicales et sur la prestation par l'Etat et par les pouvoirs publics régionaux et locaux de subventions, de subsides-traitements, de services en bâtiments, en terrains, en écoles de formation d'animateurs et sur la consultation des organisations volontaires à tous les niveaux. Une revendication générale des organisations volontaires est que les pouvoirs publics reconnaissent la valeur indispensable de leurs activités diverses et livrent et que l'octroi de toute forme d'aide par le pouvoir public ne soit pas une entrave à la totale liberté d'orientation, de réalisation des programmes qui doivent rester la seule affaire des organisations. C'est surtout à l'échelon local que les mouvements volontaires sont irremplaçables dans la mesure où ils apportent la collaboration bénévole et engagée d'une foule d'animateurs.

27. On relève par ailleurs une tentative de gestion mixte systématisée associant à la fois les représentants de l'Etat, des pouvoirs régionaux et locaux et de l'ensemble des organisations volontaires qui ont mission souvent difficile vu la diversité de leurs tendances, de se mettre préalablement d'accord en vue de négocier dans les conseils d'administration.

28. Il apparaît partout que si le pouvoir public peut contribuer puissamment à aider les organisations volontaires en formant ou en aidant à former leurs cadres techniques d'animation, il est toutefois entendu que la formation des cadres dirigeants, engagés, orienteurs des politiques des mouvements, est la seule affaire des organisations volontaires elles-mêmes.

29. Enfin, un grand nombre de pays disposent de formes très diversifiées d'instituts nationaux de

formation des cadres et de conseils nationaux, régionaux et locaux de consultation et de coordination.

C. RECHERCHES ET METHODOLOGIES NECESSAIRES A LA PLANIFICATION

30. Nous constatons tous la faiblesse de nos instruments conceptuels et techniques, l'urgente nécessité de recherches méthodologiques préalables ou parallèles aux travaux de planification ; l'urgence se renforce devant la diversité des méthodologies et des doctrines : aussi, devant l'ambiguïté des définitions et l'absence des données statistiques.

31. La question des statistiques est spécialement délicate au plan de la méthodologie, de la terminologie et du système de classification.

32. Le Bureau des statistiques de l'Unesco est en train de créer un système international de classification pour l'éducation formelle. ISCED (International Standard Classification of Education) élabore sa classification pour les statistiques de l'éducation scolaire et aussi pour l'éducation formelle des adultes.

33. Mais pour l'éducation non formelle des adultes, il n'existe aucun système international de classification et la Commission espère que l'Unesco pourra entreprendre des travaux à ce sujet.

34. En dehors des problèmes de planification et parallèlement à eux, nous exprimons le besoin de recherches sur les formes diversifiées de la participation aux différents niveaux et secteurs des communautés ; sur les motivations ; sur la méthodologie de la communication des connaissances aux adultes ; sur la formation de modèles de systèmes intégrés dans des situations de niveaux différents.

35. En ce qui concerne les recherches sur les priorités, il faut bien constater que leur choix est toujours un choix politique au niveau des instances gouvernementales et parlementaires. Toutefois, au cours d'un symposium récent, une délégation a élaboré un accord sur les objectifs de démocratie, de sécurité économique, d'égalité d'accès, d'appui spécifique pour les groupes sociaux les plus faibles, la tendance à demander aux groupes privilégiés de se financer eux-mêmes, la volonté de favoriser les régions en déclin économique, le respect de l'autonomie des organisations volontaires, la prise de conscience de l'ensemble des problèmes du développement.

36. Il faut combler le retard dans l'utilisation des méthodes d'évaluation des programmes, faire appel aux universités à qui on devrait demander des évaluations pluridisciplinaires ; tant en matière d'évaluation interne que d'évaluation externe, il reste trop d'insuffisances dans l'analyse des disparités entre les efforts et les résultats (cost effectiveness).

D. PLANIFICATION

37. Toutes les considérations et options qui précèdent établissent la corrélation qui doit exister

entre le niveau et la variété de l'éducation des adultes avec, à la fois, le niveau du développement technologique et économique et avec le niveau du développement scolaire.

38. Elles établissent aussi la nécessité d'une intégration de la planification de l'éducation des adultes dans les plans généraux de développement économique des pays ou des régions et dans l'ensemble de la stratégie du développement.

39. Il faut bien aussi constater l'existence purement théorique d'une coordination planifiée ; le plus souvent, il y a planification distincte de l'éducation permanente et de l'université ; c'est surtout regrettable au plan de l'éducation scientifique qui exige davantage encore une planification conjointe et prioritaire.

40. Certains pays, cependant, bénéficient dès maintenant de cette intégration dans des plans prospectifs de 20, 10 et 5 ans avec réajustement annuel par accords collectifs entre l'Etat, le parti et les organisations.

41. Certains préconisent une Vertical and Horizontal Integration. L'intégration de l'éducation des adultes dans l'ensemble du processus éducatif suppose "l'intégration verticale" - qui consiste à coordonner et planifier de façon intégrée tous les degrés du système d'éducation, à partir de l'âge préscolaire jusqu'aux divers étages de l'âge adulte en passant par l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

42. Coordonner et associer les divers programmes d'éducation pour adultes, qui sont actuellement assurés par une multitude d'organismes, n'ayant souvent aucun contact les uns avec les autres - l'adulte qui a un certain nombre de besoins éducatifs étant contraint de ce fait à de grands efforts pour trouver les programmes correspondant à ces besoins, c'est en cela que consiste "l'intégration horizontale".

43. Il y a pratiquement unanimité pour préconiser une microplanification décentralisée et une macroplanification centralisée, attentives aussi aux besoins globaux des communautés (par exemple, urbanisation, loisirs, infrastructure), mais on manque presque partout d'études sur les priorités.

44. Il y a un accord général pour faire participer les responsables à la base aux élaborations, même quand ils doivent suivre les filières montantes pour obtenir l'accord gouvernemental. Il y a, en effet, souvent danger de voir les seuls pouvoirs publics se cantonner dans l'ajustement des projets. En associant les mouvements et les forces syndicales - dont les efforts de formation de leurs cadres et d'animation de leurs membres doivent entrer en ligne de compte - il faut aller vers des planifications au niveau des zones socio-économiques, zones de populations rurales ou zones de populations industrielles et urbaines.

45. L'approche "Action - Recherche dans la microplanification" est une approche pluridisciplinaire supposant l'action conjointe de sociologues, d'éducateurs, de travailleurs sociaux afin d'identifier

les réseaux - networks - de relations entre les membres d'un groupe. Dans beaucoup de milieux suburbains où les réseaux de voisinage, de travail et même de famille ont été détruits, le réseau besoin-privation joue un rôle considérable.

46. La méthode exige une analyse empirique dérogée de tout a priori. Elle implique seulement que l'homme éprouve le besoin de s'appuyer sur un minimum de réseaux et qu'il incombe à l'éducation d'en susciter de nouveaux visant à remplacer ceux qui ont été détruits là où cela paraît possible : cafés, clubs, associations de locataires, etc.

47. Il est essentiel d'évaluer les ressources potentielles disponibles pour l'éducation des adultes pour en assurer la mobilisation.

48. Les pays en voie de développement ramènent tragiquement leurs idées de planification à la réalisation de problèmes essentiellement concrets : innombrables sont les cas où la simple acquisition d'un tableau ou d'un manuel ou d'un instrument approprié de travail agricole pose des problèmes insolubles. Bien souvent, les masses sont motivées et il n'y a pas d'espoir de faire face à leurs besoins élémentaires.

49. Certains préconisent alors la planification par l'action et un système d'alphabétisation relative en fonction des ressources et des besoins qui sont en modification constante.

50. En ce qui concerne l'administration publique de l'éducation des adultes, il est recommandé de tout mettre en oeuvre pour faire échapper l'éducation des adultes aux tracasseries bureaucratiques et paperassières. Dans cet esprit, les fonctionnaires de l'éducation des adultes qui étaient jadis des inspecteurs et des contrôleurs doivent être eux-mêmes inspirés par un esprit d'animation et être maître de ces techniques d'animation afin qu'ils soient, au niveau de leurs réseaux d'autorité, en liaison collaborante et stimulante avec les animateurs sur le terrain.

51. Il est recommandé, dans le domaine de l'infrastructure, de cesser le gaspillage financier qui consiste à construire de gigantesques complexes scolaires fermés tous les jours dès la sortie des classes et à usage scolaire exclusif. Il faut encourager les pouvoirs publics à construire des structures polyvalentes et encourager les architectes à préparer des projets globaux inspirés des principes de l'éducation permanente et permettant l'emploi successif ou concomitant des activités d'éducation formelle et d'éducation des adultes.

E. FINANCEMENT

52. Ce problème a été par d'autres biais abordé aux chapitres consacrés aux rapports de l'entreprise et de l'éducation des adultes et aux relations entre l'Etat et les organisations volontaires. Dans certains pays centralisés, l'Etat joue son rôle de trésorier pour les dépenses d'infrastructures et d'exécution des programmes. L'action de

l'Etat y est amplifiée par les fonds sociaux dont disposent les conseils d'entreprises et les coopératives rurales pour le perfectionnement de leur personnel. En outre, on y découvre la mise sur pied d'un système fort complet de stimuli matériels tels que congés spéciaux d'études (outre les vacances payées) avec l'octroi du salaire, d'indemnités de déplacement, de primes à la réussite des examens, etc. Les congés d'études varient selon l'ampleur des recyclages professionnels entrepris (de 3 jours à 100 jours) et selon le niveau des études ; ces stimuli concernent tant les travailleurs manuels que les travailleurs intellectuels de niveau universitaire.

53. On a fort insisté, dans l'organisation des cours du soir, sur l'état de fatigue des travailleurs provoquant leur incapacité à de nouveaux efforts après la journée de travail en usine ou aux champs et sur la nécessité de prendre des mesures pour protéger leur vie familiale.

54. Certains pays à conception pluraliste de l'éducation font aussi un effort considérable en établissant un système de congés d'études, de crédits d'heures dont les fonds viennent, en proportion diverses des pouvoirs publics à tous les niveaux et des entreprises.

55. Mais dans la plupart des pays, c'est le désert budgétaire et les miettes du festin scolaire. Outre les causes politiques énumérées plus haut, il faut citer l'absence de conscientisation des responsables nationaux, tant politiques qu'administratifs, aux objectifs de l'éducation des adultes ; le fait aussi que les dépenses d'éducation des adultes sont considérées comme dépenses facultatives car rares sont les pays où leur niveau, leurs critères sont automatisés par l'existence de lois budgétaires d'application stricte comme c'est le cas pour l'école.

56. L'imagination n'a guère à être sollicitée pour suggérer la participation directe de l'entreprise, la création de nouvelles taxes, l'exception d'impôts, la suppression des taxes sur les produits culturels et même, pour les adultes de milieux favorisés, l'autofinancement... Le noeud du problème paraît être dans la constatation du fait que bien des pays n'ont jamais connu un tel niveau de revenus individuels concomitants à une telle diminution des ressources publiques. Il est certain que beaucoup de pays connaissent un système fondé exclusivement sur la satisfaction des besoins individuels au détriment des équipements communautaires de tous types, tant de santé que de culture.

57. Ce n'est que par l'insertion dans la globalité d'un système planifié d'éducation permanente accordant la même place au secteur informel qu'au secteur formel que nous sortirons de l'ère artisanale de l'éducation des adultes.

F. ACTIONS REGIONALES

58. Il a été à plusieurs reprises recommandé à l'Unesco de susciter et favoriser au plan de la coopération régionale, des réunions de types divers

tendant à la mise en commun des efforts et des ressources au niveau régional, entre pays de niveaux économique et scolaire similaires et d'orientations culturelles convergentes.

59. Certains estiment que la participation au niveau régional de pays d'autres niveaux économique et scolaire ne peut être que bénéfique par l'échange des informations et des expériences renforçant la compréhension internationale.

60. Cette régionalisation aurait en outre l'avantage de maintenir en vigueur des valeurs essentielles de civilisations menacées, par exemple, pour l'Afrique, du sens des responsabilités familiales, de la conscience de la collectivité, du respect des personnes âgées, etc.

Point 8.4 de l'ordre du jour : Développement de l'éducation des adultes par la coopération internationale

A. IMPORTANCE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS L'EDUCATION DES ADULTES

1. Depuis la Conférence de Montréal, il est certain que l'éducation des adultes a vu croître son rôle dans la coopération internationale mais que sa part reste notoirement insuffisante. Le bilan témoigne surtout de l'expansion des actions de type traditionnel sans guère apporter d'exemples d'actions novatrices. Il est évident que c'est dans la mesure où l'éducation des adultes est restée marginale au plan national, qu'elle devait l'être a fortiori au plan international. La Commission estime qu'il faut tout mettre en oeuvre pour assurer son expansion dans un esprit de confrontation coopérante tendant à la mise en commun des efforts pour aboutir à l'élaboration d'un nouvel esprit entre le pays donneur et le pays recevant.

B. LES BASES CONCEPTUELLES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

2. Il ne faut pas confondre coopération avec la mise en place d'un processus "d'occidentalisation" de toute l'humanité : les pays en voie de développement en cherchant à trouver leur propre projection historique doivent offrir des variantes de systèmes de vie et de nouvelles échelles de valeur.

3. Une telle mutation des politiques est d'autant plus urgente que des pays en voie de développement reconnaissent l'échec de leurs tentatives de modernisation de leur société et la perte irrémédiable de leurs modes de vie et de leurs traditions.

4. C'est dans cette volonté préalable de souveraineté politique et devant les dangers du néo-colonialisme économique et culturel que chaque pays est responsable de la détermination de ses différentes priorités.

5. C'est le même esprit qui amène à affirmer comme un autre préalable la nécessité pour chaque pays d'éveiller les consciences en vue d'assurer au maximum la mobilisation de ses propres ressources humaines et matérielles.

6. Il est indispensable que les forces nationales de l'éducation des adultes réclament elles-mêmes de leur gouvernement l'inscription d'une coopération dans le domaine précis de l'éducation des adultes afin que les gouvernements des pays développés soient attentifs à ce type d'action trop rarement réclamé jusqu'ici. Le rôle de la coopération et son volume dépendent des vœux précis des pays bénéficiaires.

7. L'aide particulière devrait être concentrée sur des projets spécifiques susceptibles d'avoir des effets durables. Elle devrait s'attacher davantage à la mise en place d'infrastructures, à la formation de formateurs qu'aux interventions directes. Elle ne doit en aucun cas déboucher sur un brain-drain en faveur des pays développés.

8. Certains ont affirmé avec force la nécessité de définir les termes mêmes de coopération internationale en éducation des adultes dans la mesure où les pays nantis l'utilisent par une sorte de pudeur euphémique qui les empêche de parler d'aide et de charité : les pays nantis reçoivent plus qu'ils ne donnent ; on ne peut voir l'accomplissement d'un devoir humanitaire dans une politique qui consiste à maintenir des structures de dépendance économique en permettant aux monopoles privés de décider du prix des matières premières ; ce n'est qu'après l'ajustement des bases de la collaboration économique qu'on pourrait parler de coopération tendant à assurer le progrès d'hommes libres vers une vie plus humaine et plus profonde.

C. LES CONTENUS POSSIBLES DE LA COOPERATION

9. Après avoir constaté que les demandes de coopération technique se manifestent dans tous les pays et qu'y correspond dans la plupart des pays développés un désir de réponse et d'échanges, la Commission signale la nécessité de sélectionner les points critiques en vue d'aboutir à la détermination des aires de coopération. Par exemple, il faut éviter de voir l'éducation des adultes ne pas aboutir à une action de démocratisation mais aboutir à l'approfondissement d'un fossé entre privilégiés et défavorisés (cf. le rapport Simpson du Conseil de l'Europe qui signale que seulement 5 % en moyenne de la population active bénéficient de l'action éducative). Ce sont les pays scolarisés qui se sont appropriés les formes les plus efficaces de l'éducation des adultes et la composition même des délégations à notre conférence montre que trois secteurs, ici comme sur le terrain, sont sous-développés : les défavorisés, les ruraux et les femmes.

10. Il faut dépasser les incertitudes des terminologies, aller au-delà des catégories statistiques,

intéresser le Bureau international de l'éducation pour qu'il inclue l'éducation des adultes dans l'élaboration de sa nomenclature de l'éducation.

11. De plus, nous éprouvons le besoin d'une série de monographies sur différents thèmes comme ceux qui permettraient de confronter les problèmes du passage de la pédagogie à l'andragogie.

12. D'autres recherches sont indispensables : nous en énumérons quelques-unes de façon non exhaustive : les liens entre la formation et l'information (qui peut être source de grave aliénation par excès), la nature des liens entre l'éducation des adultes en coopération et l'action de l'école et de l'université, les sources et modes de financement sur le terrain, la définition des besoins à un niveau donné, les types d'expériences en apprentissage, etc.

13. Il est vivement recommandé d'examiner les possibilités de coproduction internationale dans l'élaboration de programmes scientifiques afin d'en réduire les coûts et de tendre à la création de normes communes ; un système mondial de normalisation serait fort utile, de même que l'enregistrement systématique de toutes les productions internationales de soft-ware.

D. LES MODALITES DE LA COOPERATION

Au niveau international

14. Il faut donner priorité aux pays les plus défavorisés et aux secteurs marginaux.

15. Des experts et spécialistes issus de pays moins développés pourraient dans bien des cas témoigner de plus grandes aptitudes à l'adaptation sur le terrain et à plus d'équilibre entre les hauteurs de la théorie et les servitudes de la pratique quotidienne. Dans le même esprit d'adaptation, il est évident que ce sont les conditions nationales du travail sur le terrain qui doivent déterminer la façon de faire des experts, des équipes et le choix du matériel pédagogique. Ce n'est pas le terrain qui doit s'ajuster aux méthodes de l'expert.

16. Il est vivement recommandé de prévoir les modalités d'un follow-up, d'une transition dans le passage de l'aide à la situation d'autonomie : tous sont d'accord pour constater l'effet néfaste d'une brusque interruption de l'aide et de l'absence de mesures transitoires au départ des experts

Au niveau régional

17. De nombreux exemples de l'efficacité des actions à ce niveau ont été fournis ; l'aide régionale coordonnée s'ajuste mieux aux conditions locales. Il faut par conséquent susciter toute occasion de ces prises de conscience régionales et à cet effet, trouver les moyens d'une aide financière pour assister aux conférences régionales.

Au niveau bilatéral

18. Ce type d'aide est généralement fort bienvenu. On ne peut nier le jeu des raisons historiques et la maintenance d'affinités. Le volume de ce type d'aide paraît considérable. Ces efforts bilatéraux devraient retenir l'attention de l'Unesco en vue d'en assurer une coordination, du moins sous l'angle de l'échange des expériences et de leurs résultats.

E. LA PLACE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

19. Il ne faut pas oublier que dans le domaine de la coopération à l'éducation des adultes, les organisations non gouvernementales ont, surtout au plan syndical, une longue et importante tradition qui, dans bien des cas, fut antérieure à l'action des gouvernements. L'action des organisations non gouvernementales est d'ailleurs souvent bien mieux reçue que celle des gouvernements, puisque le plus souvent, c'est à la formation des cadres de leurs sections nationales que les grandes internationales volontaires se consacrent. Toute section nationale est en fait partie prenante et initiatrice de l'action des organisations non gouvernementales internationales à l'esprit desquelles elle adhère librement. Ceci est vrai au plan des internationales religieuses, politiques et syndicales.

20. Toutefois, l'action des organisations non gouvernementales n'est pas suffisamment facilitée dans le cadre du programme Unesco en raison de la procédure complexe à laquelle elles sont soumises. La Commission insiste pour que l'Unesco recrée dans ce domaine les conditions de participation active des organisations non gouvernementales en général et des organisations syndicales en particulier aux travaux de recherches et d'évaluation dans le domaine de l'éducation des adultes.

21. Nous le répétons : c'est l'adhésion libre et préalable des sections nationales qui fait des organisations non gouvernementales des instruments privilégiés des politiques de paix et de compréhension internationale.

F. LE ROLE DE L'UNESCO

22. Les délégations se sont rendu compte du gigantisme des tâches qu'ils veulent confier à l'Unesco

aux divers plans quantitatif, qualitatif, financier, pluridisciplinaire, etc. ; dans la hiérarchie des valeurs et des urgences, la Commission s'est efforcé de faire preuve de réalisme, mais elle a voulu tenir compte aussi des besoins de la communauté internationale.

23. L'exécution de ces tâches suppose le renforcement de l'Unesco, budgétairement et structurellement. Une résolution de Montréal réclamait déjà pour l'éducation des adultes la création d'un département interdisciplinaire de haut niveau. Il faut bien constater la difficulté qu'il y aura à développer l'éducation des adultes, à l'intégrer au développement culturel, à stimuler une recherche scientifique coordonnée sans lui donner sa place dans les structures, le secrétariat, les programmes, les budgets.

24. L'Unesco est le carrefour de l'offre et de la demande de coopération de la part des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Elle doit organiser son carrefour, y coordonner les passages, y signaler les directions. C'est ainsi que l'Unesco a le devoir de s'instituer organisme de formulation et de suscitation de l'ensemble des organisations internationales de la famille des Nations Unies : OIT, FAO, pour l'ensemble des problèmes de l'éducation et plus précisément pour la coopération dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente. La majorité des délégations estiment que l'Unesco doit aussi tenter d'aider à la coordination des politiques de coopération élaborées par les gouvernements, dans le respect de la souveraineté des Etats.

25. Au chapitre des tâches diverses, nous signalerons le désir de l'institution d'un clearing house de documentation et d'information, la mobilisation des centres régionaux de l'Unesco vers des actions spécifiques en éducation des adultes, l'intensification de la collaboration avec les universités pour des évaluations pluridisciplinaires, l'intensification des programmes d'échanges de travailleurs, de formation de personnel d'animation et, modestement, l'aide aux délégations des pays les plus défavorisés et aux organisations non gouvernementales les plus pauvres pour la participation aux conférences, séminaires, sessions de cadres internationales et régionales : c'est dans bien des cas, pour ces pays et ces organisations, la seule fenêtre ouverte sur le monde et la seule chance de situer leur action dans le grand mouvement de coopération suscité et coordonné par l'Unesco.

RAPPORT DE LA COMMISSION II

1. La Commission a tenu sa première séance le 28 juillet sous la présidence de l'Honorable Peter Nicholson, vice-premier ministre de Nouvelle-Ecosse et président du Conseil des ministres de l'éducation, Canada. Elle a élu vice-président le Dr Mohamed Ibrahim Kazem, doyen de la Faculté pédagogique de l'Université d'Asher, République arabe d'Egypte et le professeur J. S. Urriola, chef de la division de l'éducation des adultes, Ministère de l'éducation, Venezuela et rapporteur M. J. F. Conceicao, directeur du Département des études périuniversitaires de l'Université de Singapour.

2. La Commission qui a tenu dix séances de travail a étudié les points 8. 2 et 8. 3 de l'ordre du jour. Elle a examiné, pour ce faire, le chapitre III, sections B et C du document de travail principal "L'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente" (UNESCO/CONFEDAD/5). Elle avait également à sa disposition le document de référence "Rétrospective internationale de l'éducation des adultes" (Montréal 1960, Tokyo 1972) (UNESCO/CONFEDAD/4) et l'Ordre du jour annoté (UNESCO/CONFEDAD/3).

Point 8. 2 de l'ordre du jour : Nouvelles méthodes et techniques : utilisation des grands moyens de communication

A. NECESSITE D'APPROCHES NOUVELLES

1. Grâce au rapide développement technologique des moyens modernes d'information, il est désormais possible de toucher un public beaucoup plus nombreux qu'on n'aurait pu l'imaginer, il y a seulement quelques années. Les moyens d'information ont pour rôle essentiel de faire prendre conscience à chacun, partout, des forces sociales, économiques et culturelles qui conditionnent le mode de vie de tous. Les moyens de communication peuvent non seulement instruire, mais informer et cultiver.

2. Or, nulle part ou presque, ces moyens ne sont

utilisés à leur pleine capacité au service de l'éducation des adultes. Au contraire, ils servent souvent des fins opposées. Les problèmes fondamentaux sont : comment utiliser les moyens d'information de façon à élargir les possibilités d'éducation, comment réduire les coûts sans porter atteinte à la qualité de l'instruction, et comment faire participer l'élève à la planification et à la gestion du processus d'éducation.

3. Les moyens d'information doivent se concevoir dans la perspective des objectifs généraux du développement social, culturel et économique et dans le contexte national.

B. ROLE DES MOYENS D'INFORMATION

L'utilisation actuelle des moyens d'information

4. Plusieurs délégués ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'utilisation qui est faite actuellement des moyens d'information, en particulier de la télévision. Il existe dans certains pays une mystique de la télévision qu'il faut combattre. Beaucoup trop de temps est consacré à des émissions commerciales, de propagande ou récréatives, qui souvent donnent le spectacle de la violence et du relâchement sexuel. Dans certains pays, a-t-on dit, les spectacles à bon marché dominent les ondes à tel point que l'effet général de la télévision est de dégrader la dignité humaine et d'aggraver le séparatisme, les conflits et l'aliénation. Par ailleurs, certains délégués ont noté les effets positifs de la télévision sur l'élargissement du vocabulaire et du processus logique d'expression et souhaité que ces tendances soient éclairées et encouragées.

5. L'afflux constant de messages d'intérêt variable pose un grave problème au public, et le détourne au lieu de l'aider à former des jugements sains. On a fortement déploré la tendance des moyens d'information à estomper les facultés culturelles en encourageant la réception passive.

L'auditeur ou le téléspectateur n'est capable ni d'interpréter les messages ni d'y réagir.

Contrôle des moyens d'information

6. Les défauts des moyens d'information peuvent être attribués en grande partie à la prédominance des intérêts commerciaux, qui tendent à exclure l'utilisation de ces moyens pour l'éducation des adultes. La Commission considère que les moyens d'information constituent un service public et qu'il est du devoir des gouvernements de veiller à ce que l'intérêt public l'emporte sur les intérêts sectoriels, commerciaux et autres. La télévision commerciale devrait être soumise à un code de déontologie.

7. Les moyens d'information ne doivent pas seulement distraire, ils doivent aussi éduquer et informer. Les émissions récréatives pèsent d'un poids excessif sur les programmes de télévision ; les gouvernements devraient insister pour qu'un nombre minimum d'heures par jour ou par semaine soient consacrées à des programmes éducatifs ou traitant des affaires publiques. Ils devraient également fournir les ressources nécessaires afin qu'il soit possible de recruter du personnel qualifié pour planifier, produire et diffuser les programmes éducatifs.

8. Certains délégués ont soutenu que les gouvernements devraient interdire tous les programmes offrant le spectacle de la violence et du relâchement sexuel. Tout en reconnaissant que les moyens d'information donnent souvent lieu à des abus, d'autres délégués ont estimé qu'il convient d'éviter une censure. Les gouvernements doivent exercer la plus grande vigilance à l'égard des services de radiodiffusion et soumettre à un contrôle spécial la télévision commerciale. Les méthodes de contrôle doivent être adaptées aux normes en vigueur dans chaque pays. Peut-être le meilleur contrôle sur les moyens d'information est-il, en dernière analyse, celui qu'exerce le public lui-même.

Contraintes financières et institutionnelles

9. De nombreux délégués ont affirmé que, même dans les conditions actuelles, on constate un effort consciencieux de la part des responsables pour utiliser les moyens d'information comme un instrument efficace d'instruction et d'information. Mais les contraintes économiques et institutionnelles et le manque d'experts professionnels font obstacle à ces efforts, en particulier dans les pays en voie de développement.

10. Dans de nombreux pays en voie de développement, il existe une véritable pénurie de personnel qualifié. De ce fait, on achète souvent des programmes étrangers qui offrent une image déformée des réalités sociales, économiques et culturelles.

11. Dans les pays où les conditions sont plus favorables à une bonne programmation, la planification est souvent déficiente, en particulier lorsque les activités éducatives appellent la collaboration de plusieurs services. Les goûts et les réactions du public restent souvent ignorés, moins par la

faute du personnel qu'en raison de l'absence d'un système bien structuré de sondage et d'évaluation.

12. La coopération entre les spécialistes de l'information et les éducateurs ne se développe qu'avec beaucoup de lenteurs et d'incertitudes. Il en est ainsi partout. L'intégration des moyens d'éducation traditionnels et des moyens d'information modernes est l'exception plutôt que la règle. Il est nécessaire d'instituer une coopération entre les spécialistes de l'information et le personnel de l'éducation des adultes, non seulement pour qu'ils sachent reconnaître leurs objectifs et leurs problèmes respectifs mais pour qu'ils s'occupent conjointement d'identifier les besoins individuels et collectifs.

13. Plusieurs délégués ont souligné que l'entretien et la réparation du matériel sont souvent rendus impossibles par l'absence de techniciens qualifiés. Les problèmes de technique et de construction ne sont pas insurmontables, mais plusieurs délégués - notamment de pays en voie de développement - ont évoqué la nécessité d'une normalisation internationale de l'équipement.

Intérêts des minorités

14. Tout en reconnaissant que les moyens d'information sont par définition destinés principalement aux masses, de nombreux délégués ont souligné l'importance de services à l'intention des groupes minoritaires.

Utilisation de la radio

15. Malgré la mystique de la télévision, la radio reste un moyen plus économique de diffuser des programmes éducatifs dans tout un pays - bien que, de toute évidence, les programmes actuels sont très insuffisants par rapport aux besoins reconnus. Les programmes de radio sont surtout efficaces lorsqu'ils sont appuyés par un réseau de services complémentaires à la base, comprenant l'emploi de nombreux animateurs et travailleurs bénévoles à l'échelon local.

Difficultés du transfert des moyens d'information

16. Avant de transférer des programmes ou des techniques d'un pays à un autre, ou d'un milieu à un autre, il convient de tenir compte des différences culturelles. En particulier, la différence de niveau technologique entre les pays riches et les pays pauvres risque de faire obstacle à des transferts profitables.

Coopération internationale

17. De nombreux délégués ont fait savoir que leur pays a grand besoin d'une aide technique et souhaiterait une coopération technique internationale plus étroite. Il faudrait des conseils quant à la meilleure utilisation des moyens d'information

et une aide pour la formation de personnel, la mise en place d'une infrastructure appropriée et l'acquisition d'équipement technique.

C. IDENTIFICATION DES BESOINS DES ADULTES

Méthodes d'identification des besoins

18. Pour le choix des méthodes et des techniques appropriées, il faut d'abord s'informer des besoins, des goûts et des antécédents de l'adulte dans le contexte concret de sa vie quotidienne puis définir en conséquence les objectifs de son éducation.

19. Deux problèmes fondamentaux ont été distingués. Le premier consiste à stimuler les catégories défavorisées du point de vue de l'éducation : cette grande majorité que les programmes éducatifs rebutent. Le second est de trouver le moyen de répondre à la diversité des besoins humains, au lieu de ne se préoccuper que de la demande d'enseignement de type classique.

20. Les programmes d'éducation des adultes doivent s'insérer exactement dans le contexte social approprié. Il ne faut jamais oublier que les besoins et les rôles des adultes évoluent au cours des divers stades de la vie.

L'approche écologique ou mésologique

21. Le pouvoir éducateur de la communauté a été souligné. Pour importante que soit l'influence de l'école, les individus sont surtout influencés par l'environnement. Ils doivent être encouragés à participer activement aux affaires de la communauté et à s'entraider. Chacun est non seulement un élève en puissance mais aussi un éducateur en puissance. Le foyer, le lieu de travail, le groupe de pairs, le syndicat, la société coopérative, l'organisation de consommateurs, l'église, la mosquée et le club constituent des cadres favorables à l'acquisition des connaissances.

Comités locaux

22. Les comités locaux - par exemple les comités de développement rural - peuvent servir utilement d'intermédiaires ; de même, les associations et autres groupements spontanés peuvent aider à identifier les besoins des élèves adultes. Dans un Etat membre, des comités consultatifs locaux étudient les besoins des habitants en matière d'éducation et conseillent les organisateurs professionnels sur les programmes d'étude. Un service de conseils par téléphone fonctionne nuit et jour.

Orientation

23. Il est apparu que l'on n'a nulle part tenté sérieusement de créer des services d'orientation, qui sont pourtant manifestement indispensables. On a

cité, à titre d'exemple, diverses méthodes adoptées par des administrateurs et des institutions pour informer les participants éventuels. Certaines organisations emploient maintenant des orienteurs à plein temps. Les services locaux d'orientation pourraient servir aux planificateurs de l'éducation d'instrument pour connaître l'accueil fait à leurs programmes.

Dirigeants locaux et groupements communautaires

24. L'action visant à réduire l'écart entre éduqués et non éduqués est souvent plus efficace lorsqu'elle est entreprise par des personnes vivant au sein des communautés locales. Certes, il faut aider les gens à devenir des élèves conscients. Les groupes de pairs peuvent y contribuer. Des ressources plus importantes que par le passé devraient être affectées aux centres d'auto-instruction pouvant être utilisés par les individus ou les groupes de leur propre initiative.

Rôle de l'organisation ou de l'animateur

25. Parmi les agents qui peuvent rendre plus efficaces les programmes d'éducation des adultes, l'organisateur ou l'animateur professionnel joue un rôle capital en aidant les gens à identifier leurs problèmes et à suivre d'un oeil ou d'une oreille critique les programmes radio-télévisés, en déterminant leurs réactions et en servant d'intermédiaire entre producteur et utilisateur. Le rôle de l'animateur social dans la communauté de base est fondamental. Un autre agent est "l'organisateur itinérant de cercles d'études", qui prend des contacts personnels et persuade les gens de participer aux projets. Dans certains Etats membres, une attention particulière est consacrée à ces contacts ou techniques de prospection, qui exigent de l'organisateur qu'il se rende sur les lieux de travail et aille frapper aux portes. Partout, ces contacts personnels ont donné d'excellents résultats. On constate que le taux de participation aux programmes d'éducation des adultes est beaucoup plus élevé chez ceux qui ont été touchés personnellement par une visite ou un appel téléphonique.

Identification des élèves indépendants

26. De nombreux délégués ont attiré l'attention sur le fait que les adultes ont de plus en plus tendance à étudier en dehors des institutions d'éducation, et qu'il importe de les encourager par des mesures positives à pratiquer l'auto-instruction. Cela implique l'identification des élèves indépendants, où qu'ils se trouvent, afin qu'une aide concrète puisse leur être fournie.

D. LES METHODES

27. Notre connaissance actuelle des méthodes et de leur applicabilité est à la fois superficielle et fragmentaire. Il importe de formuler des principes plus généraux en ayant recours aux instruments de l'anthropologie sociale, de la sociologie, de la psychologie et d'autres disciplines.

Les méthodes de groupe

28. La valeur de l'instruction par petits groupes a été largement reconnue. On a notamment évoqué à la Commission les cercles d'étude et les groupes d'écoute constitués afin de servir les programmes d'éducation par la radio. En outre, les méthodes de groupe se sont sensiblement diversifiées.

29. Plusieurs délégués ont souligné que ceux qui répugnent à participer à des programmes d'éducation des adultes de type classique peuvent souvent être amenés à s'intégrer à des groupes de discussion libres, composés de personnes qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance.

L'instruction programmée

30. Des délégués ont décrit des systèmes d'instruction programmée en soulignant leur utilité et leurs limites, ainsi que l'intérêt qu'ils présentent pour l'éducation autodirigée.

L'enseignement par correspondance

31. On ne peut plus mettre en doute l'efficacité d'un enseignement par correspondance bien conçu en tant que moyen d'aider ceux qui apprennent seuls ou les petits groupes de personnes qui se réunissent spontanément. On a mentionné à cet égard divers exemples de programmes qui ont été couronnés de succès, notamment des cours spéciaux organisés à l'intention de ceux qui souhaitent améliorer leur compétence professionnelle, acquérir de nouvelles qualifications ou accéder à une nouvelle profession. Il a toutefois été noté que les études par correspondance intéressent surtout, en général, ceux qui ont déjà un certain degré d'instruction et souhaitent être aidés pour la préparation de leurs examens. Elles risquent donc de contribuer à accroître l'écart qui existe entre groupes privilégiés et catégories défavorisées.

Centres de résidence

32. On a rappelé à la Commission l'importance toujours actuelle des centres de résidence, qui donnent à l'adulte la possibilité de réfléchir et d'étudier dans un milieu nouveau et stimulant.

Les moyens d'information et l'alphabetisation

33. Répondant à l'appel à l'aide du délégué d'un pays en voie de développement qui compte 95 %

d'analphabètes, un autre délégué a décrit certaines méthodes utilisées dans son propre pays, et notamment l'utilisation de textes spécialement rédigés en langue vernaculaire. Il se trouve que le gouvernement dispose d'un abondant matériel d'information sur les questions communautaires ; ce matériel a été traduit en langue vernaculaire et adapté à l'intention de classes d'alphabetisation. Dans un autre cas, un mouvement d'alphabetisation a lancé un journal qui, dès sa création, a recueilli un grand nombre d'abonnements et d'offres d'annonceurs. Un autre délégué a indiqué qu'à son avis le plus urgent était de publier en langue vernaculaire des pièces et des récits propres à éveiller l'intérêt des adultes.

34. Dans les programmes de lutte contre l'alphabetisme, les plus instruits doivent accepter dans le contexte de la mobilisation sociale, d'aider ceux qui sont moins favorisés qu'eux en appliquant par exemple la méthode "à chacun son élève". On a souligné l'impérieuse nécessité de sensibiliser la conscience sociale au problème de l'élimination de l'alphabetisme.

Fourniture de matériel de lecture

35. Plusieurs délégués ont fait observer qu'il existe une grave pénurie de livres, de journaux, et de matériel de lecture. Souvent, il n'y a même pas assez de papier à imprimer et le matériel d'imprimerie fait parfois complètement défaut. C'est là une question qui devrait être prise en considération lorsqu'on organise des programmes d'aide extérieure. De nombreux programmes sont voués à l'échec faute du matériel nécessaire pour les activités complémentaires. La Commission a noté un certain nombre de programmes qui avaient tout pour réussir mais qui n'ont pu être mis en train que lorsqu'un important volume de matériel de complément soigneusement préparé a été prêt à être utilisé.

36. Les livres de poche sont relativement peu onéreux à produire. Etant donné qu'un approvisionnement constant en livres est indispensables pour éviter le retour à l'alphabetisme, la production de livres de poche doit faire l'objet d'initiatives et de subventions gouvernementales. En outre, il convient d'encourager les maisons d'édition et les imprimeries à produire du matériel pour les programmes d'alphabetisation, dans l'intérêt des adultes.

37. Il est indispensable de recruter des auteurs spécialisés pour la production de matériel de lecture, et il est tout aussi important d'organiser un système fonctionnel de distribution.

Les moyens audio-visuels

38. La Commission s'est prononcée très nettement en faveur de l'utilisation judicieuse plus large des moyens audio-visuels. Toutefois, certains pays jugent que l'achat et l'entretien de ces moyens sont onéreux et se plaignent de l'agressivité de certaines méthodes commerciales et publicitaires. On a

mentionné la nécessité de normes internationales pour assurer la compatibilité technique de ces moyens. Les éducateurs d'adultes ont besoin d'être judicieusement conseillés sur l'équipement le moins coûteux disponible et sur les moyens d'obtenir des pièces de rechange et des services après-vente. En outre, les pays qui n'ont pas accès aux moyens d'éducation modernes doivent mettre au point des moyens qui leur soient propres et tirent parti des multiples ressources de la communauté.

Centres d'auto-instruction

39. Les professionnels de l'éducation des adultes ont maintenant conscience de la valeur de l'éducation autodirigée. La meilleure façon d'aider celui qui désire étudier tout seul consiste à créer des centres d'auto-instruction, où il puisse se rendre de sa propre initiative aux heures qui lui conviennent. Ces centres doivent comprendre des services qui conseillent et orientent l'élève, l'aident à mieux apprendre et l'informent au sujet des moyens d'enseignement correspondant à ses besoins. En général, la Commission a été d'avis qu'il importe d'en savoir bien davantage sur les problèmes et les besoins de l'élève indépendant.

Importance du cadre institutionnel

40. Le cadre institutionnel dans lequel les moyens d'éducation sont utilisés est bien plus important que ces moyens eux-mêmes. Les conditions dont résultent les exigences sociales complexes déterminent le type d'institution d'éducation qui est indispensable. Cependant, les besoins sont partout sensiblement les mêmes. C'est le choix du cadre institutionnel approprié qui est essentiel. Par conséquent, la recherche sur l'éducation doit avoir pour priorité importante d'examiner quelles sont les institutions d'éducation adéquates. On constate que les groupes et les individus ont de plus en plus tendance à déterminer eux-mêmes leurs programmes. Dans les institutions, les adultes souhaitent également jouer un rôle plus important dans la planification des programmes, le choix des sujets et des méthodes d'étude et l'élaboration de la politique générale. Il faut prendre garde de négliger ces tendances lorsque l'on planifie les nouveaux bâtiments et que l'on étudie de nouveaux arrangements administratifs.

E. L'APPROCHE SYSTEMIQUE

41. L'approche systémique en matière d'éducation des adultes se révèle très féconde. Elle suppose l'étude attentive des besoins, l'analyse détaillée des objectifs et la traduction de ces derniers en termes opérationnels. Sa stratégie consiste : (i) à déterminer le comportement initial du groupe visé et le comportement final qu'on souhaite lui voir adopter ; (ii) à choisir un ensemble de méthodes diverses mais apparentées ; (iii) à mettre au point un

plan d'action complet ; (iv) à exécuter ce plan ; (v) à évaluer les résultats ; (vi) à restructurer le programme. Ces opérations doivent s'appuyer sur un appareil administratif suffisant et sur une infrastructure technique.

L'université ouverte et les expériences analogues

42. L'attention des participants a été particulièrement appelée sur le principe de l'université ouverte. Employées seules, la radio et la télévision ont un caractère trop "autoritaire" car elles ne permettent pas de réactions en retour de la part du public. On leur a donc ajouté d'autres moyens : correspondance, emploi de matériel enregistré et imprimé, cours individuels. En définitive, on n'a rien trouvé qui puisse vraiment remplacer l'enseignement par groupes et les relations personnelles. Cependant, il est apparu que l'élément le plus important de l'approche multi-media utilisée par l'université ouverte est l'enseignement par correspondance qui, tout en agissant à distance comme la radio et la télévision, n'en donne pas moins à chaque élève la possibilité de travailler à son rythme et de recevoir régulièrement des conseils de son professeur. La leçon qui se dégage de l'utilisation dans certains pays de l'enseignement par correspondance et des moyens audio-visuels à tous les niveaux d'éducation est également qu'il est souhaitable de combiner les diverses méthodes et les différents moyens dans le cadre d'un système rigoureusement intégré.

L'approche multi-media et la participation de l'adulte

43. De même que l'on a critiqué l'éducation des adultes en général, on a reproché aux systèmes multi-media de s'adresser surtout à ceux qui sont déjà instruits. Dans un Etat membre, un programme multi-media d'éducation a eu notamment pour objet d'intéresser quatre groupes généralement sous-représentés dans l'enseignement supérieur et dans l'éducation des adultes : (a) les personnes ayant un faible niveau d'instruction scolaire ; (b) les travailleurs manuels ; (c) les habitants des régions rurales ; (d) les femmes. Une évaluation ultérieure a montré que ces quatre groupes étaient sous-représentés parmi les personnes inscrites au cours de deux ans ainsi offert : la majorité des participants appartenaient à des catégories socio-économiques plus favorisées. La conclusion à tirer de cette enquête est que l'approche systémique multi-media ne permet pas de surmonter les obstacles qui empêchent de s'instruire ceux qui ont été défavorisés en matière d'éducation. Pour qu'elle réponde vraiment aux besoins des adultes, il importe qu'elle fasse appel à l'animation et à la participation des moins favorisés eux-mêmes à la planification et à l'administration des programmes d'éducation faits à leur intention.

F. EVALUATION ET RECHERCHE

Evaluation

44. Il apparaît que la plupart des programmes, quel que soit le moyen d'instruction employé, sont planifiés et exécutés sans qu'on ait incorporé les procédures d'évaluation nécessaires. Ce défaut empêche de définir les objectifs avec netteté, et de corriger les erreurs commises ; il empêche aussi de transférer ailleurs les projets qui ont réussi dans un contexte donné.

Recherches nécessaires

45. Les recherches ci-après devraient être entreprises : (a) les facteurs qui font obstacle à la participation de ceux qui ont été défavorisés sur le plan de l'éducation ; (b) les façons d'utiliser les techniques éducatives peu coûteuses ; (c) la psychologie de l'adulte, et plus particulièrement sa motivation ; (d) les relations enseignant-enseigné dans des contextes sociaux différents ; (e) l'utilisation optimale des grands moyens d'information ; (f) les besoins et les problèmes particuliers de l'adulte qui étudie seul ; (g) les déterminants socio-culturels et socio-économiques qui pèsent sur la situation de formation ; (h) la méthodologie du développement personnel liée au changement social ; (i) les conditions d'une pédagogie de participation.

Diffusion des résultats des recherches

46. Il est indispensable que les résultats des recherches soient plus largement diffusés. On doit à cet effet développer les échanges internationaux de publications, éditer davantage de revues et de bulletins internationaux et comparatifs, et intensifier l'activité des organisations régionales et autres d'éducation des adultes.

G. COOPERATION INTERDISCIPLINAIRE ET TRAVAIL D'EQUIPE POLYVALENT

47. La coopération s'impose entre les spécialistes des sciences sociales, ceux des grands moyens d'information, ceux des disciplines enseignées et les agents locaux d'éducation des adultes. Grâce à leurs efforts conjoints, il sera possible de mettre au point des programmes réalistes et cohérents d'éducation des adultes ayant toutes les chances d'atteindre les objectifs visés.

Réunions locales

48. Plusieurs délégués ont souligné l'utilité des conférences et séminaires locaux. Ces réunions peuvent avoir lieu dans un cadre familial, et n'entraîner que des frais minimes ; les participants peuvent s'y entretenir de questions telles que les moyens de tirer parti de toutes les ressources éducatives de la communauté.

Comités nationaux et régionaux

49. Les comités nationaux et régionaux doivent se tenir au courant des politiques relatives à l'emploi des grands moyens d'information et de la technologie éducative, et des efforts visant à assurer la répartition la plus efficace des tâches et des ressources éducatives.

Point 8.3 de l'ordre du jour : Mobilisation et formation du personnel nécessaire à l'expansion de l'éducation des adultes

A. RECRUTEMENT ET FORMATION DES EDUCATEURS D'ADULTES

50. Selon la Commission, il est hors de doute que le problème majeur de l'éducation des adultes dans les années 1970 sera de recruter et de former un personnel spécialisé assez nombreux pour s'acquitter des tâches multiples dont l'objet est de donner aux adultes la possibilité d'apprendre et la volonté d'améliorer toujours leurs connaissances. Depuis quelques années, l'éducation des adultes, qui était naguère une préoccupation marginale de la société, est devenue un élément essentiel de l'éducation en général.

51. Jusqu'à présent, les tâches d'enseignement et d'organisation, que comporte l'éducation des adultes, étaient essentiellement confiées à un personnel à temps partiel rétribué ou à des agents bénévoles. C'est là une pratique souhaitable sur le plan démocratique, et les gouvernements doivent continuer à l'encourager. Toutefois, l'éducation des adultes a désormais atteint un stade de développement où il devient indispensable d'accroître considérablement le personnel à plein temps - organisateurs, administrateurs et spécialistes des moyens d'information - à la fois pour soutenir le rythme de l'expansion dans ce secteur et pour renforcer par des spécialistes le personnel à temps partiel et le personnel bénévole.

52. La qualité et l'utilité des connaissances que les adultes acquièrent dépendent largement des ressources mises à leur disposition en matière d'orientation, d'instruction et d'équipement. L'investissement humain revêt une importance primordiale. Le matériel lui-même doit être préparé et entretenu par un personnel qualifié.

53. Puisque l'éducation des adultes doit contribuer non seulement à la production économique mais aussi à l'amélioration de la qualité de la vie, il y a tout intérêt à consacrer des ressources plus importantes au recrutement de personnel spécialisé.

La condition des éducateurs d'adultes

54. Il convient d'intensifier la tendance, déjà notée à la Conférence de Montréal, à la constitution d'une véritable profession d'éducateur d'adultes

comportant des perspectives de carrière bien définies et attrayantes. L'éducation des adultes pourra recruter et conserver un personnel qualifié dans la mesure où elle deviendra réellement une profession. Il convient donc d'accorder à ce personnel un statut, des traitements et des conditions de service comparable à ceux des enseignants et des administrateurs de l'enseignement scolaire. Cependant, le souci de confier l'éducation des adultes à des éducateurs spécialisés ne doit pas aboutir à la création d'une profession fermée. Il est indispensable de sauvegarder la mobilité entre l'éducation des adultes et l'éducation en général et d'assurer des relations étroites entre les spécialistes de l'éducation des adultes et les non-spécialistes.

Les qualifications des éducateurs d'adultes

55. Pour être considérée comme une profession, l'éducation des adultes exige une formation professionnelle spécialisée. Il ne suffit pas de rechercher des personnes naturellement douées pour l'enseignement ou l'organisation. La Commission a estimé que les éducateurs d'adultes devraient posséder notamment les qualités et les compétences suivantes :

(a) les conditions essentielles sont une vaste expérience sociale, une culture générale étendue, la compétence sociale, la pratique du travail de groupe et de la dynamique des interactions de groupe, et la compréhension des mécanismes sociaux et politiques. En outre, l'aptitude à éprouver un sentiment d'empathie envers les autres est souvent plus importante que le fait de savoir organiser des cours et utiliser des moyens ou du matériel ultra-moderne ;

(b) l'enthousiasme, complété par un sens aigu des responsabilités sociales, est une qualité d'une valeur inestimable ;

(c) il importe que les éducateurs d'adultes soient capables d'analyser les conditions sociales particulières dans lesquelles ils travaillent afin de pouvoir créer un environnement propice à l'acquisition des connaissances. Etant donné que les adultes n'ont pas toujours conscience de leurs propres besoins en matière d'éducation, les éducateurs doivent avant tout être des animateurs, qui incitent les gens à reconnaître leurs possibilités d'épanouissement et qui leur donnent la confiance en soi indispensable pour entreprendre des études ou des activités de groupe utiles.

Le recrutement des éducateurs d'adultes

56. Eu égard à la diversité des fonctions à accomplir et à l'importance qui doit être attachée aux qualités personnelles susmentionnées, les éducateurs d'adultes doivent être recrutés dans des milieux professionnels et sociaux divers. Les catégories de personnes indispensables doivent être déterminées par une analyse attentive, au niveau opérationnel - qu'il s'agisse d'une communauté locale ou d'une agglomération urbaine.

57. Les éducateurs d'adultes à plein temps

peuvent se recruter dans les catégories ci-après :

(a) enseignants et organisateurs bénévoles qui ont déjà une connaissance concrète des communautés où ils seront appelés à servir ;

(b) enseignants qui ont déjà participé à des programmes d'éducation des adultes ou donné à temps partiel des cours du soir et qui ont décidé de se consacrer principalement aux adultes ;

(c) hommes et femmes qui possèdent des connaissances ou des qualifications spéciales.

58. Les éducateurs d'adultes à temps partiel doivent avoir un recrutement très diversifié, en raison de la multiplicité des besoins des adultes :

(a) personnes qualifiées qui pourront devenir enseignants, animateurs ou organisateurs après avoir reçu une formation appropriée ;

(b) fonctionnaires locaux de certains services - notamment des services de vulgarisation ou de développement communautaire ;

(c) enseignants ayant suivi un stage d'orientation de brève durée ;

(d) notables locaux, qui ont souvent une influence considérable sur la communauté en raison de l'estime qu'on leur porte ;

(e) étudiants des universités, particulièrement dans les pays en voie de développement où les personnes plus âgées ont rarement des qualifications suffisantes ;

(f) plusieurs délégués ont émis l'idée que, dans les pays où le taux d'analphabétisme est très élevé, il conviendrait d'enrôler tous les individus instruits dans des programmes du type "à chacun son élève".

59. Certains délégués ont préconisé la création d'un corps national d'organiseurs et d'éducateurs d'adultes.

Collaborateurs auxiliaires

60. Plusieurs délégués ont soutenu que toute personne investie d'une certaine responsabilité dans la société a le devoir de contribuer à instruire ses concitoyens moins favorisés. Tel est le cas, entre autres, des médecins, des travailleurs sociaux et des bibliothécaires, que leur activité met quotidiennement en contact avec la population. Quiconque exerce une autorité doit être conscient de la dimension éducative de ses fonctions. Toute personne ayant déjà un minimum d'instruction doit contribuer à répandre l'éducation dans son entourage car les plus défavorisés sur le plan de l'éducation et de la culture ne saurait être mieux aidés que par ceux qui partagent leur vie quotidienne.

Nécessité de services de soutien

61. Il est indispensable de créer un réseau d'information qui assure aux travailleurs de base une aide suffisante en leur donnant libre accès au matériel d'enseignement et aux conseils de spécialistes.

Formation à la profession d'éducateur d'adultes

62. Il convient de noter la grande diversité du personnel qui s'occupe de l'éducation des adultes et des programmes d'alphabétisation : enseignants et moniteurs ; administrateurs ; spécialistes chargés de préparer le matériel d'enseignement (programmes, films, émissions, etc.) ; organisateurs, animateurs et orienteurs ; personnel des entreprises, services de vulgarisation des syndicats et des coopératives ; professionnels spécialistes de l'éducation des adultes, qui dirigent des recherches et forment le personnel enseignant. A cette liste, il faut ajouter d'autres professionnels qui exercent une influence éducative certaine : travailleurs sociaux, médecins, conseillers religieux, et personnel d'institutions telles que les bibliothèques, les musées et les centres culturels.

Formation d'éducateurs à temps partiel

63. La formation des éducateurs à temps partiel dépend évidemment du niveau de leurs qualifications et de leurs connaissances. A tout le moins, ils doivent avoir quelque notion de ce qu'est l'éducation des adultes et pouvoir s'identifier à ceux à qui ils sont appelés à rendre service. En règle générale, leur formation leur sera donnée dans le cadre même où ils devront travailler. Parfois, il peut être utile de leur faire suivre des cours intensifs avec résidence sur place.

Formation de spécialistes de l'information

64. Le rapide développement de l'emploi des moyens d'information crée la nécessité de former des auteurs de scripts et des producteurs de programmes. Il est également nécessaire de former des rédacteurs de matériel de lecture intéressant pour les nouveaux alphabètes, des spécialistes des cours par correspondance et de l'instruction programmée, et des technologues des moyens d'éducation. Une coopération étroite entre spécialistes de l'information et éducateurs est indispensable.

Formation d'organisateur et d'administrateurs à plein temps

65. La formation des administrateurs et organisateurs doit être aussi large qu'approfondie. Leur travail exige des connaissances et des qualifications dans plusieurs disciplines ; c'est pourquoi il est manifestement préférable d'assurer leur formation dans des universités disposant des ressources nécessaires. Dans un certain nombre de pays, il existe, cependant, des centres de formation nationaux et régionaux ayant une solide expérience.

Cours de formation d'éducateurs

66. Plusieurs délégués ont confirmé que de nombreux enseignants employés dans le système d'éducation régulier se révèlent inaptes à enseigner aux

adultes ou à organiser des programmes pour adultes. Etant donné la faveur croissante de l'idée d'éducation permanente, il est indispensable de modifier cet état de choses. L'éducation des adultes devrait figurer en tant que discipline dans les cours de formation des enseignants. Les programmes devraient comprendre des sujets tels que la psychologie de l'adulte, les problèmes communautaires et les méthodes et techniques d'enseignement.

Possibilités de formation régionale et internationale

67. Un certain nombre d'universités et d'autres centres accueillent maintenant des groupes multinationaux. Il en faudrait davantage. Il serait particulièrement nécessaire de disposer de centres régionaux de formation dans le Tiers Monde.

68. La nécessité d'accorder un plus grand nombre de bourses internationales, pour permettre aux éducateurs d'adultes de suivre des cours dans des pays autres que le leur, a été vigoureusement soulignée. Les institutions de formation des pays en voie de développement devraient pouvoir faire appel à l'aide de professeurs étrangers. La principale difficulté à cet égard tient aux problèmes de détachement ; les gouvernements et les instituts d'enseignement supérieur devraient être encouragés à résoudre ces problèmes.

Relation entre la formation et la recherche

69. Pour organiser la formation des éducateurs d'adultes professionnels sur une base solide, il est indispensable que les principes et la pratique de cette formation s'inspirent des conclusions de recherches originales et faisant autorité. L'un des problèmes à cet égard tient à ce que la recherche, et la réflexion dans le domaine de l'éducation sont traditionnellement influencées par le système scolaire existant. Aujourd'hui, la recherche sur l'éducation des adultes tend à se constituer en un domaine autonome. L'éducateur des adultes doit être formé à la recherche et les chercheurs doivent participer concrètement à la recherche.

Evaluation des cours de formation

70. On ne s'occupe pas assez d'évaluer les programmes et les méthodes utilisés dans les cours de formation du point de vue de leur adaptation aux besoins. C'est là une autre raison d'encourager les activités de recherche.

B. RECHERCHE

Nécessité de spécialistes de la recherche

71. Du fait que l'éducation des adultes est un domaine nouveau, pour l'étude et pour la pratique, il est urgent d'étudier objectivement et systématiquement

la valeur et l'efficacité des activités en cours. En général, la recherche empirique et opérationnelle dans le domaine de l'éducation des adultes est assez négligée. Les départements de l'éducation consacrent presque tout leur temps et leurs ressources aux questions pédagogiques. Pour cette raison, le spécialiste de la recherche est quelqu'un qui présente une importance capitale pour l'avenir de l'éducation des adultes.

72. Certains délégués auraient voulu faire adopter le terme "andragogie" pour désigner l'étude des problèmes que pose l'enseignement des adultes, afin de la distinguer nettement de la "pédagogie". D'autres délégués ont jugé ce terme inapproprié.

73. Les responsabilités imposées aux éducateurs d'adultes tendent à mettre en avant un si grand nombre de tâches professionnelles, en dehors de la recherche, que ceux qui seraient capables d'entreprendre des recherches ont rarement l'occasion d'utiliser leurs talents. C'est pourquoi la Commission a insisté pour que les services gouvernementaux, les institutions d'éducation, et toutes les grandes organisations de programmation encouragent les activités de recherche.

74. Mais, comme il est naturel, les recherches sur l'éducation des adultes s'effectuent pour une large part dans les institutions d'enseignement supérieur. Les départements d'éducation des adultes des universités devraient être renforcés là où ils existent, et il conviendrait d'en créer dans les pays ou parties de pays où ils n'existent pas. Les membres des départements de sociologie, de psychologie, de sciences économiques et des autres départements ayant des rapports avec l'éducation des adultes devraient eux aussi participer à des projets de recherche pertinents.

Priorités de la recherche

75. La définition et l'énumération des problèmes de recherche devraient se poursuivre rapidement, eu égard à l'immensité de la tâche à entreprendre.

76. Des recherches sont nécessaires en particulier sur les méthodes permettant d'identifier et de satisfaire les besoins des adultes, sur les fonctions des institutions d'éducation des adultes, sur les problèmes de recrutement et de formation du personnel, et sur l'utilisation des équipements et du matériel d'instruction.

77. Un secteur de la recherche qui a déjà commencé à se développer mais qui demande maintenant à recevoir une impulsion vigoureuse est celui des études comparatives. Des comparaisons interculturelles entre divers systèmes nationaux d'éducation des adultes sont indispensables si l'on veut

comprendre, dans le détail, les objectifs et les fonctions de l'éducation des adultes dans chaque pays et réunir un volume suffisant de données pour aider les Etats membres à édifier leurs propres systèmes et pour faciliter les échanges internationaux et régionaux d'idées et d'expériences.

Contacts avec le personnel sur le terrain

78. En règle générale, il n'existe pas de contacts suffisants entre les chercheurs et le personnel sur le terrain. Ce personnel devrait participer à la conception et à l'exécution des projets de recherche et être aidé à tenir des dossiers et à évaluer les programmes, afin d'améliorer la transmission des données de première source.

79. Un certain nombre de personnes qui exercent des fonctions dans divers secteurs de l'économie, s'occupent de problèmes et disposent de données concernant l'éducation des adultes. Le chercheur doit solliciter leurs conseils et leur collaboration.

Diffusion des résultats de la recherche

80. La Commission a souligné la nécessité de diffuser largement les résultats de la recherche, dans chaque pays et sur le plan international. Afin d'assurer aux conclusions de la recherche une diffusion rapide et efficace, il est indispensable de créer davantage de centres de documentation. La publication d'un plus grand nombre de bibliographies critiques et de répertoires à jour des recherches récentes ou en cours serait d'une utilité inestimable.

Conclusion

81. Les débats de la Commission ont mis en évidence que la pleine utilisation des moyens d'information en tant qu'instrument de l'éducation des adultes, l'élaboration de méthodes et de techniques propres à aider l'adulte à s'instruire efficacement, la formation d'un personnel capable de l'assister dans cette tâche, et la conduite de recherches visant à déterminer les besoins de la population et les moyens d'y répondre, sont des opérations si inextricablement liées qu'il faut, pour les mener à bien, rien de moins que la formulation des politiques globales pour le développement de l'éducation des adultes, placée dans le contexte de l'éducation des adultes. En conclusion, la Commission a souligné que l'éducation est à la fois un processus éducatif et un processus de transformation sociale.

V. RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Politiques nationales d'éducation des adultes

La Conférence,

Convaincue que l'éducation des adultes fait partie intégrante de l'éducation permanente et ne peut être dissociée de l'objectif d'une expansion pour tous des possibilités d'éducation,

Reconnaissant l'éducation comme le moyen par lequel chacun peut être muni du savoir qui lui permettra de comprendre les changements sociaux et d'y participer, afin de contribuer à améliorer qualitativement la vie des hommes,

Considérant que la planification, l'administration et le financement de l'éducation des adultes doivent s'effectuer dans le cadre de politiques et d'objectifs nationaux,

Considérant le rôle des organisations de travailleurs dans le développement économique, social et culturel,

Recommande que les Etats membres adoptent une politique générale d'éducation des adultes dont le but soit d'éveiller chez l'adulte la conscience critique du monde historique et culturel où il vit, de façon qu'il puisse transformer ce monde par son action créatrice ;

Recommande que les Etats membres, en formulant cette politique et les programmes correspondants, tiennent compte des principes ci-après :

1. que le public ait un accès plus large à l'éducation des adultes, alphabétisation incluse, en sorte que des possibilités d'instruction soient fournies à tous les citoyens sans considération de race, de couleur, de croyance, de sexe, d'âge, de situation sociale ou de niveau d'éducation ;
2. que, dans le contexte de l'éducation permanente, l'éducation des adultes soit reconnue comme une composante spécifique et indispensable de l'éducation, et que des mesures législatives ou autres soient prises pour assurer des services d'éducation des adultes fonctionnant sur une large base ;
3. que l'éducation scolaire soit orientée vers la préparation des jeunes à l'éducation permanente auto-dirigée ;
4. que le contenu et les méthodes des programmes d'éducation des adultes soient conçus de manière à répondre aux intérêts et aux besoins individuels des élèves et à promouvoir le bien-être de la communauté dans son ensemble, l'accent étant mis sur l'engagement communautaire par des méthodes non scolaires : groupes d'éducation mutuelle, groupes de discussion et éducation des adultes sur le lieu du travail, notamment ;
5. que les programmes d'éducation des adultes visent, entre autres objectifs, à assurer la participation active et l'engagement de l'élève à tous les stades de la programmation, de l'exécution et de l'évaluation ;

Recommandations

6. que des enquêtes et des études soient effectuées pour identifier et évaluer les facteurs qui motivent chez l'adulte un intérêt soutenu pour l'instruction ;
7. que, les programmes d'éducation des adultes pouvant être entrepris de bien des façons différentes, la démocratisation de l'éducation soit favorisée par la participation de divers organismes compétents - comme les syndicats, les organisations de travailleurs, les services gouvernementaux et les organisations bénévoles et sociales s'occupant d'éducation des adultes - aux décisions relatives à l'organisation, l'application et le contenu des programmes et aux choix des méthodes d'instruction ;
8. que des mesures soient prises en vue d'encourager la conclusion d'accords collectifs sur l'éducation des adultes ;
9. que les buts et les méthodes propres à l'éducation des adultes soient adoptées par les services publics d'extension en vue de favoriser chez les utilisateurs la formation d'attitudes, de valeurs et d'aspirations nouvelles ;
10. qu'en plus de son souci du développement socio-économique, l'alphabétisation fonctionnelle vise également à éveiller une conscience sociale chez les illettrés, afin qu'ils puissent devenir des artisans actifs de l'édification d'une société nouvelle et meilleure.

RECOMMANDATION 2

Les buts de l'éducation des adultes

La Conférence,

Sachant que certains Etats ont encore recours à la guerre pour tenter de résoudre des problèmes internationaux, et que des ressources humaines et matérielles sont en bien des cas gaspillées dans la course aux armements,

Notant que la paix, la participation démocratique et un environnement favorable sont les conditions primordiales et vitales de tout progrès humain ;

Soulignant que l'écart entre riches et pauvres tend à s'accroître tant sur le plan international qu'au niveau national,

Rappelant que la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe (Helsinki 1972) a recommandé aux Etats membres d'instaurer les conditions économiques et sociales qui donneront à tous les hommes, largement, librement et sur un pied d'égalité, accès à la culture, ainsi que les conditions matérielles nécessaires au développement culturel général et au libre exercice de l'activité créatrice,

Constatant que l'environnement est mal exploité, et pollué, ce qui met en péril l'existence même de l'humanité,

Convaincue que l'une des fonctions vitales de l'éducation des adultes - et de l'éducation - consiste à faire mieux prendre conscience des causes économiques, sociales et politiques d'une telle situation, et à susciter la volonté et la capacité de la transformer,

Soulignant qu'il ne suffit pas que les éducateurs d'adultes concentrent leur attention sur les possibilités, les méthodes et les techniques de l'éducation des adultes mais qu'il est indispensable qu'ils accordent une place de premier plan aux objectifs et au contenu de cette éducation,

Recommande que les Etats membres et l'Unesco, dans leurs programmes intéressant l'éducation des adultes, mettent l'accent sur :

1. l'éducation pour le développement des valeurs spirituelles, la paix, la compréhension et la coopération internationales, et l'élimination de toutes les formes de domination dans les relations internationales ;

2. l'éducation pour l'égalité économique, sociale et culturelle, tant sur le plan national que sur le plan international, en s'efforçant particulièrement de susciter la solidarité entre pays développés et pays en voie de développement ;
3. l'éducation visant à protéger et à améliorer l'environnement et à le rendre plus propice au développement culturel ;
4. l'éducation conçue pour encourager les individus à participer à l'orientation de la société dont ils sont membres et pour développer en eux les attitudes et les compétences qui donneront tout son sens et toute son efficacité à cette participation.

RECOMMANDATION 3

Egalité d'accès à l'éducation pour les femmes

La Conférence,

Consciente des obstacles de caractère social ou autre qui, dans beaucoup de pays, empêchent les femmes de jouer pleinement leur rôle dans la société,

Reconnaissant que la démocratisation de l'éducation exige que les femmes aient accès à l'éducation dans des conditions d'égalité,

Recommande que les Etats membres réservent, dans leurs plans de développement, une haute priorité aux moyens de donner aux femmes un accès plus large aux possibilités d'éducation, notamment à l'éducation extrascolaire.

RECOMMANDATION 4

Possibilités d'éducation pour les défavorisés

La Conférence,

Convaincue qu'après une décennie marquée par l'apparition de tendances nouvelles en matière d'éducation des adultes, l'accent au cours de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait être mis sur une plus grande démocratisation et sur la création de possibilités d'éducation pour tous,

Notant que les ressources éducatives sont inégalement réparties entre les groupes privilégiés et les milieux défavorisés,

Notant en outre les besoins en matière d'éducation des adultes des travailleurs qui n'ont eu qu'un accès relativement limité à l'éducation,

Recommande aux Etats membres :

1. de participer à la recherche de nouvelles stratégies d'éducation destinées à promouvoir des relations plus équitables entre les groupes sociaux ;
2. d'intensifier leurs efforts pour démocratiser l'éducation des adultes et de revoir l'affectation de leurs ressources sous cet angle ;
3. de prévoir dans leurs plans nationaux de développement la création d'emplois correspondant au niveau d'instruction des travailleurs et des jeunes, en donnant une attention particulière aux besoins des groupes les plus défavorisés ;

Recommandations

4. de reconnaître pleinement les diplômes et autres titres acquis en dehors du système scolaire proprement dit ;

Recommande à l'Unesco :

1. d'accorder la priorité dans son programme et son budget à la promotion des politiques d'éducation visant à subvenir aux besoins des groupes défavorisés ;
2. d'inviter les institutions spécialisées du système des Nations Unies à collaborer à la coordination et à l'élaboration de programmes destinés aux groupes défavorisés ;
3. d'effectuer, avec le concours des instituts de l'Unesco, une enquête d'ensemble sur les travaux accomplis dans ce domaine par les organisations régionales et internationales ;
4. d'étudier la possibilité (a) de rassembler et de diffuser des informations sur les stratégies éducatives applicables à l'égard des groupes défavorisés et notamment des études comparatives de caractère thématique portant sur des problèmes tels que la faim, le logement, la santé, les conditions de vie en milieu urbain, l'automatisation, etc. (b) d'organiser des séminaires et des échanges entre pays avancés et pays en voie de développement, à l'intention de ceux qui travaillent à la promotion des groupes défavorisés, afin de rechercher et d'appliquer des stratégies éducatives nouvelles au bénéfice des défavorisés.

RECOMMANDATION 5

Education extrascolaire des jeunes

La Conférence,

Constatant l'écart existant entre l'éducation de type classique et l'éducation des adultes, et le fait que, dans de nombreux pays, cet écart augmente en raison de la tendance des enfants et des jeunes à abandonner l'école en cours d'études,

Recommande que les Etats membres :

1. développent et améliorent les possibilités d'éducation pour le travail indépendant ainsi que l'éducation extrascolaire des jeunes ;
2. augmentent les fonds affectés à l'éducation en vue de l'application des méthodes propres à contrebalancer l'effet des abandons scolaires.

RECOMMANDATION 6

Mesures en faveur de l'éducation des travailleurs

La Conférence,

Considérant que l'éducation des adultes étant partie intégrante de l'éducation permanente, la plupart des pays doivent entreprendre de profondes réformes de l'enseignement dans le cadre démocratique des cultures et de l'intérêt national,

Concevant l'éducation permanente comme l'ensemble des moyens et méthodes permettant de donner à tous la possibilité de comprendre toujours davantage le monde en évolution et d'être en mesure de pouvoir participer à sa transformation et au progrès universel,

Considérant que les composantes multiples de la culture forment un tout et qu'elles sont liées dialectiquement, aucune d'elles ne devant faire l'objet de privilèges particuliers, qu'à notre époque marquée par la révolution scientifique et technique la science est partie intégrante de la culture,

Convaincue que l'éducation des adultes doit bénéficier en premier lieu à ceux qui en sont encore le plus souvent privés, à savoir les travailleurs des villes et des campagnes,

Constatant que le premier besoin ressenti par les travailleurs étant celui de pouvoir exercer un métier conforme à leur vocation et à leur don, rémunéré en fonction de la valeur de leur travail et comportant des possibilités de promotion, il convient de partir de cette réalité pour atteindre aux autres aspects de l'éducation des adultes répondant aux aspirations globales de l'homme en tant que citoyen,

Notant que ce sont en premier lieu les conditions sociales et économiques faites aux travailleurs qui contiennent de faire obstacle au développement de l'éducation,

Recommande aux Etats membres de prendre de toute urgence les dispositions utiles afin que :

1. soient améliorées la situation et les conditions de vie et de travail des classes laborieuses leur assurant une promotion continue de l'éducation ;
2. la planification nationale prévoie la création progressive d'emplois en nombre suffisant, correspondant aux études faites par les travailleurs et les jeunes, contribuant ainsi, dans de nombreux pays, à la solution des problèmes que pose l'exode des compétences contraire à l'intérêt national ;
3. les catégories les plus défavorisées entre autres les travailleurs, immigrés, agricoles sans formation professionnelle qualifiée, handicapés, femmes, jeunes, chômeurs, etc., puissent participer aux activités éducatives correspondant à leurs besoins ;
4. les travailleurs manuels et intellectuels obtiennent comme déjà cela existe dans un certain nombre de pays :
 - (a) par des textes législatifs la reconnaissance du droit à l'éducation continue et au recyclage durant les heures de travail sans perte de salaire, qu'il s'agisse de formation professionnelle ou générale, ainsi que l'octroi de congés-éducation rémunérés nécessaires à la poursuite des études ;
 - (b) la reconnaissance des diplômes et qualifications acquis dans le cadre de l'éducation des adultes et leur inclusion dans les clauses obligatoires des conventions collectives ;
 - (c) la législation du droit pour les travailleurs sans emploi à la formation professionnelle payée comme temps de travail ;
 - (d) la prise en charge par les pouvoirs publics des frais d'éducation des adultes, les organisations syndicales représentatives des travailleurs devant de plein droit pouvoir participer à la définition, à l'élaboration des programmes, au contrôle de la gestion des fonds attribués et à la réalisation des activités d'éducation des adultes ;
5. soit réservée une place prioritaire et privilégiée à la formation des éducateurs et animateurs de l'éducation des adultes issus de la classe ouvrière et des couches laborieuses appelés à exercer leurs activités dans ces milieux ;

Recommande aux Etats membres et à l'Unesco

En raison des grandes difficultés rencontrées par les pays en voie de développement, par les pays anciennement colonisés et par les mouvements de libération des peuples encore sous domination coloniale pour mettre en oeuvre les recommandations ci-dessus énoncées, de renforcer leurs aides multiformes à ces peuples, afin de leur permettre de réaliser dans le plus proche immédiat la mise en place des structures d'éducation des adultes.

RECOMMANDATION 7

Préparation d'une recommandation aux Etats membres sur l'éducation des adultes

La Conférence,

Se guidant sur l'esprit même de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Unesco et de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

Estimant que le droit de l'individu et des peuples à l'éducation, leur droit d'apprendre et de continuer à apprendre, est à considérer au même titre que leurs autres droits fondamentaux, tels le droit à la santé et à l'hygiène, le droit à la sécurité, le droit à toutes les formes de libertés publiques, etc.

Constatant que, alors que l'éducation des adultes pose aux pays développés des problèmes de promotion et d'adaptation aux conditions de la vie scientifique, technique, économique et sociale du monde moderne en constante mutation évolutive, l'analphabétisme total continue de peser lourdement sur près d'un tiers de l'humanité appartenant, dans presque sa totalité, à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique latine,

Rappelant que, de ce fait, si le problème de l'éducation des adultes continue de se poser avec un caractère de gravité aux peuples développés et aux sociétés évoluées, c'est avec un caractère tragique qu'il pèse sur la condition des peuples du Tiers Monde dont il contrecarre les efforts de développement et de promotion,

Considérant que la communauté des problèmes et de destin de l'humanité dans son ensemble impose à tous les pays et à tous les peuples une solidarité agissante dans la mise en commun de leurs efforts et de leurs ressources pour la recherche des solutions adéquates tendant à l'épanouissement de l'homme dans son universalité,

Considérant que la communauté internationale, qui a consacré définitivement la juste cause de la décolonisation en tant que facteur de paix et de progrès de l'humanité dans son ensemble, se doit de se préoccuper de mener à son terme le processus de décolonisation en cherchant les voies et moyens adéquats pour venir en aide à près d'un tiers de l'humanité qui continue de se débattre dans les filets d'un analphabétisme total,

Constatant que la décolonisation n'atteindrait guère son but si un tiers de l'humanité, étant analphabète, non seulement reste témoin frustré du développement de l'humanité, mais ne participe pas à la recherche du progrès et à la jouissance des bénéfices du progrès universel,

Considérant que la coopération internationale est un facteur déterminant de promotion de l'éducation, et que l'assistance, dans ce domaine, à l'immense majorité des peuples du Tiers Monde est un impératif autant qu'un acte de justice, de sagesse et de réparation historique,

Note que la reconnaissance de l'importance de l'éducation des adultes pour la satisfaction des aspirations individuelles, le développement économique et culturel et le progrès social est encore loin de se traduire, dans la mesure voulue, par des actions pratiques, entreprises par les pouvoirs publics de concert avec les organisations sociales ;

Rappelle que les pays, à quelque stade d'évolution qu'ils se trouvent, ne sauraient atteindre les objectifs de développement qu'ils se sont fixés et assumer les mutations de toute nature, intervenant dans toutes les sociétés à un rythme qui va en s'accélégrant, sans apporter à l'éducation des adultes une attention accrue et constante et sans la doter des ressources humaines et matérielles nécessaires ;

Réaffirme qu'une rénovation véritable de l'éducation et la création de situations d'éducation permanente exigent que soient réunies les conditions permettant à l'adulte de trouver une réponse à ses problèmes, dans la situation qui est la sienne, en choisissant parmi une variété d'actions éducatives dont il aura contribué à définir les objectifs et les contenus ;

Considère que l'élaboration et l'adoption d'un instrument international portant sur les principes et les problèmes fondamentaux énoncés ci-dessus serait susceptible d'indiquer des solutions pour le développement quantitatif et qualitatif de l'ensemble de l'éducation des adultes et plus particulièrement à l'élimination de l'analphabétisme et, par voie de conséquence ;

Recommande à l'Unesco d'envisager l'opportunité d'élaborer, dans les meilleurs délais et conformément au Règlement relatif aux recommandations et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif, une recommandation aux Etats membres sur le développement de l'éducation des adultes, en liaison avec la libération totale de l'homme.

RECOMMANDATION 8

Reconnaissance de l'éducation des adultes en tant que secteur essentiel du système d'éducation et renforcement de l'action de l'Unesco dans ce domaine

La Conférence,

Reconnaissant l'importance des politiques et des objectifs nationaux pour la promotion de l'éducation des adultes sous tous ses aspects,

Constatant que l'éducation des adultes est un instrument d'unité et de développement d'une nation mais que, dans la majorité des cas, les plans nationaux de développement n'accordent pas une importance suffisante au rôle de l'éducation des adultes dans le processus global du développement,

Convaincue que l'éducation en général et l'éducation des adultes en particulier doivent aujourd'hui être considérées non plus comme un service social mais comme un investissement national nécessaire,

Considérant que l'éducation des adultes ne peut être envisagée isolément, mais seulement dans le contexte du système global d'éducation,

Considérant également qu'il a été prouvé par des recherches empiriques que le fait de participer à des activités éducatives - en particulier d'éducation des adultes - dépend dans une très large mesure de l'éducation préscolaire et scolaire et de leur démocratisation,

Constatant qu'au cours de la décennie écoulée, l'Unesco a joué un rôle important dans l'élaboration du concept d'éducation permanente et devrait continuer dans cette voie dans les années à venir,

Recommande aux Etats membres :

1. de reconnaître dûment l'éducation des adultes comme un secteur essentiel de leur système d'éducation,
2. de planifier les programmes d'éducation des adultes dans une perspective de développement communautaire et de les lier aux besoins actuels et futurs en personnel, de façon que toute activité d'éducation des adultes puisse avoir des effets immédiats sur le développement économique et social du pays ;
3. d'intégrer la planification et l'exécution des programmes d'éducation des adultes à la planification nationale globale de l'éducation ;
4. de rendre les planificateurs de l'éducation des adultes conscients des diverses priorités de la planification du développement dans leurs pays respectifs et à cet effet de veiller à ce qu'ils entretiennent des relations étroites avec l'organisme officiel responsable du plan économique et social national ;
5. d'affecter un pourcentage suffisant du budget national et particulièrement du budget d'éducation à l'éducation des adultes ;
6. parmi d'autres mesures fiscales d'inviter les entreprises qui tirent des bénéfices considérables des programmes d'éducation des adultes, à contribuer dans une mesure raisonnable aux frais de ceux-ci ;
7. de faire prendre conscience à tous les ministères et services gouvernementaux que l'éducation des adultes les concerne tous dans une certaine mesure et que, par conséquent, ils doivent appuyer l'organisme central de coordination de celle-ci ;

Recommandations

Recommande à l'Unesco :

1. d'intensifier ses efforts de promotion du concept d'éducation permanente et d'adapter en conséquence les structures de son secrétariat ;
2. de renforcer sensiblement son programme d'éducation des adultes notamment dans le cadre du Bureau international d'éducation, de l'Institut international pour la planification de l'éducation, de l'Institut de l'Unesco pour l'éducation, ainsi que du Comité consultatif international pour l'éducation extrascolaire dont le rôle devrait devenir plus souple et plus dynamique ;
3. d'aider les Etats membres, sur leur demande, à encourager les activités visant à intégrer l'éducation des adultes dans le système d'éducation ;
4. d'accentuer son rôle de centre international d'information pour les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'éducation des adultes ;
5. de publier et de diffuser régulièrement toute documentation utile ;
6. de procéder à une synthèse des travaux accomplis jusqu'ici par les organisations et instituts régionaux et internationaux dans le domaine de l'éducation permanente intégrée ;
7. de favoriser des contacts directs, des échanges de matériel et d'informations et la coopération entre les institutions effectuant actuellement de tels travaux.

RECOMMANDATION 9

Organisation de l'éducation des adultes

La Conférence,

Considérant que l'éducation des adultes est pour le citoyen un outil de libération dans une société qu'il est appelé à construire de l'intérieur en la transformant,

Reconnaissant que l'éducation des adultes, par les qualifications qu'elle fait acquérir et par l'influence qu'elle exerce, peut contribuer à modifier les attitudes de la population dans les régions en voie de développement et peut aussi jouer le rôle d'un puissant catalyseur dans le processus de développement,

Considérant qu'il est d'une importance vitale d'accroître la participation des adultes intéressés, ainsi que de leurs représentants, à la détermination du contenu des programmes, à leur enseignement et à leur administration,

Recommande aux Etats membres :

1. d'élaborer, dans toute la mesure nécessaire, de vastes programmes de formation pour le développement intégral de la personnalité dans le cadre de changements des structures socio-économiques ;
2. d'améliorer les connaissances pratiques de la population rurale ;
3. de favoriser la participation des organisations non gouvernementales aux programmes nationaux d'éducation des adultes ;
4. d'étudier la possibilité d'instituer des associations nationales d'éducation des adultes, de façon à assurer la participation des différentes organisations à l'élaboration des politiques et des programmes relatifs à l'éducation des adultes ;
5. de créer, afin de promouvoir l'information et la connaissance concernant l'éducation des adultes, des instituts nationaux d'éducation des adultes, pour servir de centres nationaux de documentation et d'échange d'informations sur l'éducation des adultes aux niveaux tant national qu'international, coordonner les activités d'éducation des adultes dans tout le pays et assurer une coopération étroite avec les autorités gouvernementales, les universités et les institutions d'éducation des adultes de caractère privé.

RECOMMANDATION 10

Priorité accrue à accorder à l'éducation des adultes dans le programme de l'Unesco et dans l'aide internationale

La Conférence,

Considérant le rôle fondamental de l'éducation des adultes en raison de son impact positif sur le développement économique, social et culturel du pays,

Considérant que les investissements dans les programmes d'éducation des adultes présentent un fort taux de rentabilité,

Considérant que l'encouragement de l'éducation des adultes présente une importance considérable en tant que mécanisme de promotion sociale et pour l'amélioration de la qualité de la vie des populations intéressées,

Recommande à l'Unesco

1. d'accorder une priorité accrue aux programmes d'éducation des adultes dans la répartition de ses ressources propres et d'inciter les institutions spécialisées du système des Nations Unies à agir de même ;
2. d'affecter, au sein même de ses activités d'éducation des adultes, une plus forte proportion de ses ressources à l'aide aux groupes défavorisés ;
3. de continuer à développer la coopération entre les institutions du système des Nations Unies concernées par l'éducation des adultes et de demander avec insistance aux institutions s'occupant du financement bilatéral et multilatéral, en particulier la Banque mondiale, d'accorder une priorité suffisante au financement des programmes nationaux d'éducation des adultes et de prendre en considération les dépenses récurrentes dans les programmes spécifiques.

RECOMMANDATION 11

L'éducation pour l'épanouissement culturel

La Conférence,

Considérant l'importance de l'éducation artistique et de l'usage étendu du livre dans l'éducation des adultes,

Notant que les musées et les bibliothèques sont encore, dans la plupart des pays, utilisés seulement par une minorité privilégiée,

Recommande que les Etats membres, en coopération avec le Conseil international des musées, la Fédération internationale des associations de bibliothèques, ainsi que d'autres organisations internationales s'occupant d'arts et lettres, intensifient leurs efforts pour mettre au point une méthode de popularisation de la culture et d'incitation à la lecture qui permettent la participation créatrice des masses et leur épanouissement culturel ;

Recommande que l'Unesco :

tienne compte, dans la préparation de son prochain programme concernant l'éducation des adultes, des recommandations faites par les conférences intergouvernementales sur les politiques culturelles (Venise, 1970 ; Helsinki, 1972).

RECOMMANDATION 12

L'éducation des parents

La Conférence,

Convaincue que le succès de toute tentative de réforme du système d'éducation dépend dans une large mesure de la compréhension et de la participation active des parents,

Soulignant que l'acceptation de l'idée d'éducation permanente dépendra de la coopération active de ceux dont les enfants fréquenteront les établissements d'enseignement de demain,

Recommande à l'Unesco de donner une priorité plus élevée dans son programme au problème de l'éducation des parents au moyen de projets pilotes suffisamment importants.

RECOMMANDATION 13

Echanges d'expériences sur les nouveaux systèmes intégrés d'éducation

La Conférence,

Considérant l'importance du rôle de l'éducation des adultes dans les systèmes intégrés d'éducation, dans le contexte de l'éducation permanente, en tant que facteur de démocratisation de l'éducation et pour le développement culturel, économique et social,

Reconnaissant que des problèmes fondamentaux restent sans solution en ce qui concerne aussi bien l'application du concept d'éducation permanente que la démocratisation de l'éducation et que s'impose une coopération internationale pour la solution de ces problèmes,

Recommande à l'Unesco :

1. de prévoir des échanges d'expériences entre divers pays au sujet de la planification et de la recherche en matière d'éducation des adultes et de promouvoir des études approfondies sur la mise en oeuvre de nouveaux systèmes intégrés d'éducation adaptés aux conditions spécifiques de chaque pays ;
2. de faire apparaître dans ces études comment s'articulent les divers sous-systèmes : enseignement scolaire, formation, éducation complémentaire, orientation professionnelle, enseignement rural, etc. ;
3. d'aider les Etats membres qui le souhaitent à établir des modèles d'éducation permanente qui tiennent compte à la fois de leurs conditions spécifiques, de leur contexte culturel et des besoins de leur développement économique et social.

RECOMMANDATION 14

Recueil et traitement des données

La Conférence,

Considérant l'impossibilité actuelle de recenser sérieusement les activités éducatives avec les instruments conceptuels et techniques couramment utilisés ; l'inexistence d'une méthodologie pour dénombrer les formes d'éducation des adultes et l'impérieuse nécessité de disposer de données statistiques pour pouvoir élaborer et mettre en oeuvre des plans d'éducation des adultes,

Recommande à l'Unesco

1. de susciter des recherches systématiques pour définir les critères selon lesquels pourraient être classées les activités d'éducation des adultes ;
2. d'inviter les Etats membres à s'associer à cet effort de recherche ;
3. d'envisager une première tentative de recueil des données afin, après analyses, critique et ajustements, de mettre en place un système continu de collecte et de traitement d'informations statistiques sur l'éducation des adultes, indispensable aux phases d'évaluation et de prévision.

RECOMMANDATION 15

Séminaires régionaux sur la planification, l'administration et le financement de l'éducation des adultes ; encouragement des études comparatives

La Conférence,

Considérant que la planification de l'éducation, comme toute planification, impose une rationalisation des choix budgétaires et que les impératifs de l'éducation permanente impliquent une planification coordonnée des systèmes d'enseignement scolaire et d'éducation des adultes,

Considérant également que les difficultés rencontrées dans la planification de l'éducation des adultes procèdent, à la fois d'une insuffisante prise de conscience de la part des responsables, d'une pénurie de spécialistes et d'un manque de données comparables,

Recommande à l'Unesco :

1. d'organiser, le plus fréquemment possible, des séminaires régionaux sur la planification, l'administration et le financement de l'éducation des adultes ouverts à diverses catégories de participants concernés ;
2. de favoriser des rencontres internationales de groupes restreints en vue de l'étude comparative de l'éducation des adultes.

RECOMMANDATION 16

Action internationale de lutte contre l'analphabétisme

La Conférence,

Constatant que, dans la plupart des pays du Tiers Monde, le pourcentage d'analphabètes parmi les adultes demeure à un niveau alarmant,

Notant que l'analphabétisme scinde pratiquement la population en deux "mondes" distincts - ce qui risque d'être l'un des facteurs de faible croissance économique, de tensions sociales et d'instabilité politique, non seulement dans chaque Etat en particulier, mais aussi à l'échelon mondial ;

Dans la mesure où la solution de ce problème exige d'énormes ressources financières et humaines dans les pays en voie de développement, qui affectent déjà à l'éducation une fraction importante de leur produit national brut,

Recommande à l'Unesco, sur la demande des Etats membres, et en coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies ou par le recours aux fonds de dépôt :

Recommandations

1. d'accorder une aide croissante à la formation, par des institutions locales, de personnel professionnel, administratif et technique de l'éducation des adultes ;
2. d'aider les universités à jouer un rôle plus dynamique en matière de recherche, d'élaboration de méthodes meilleures, et d'utilisation des moyens modernes d'information et des auxiliaires visuels pour l'éducation des adultes, et encourage les échanges du personnel professionnel entre les universités ;
3. de favoriser les recherches des institutions locales sur les problèmes concrets de l'éducation des adultes ;
4. d'encourager l'alphabétisation dans les langues locales dans le sens d'une prise de conscience de la situation socio-économique, ainsi que dans un souci d'une plus grande qualification des travailleurs, afin de donner tout leur sens aux programmes d'alphabétisation intégrale grâce à la participation active de l'analphabète lui-même à son alphabétisation ;
5. d'accroître l'aide qu'elle apporte à la production et à l'impression de livres.

RECOMMANDATION 17

Instituts régionaux d'alphabétisation et d'éducation des adultes

La Conférence,

Ayant passé en revue les immenses efforts qui ont été accomplis depuis la Conférence de Montréal, tant au niveau international qu'au niveau national, pour scolariser les enfants et les adolescents et combattre l'analphabétisme chez les adultes,

Notant que le pourcentage des analphabètes a diminué, alors que la situation d'ensemble fait apparaître une augmentation continue du nombre des analphabètes,

Notant avec inquiétude que le problème de l'analphabétisme dans les pays en voie de développement constitue encore un grave obstacle au développement,

Notant que les progrès de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation des adultes, au cours des dernières années, sont loin d'être satisfaisants,

Tenant compte du fait que l'alphabétisation est considérée comme faisant partie intégrante de l'éducation des adultes, particulièrement dans les pays en voie de développement - où les programmes d'éducation des adultes comprennent obligatoirement un élément d'alphabétisation, l'accent étant mis spécialement sur l'alphabétisation fonctionnelle en liaison avec le développement social, politique, économique et culturel,

Rendant hommage à l'Unesco pour l'appui précieux qu'elle a fourni aux centres régionaux d'alphabétisation fonctionnelle dans les régions rurales pour les Etats arabes (ASFEC) et pour l'Amérique latine (CREFAL) ainsi qu'à l'Institut international pour l'étude des méthodes d'alphabétisation (Téhéran),

Constatant que l'ASFEC et le CREFAL ont tous deux un rôle important à jouer en matière de formation, de recherche, d'information et de production de matériel d'instruction pour l'éducation des adultes en général et l'alphabétisation fonctionnelle en particulier, et que ces deux centres sont appelés à assumer des responsabilités accrues dans ce domaine clé, y compris l'organisation éventuelle des cours de longue durée ;

Recommande à l'Unesco :

1. de veiller à ce que l'ASFEC, le CREFAL et l'Institut international pour l'étude des méthodes d'alphabétisation (Téhéran) en collaboration avec d'autres institutions régionales qui ne sont pas reliées directement à l'Unesco comme l'ICECU (Costa Rica), le SENAI et le SENAC (Brésil) et le SENA (Colombie), associent leurs activités d'alphabétisation à l'éducation des adultes dans le contexte de

l'éducation permanente et se fassent, dans leurs régions respectives, les agents de diffusion des nouvelles tendances en matière d'éducation des adultes résultant de la présente conférence et de l'application de ses recommandations ;

2. de négocier d'entente avec les Etats membres des régions concernées, avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'obtenir son appui financier en faveur des deux centres jusqu'au moment où les Etats membres des régions intéressées en assumeront progressivement la responsabilité financière ;
3. envisage la possibilité de créer un centre régional d'alphabétisation pour l'Afrique ;

Prend acte du voeu exprimé par les Etats membres intéressés que l'Unesco maintienne son aide financière à l'ASFEC, au CREFAL et l'Institut international pour l'étude des méthodes d'alphabétisation (Téhéran) pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions dans le domaine de l'éducation, et en particulier de l'alphabétisation intégrale.

RECOMMANDATION 18

Centres polyvalents d'éducation des adultes

La Conférence,

Considérant les résultats satisfaisants obtenus par les centres polyvalents créés sous les auspices de l'Unesco, résultats qui visent à la promotion intégrale des travailleurs de diverses entreprises et d'autres secteurs de la population,

Recommande que l'Unesco continue à aider à créer dans les pays en voie de développement qui en font la demande, et dans la mesure des ressources pouvant être coordonnées à cet effet, des centres d'éducation polyvalente, en tant qu'initiative novatrice favorisant l'extension de l'éducation des adultes.

RECOMMANDATION 19

Coopération internationale pour la création de programmes d'enseignement, de systèmes d'unités de valeurs (credits) et de programmes multi-media

La Conférence,

Notant que le domaine de l'éducation des adultes se prête particulièrement à la coopération internationale,

Considérant que la mise au point de programmes d'enseignement est particulièrement difficile et coûteuse,

Recommande aux Etats membres :

1. de se mettre d'accord, par l'intermédiaire de l'Unesco, pour établir et faire adopter des normes internationales dans les domaines les plus importants, tels que l'enseignement des langues et les études de base, afin de contribuer à créer un système universellement accepté d'unité de valeur (credits) ;
2. d'entreprendre en commun des efforts pour créer des programmes multi-media, en vue de réduire le coût élevé de l'élément intellectuel (software).

Recommandations

RECOMMANDATION 20

Recherche sur les obstacles à la diffusion et à l'utilisation des documents audio-visuels

La Conférence,

Considérant que l'utilisation des moyens modernes de communication en vue de l'éducation des adultes se trouve limitée par le coût de production et par le coût d'acquisition des programmes eux-mêmes,

Considérant que cette question est étroitement liée à celle des droits d'auteur dont l'Unesco s'est déjà saisie en ce qui concerne l'imprimé,

Recommande à l'Unesco et aux Etats membres d'effectuer, en collaboration avec les organisations nationales et internationales concernées, des études et des recherches sur tous les aspects du problème et prennent des mesures pour éliminer les obstacles à la diffusion et à l'utilisation des documents audio-visuels au sein des Etats membres ainsi qu'entre les divers Etats membres.

RECOMMANDATION 21

Campagnes de mobilisation pour l'élimination de l'analphabétisme

La Conférence,

Considérant l'importance fondamentale de l'alphabétisation dans l'éducation des adultes, et s'inspirant de l'expérience historique des Etats membres qui ont heureusement résolu le problème de l'analphabétisme,

Recommande que les Etats membres ayant encore un très fort pourcentage d'analphabètes lancent de vastes campagnes pour la liquidation de l'analphabétisme dans un bref délai, en mobilisant à cet effet toute la population déjà alphabétisée à laquelle les instructions et une formation appropriées devront être données.

RECOMMANDATION 22

Etude de nouvelles techniques pour l'éducation des populations nomades

La Conférence,

Reconnaissant les problèmes qu'implique l'éducation des groupes de population adulte nomade et l'intérêt que peuvent présenter les techniques modernes à cet égard,

Recommande que l'Unesco, en collaboration avec les autres institutions spécialisées intéressées, entreprennent des recherches sur ces problèmes en s'efforçant de suggérer des solutions efficaces.

RECOMMANDATION 23

Normes internationales pour le matériel éducatif

La Conférence,

Considérant qu'une partie essentielle des dépenses d'éducation est consacrée à l'achat et à l'utilisation de moyens techniques modernes,

Notant que l'absence de normes internationales d'équipement et la complexité du matériel éducatif disponible tendent à accroître le coût de l'éducation,

Reconnaissant les résultats obtenus par les institutions existantes, nationales et internationales, en vue d'établir un inventaire du matériel susceptible d'une application internationale,

Recommande

1. que l'Unesco demande à l'Organisation internationale de normalisation d'assigner une haute priorité à la définition de normes internationales des équipements éducatifs, afin d'assurer la compatibilité de ces moyens techniques ;
2. que l'Unesco organise à l'échelon régional des réunions consultatives d'experts, en vue de coordonner les efforts des institutions existantes pour l'enregistrement systématique du matériel éducatif d'intérêt international.

RECOMMANDATION 24

Promotion du livre et du matériel imprimé

La Conférence,

Reconnaissant la valeur des moyens d'information modernes pour l'éducation des adultes,

Soulignant le rôle irremplaçable que jouent les livres et le matériel imprimé en général dans l'éducation des adultes,

Recommande aux Etats membres de prendre toutes les mesures appropriées, y compris si nécessaire l'octroi de subventions, pour développer la publication de livres et autres matériels d'éducation des adultes présentés de façon attrayante et à bon marché, destinés à des groupes cibles, à toutes les fins de l'éducation des adultes et de l'auto-éducation à tous les niveaux, compte tenu de la diversité et de l'évolution des besoins,

Demande à l'Unesco d'accroître son appui aux Etats membres pour développer la production locale de matériel d'enseignement et de lecture destiné à tous les niveaux et à toutes les catégories d'éducation des adultes ; mettre au point des systèmes de distribution efficaces, y compris les bibliothèques publiques ; et former des rédacteurs, des illustrateurs et autre personnel nécessaire pour la production, la distribution et l'utilisation efficace du matériel imprimé.

RECOMMANDATION 25

Relations entre l'éducation des adultes à caractère scolaire et celle à caractère extrascolaire et, en particulier, utilisation des moyens d'information à des fins d'éducation

La Conférence,

Considérant la nécessité de coordonner sur le plan national les efforts d'éducation des adultes à tous les niveaux, depuis la détermination de la politique générale jusqu'au stade de la production, afin de leur donner la plus haute efficacité possible, et notant l'insuffisance des ressources humaines et matérielles disponibles,

Considérant aussi l'importance croissante de l'éducation extrascolaire dans le développement des connaissances et la formation des attitudes de la population - particulièrement chez les adultes - et la nécessité de liens plus étroits entre l'éducation des adultes à caractère scolaire et celle à caractère extrascolaire,

Recommande aux Etats membres :

Recommandations

1. de favoriser l'établissement de relations de travail entre les éducateurs d'adultes professionnels d'une part, et d'autre part, les responsables de l'éducation des adultes et de la planification auprès des divers moyens d'information extrascolaires - notamment radio, télévision et cinéma - afin de réserver, dans les moyens d'information, la priorité requise aux objectifs éducatifs et culturels et à la programmation coordonnée ;
2. d'envisager l'octroi d'une assistance financière aux organismes de télévision et de radiodiffusion afin de leur permettre de constituer un personnel spécialement qualifié en matière de programmes éducatifs ;
3. de susciter et d'appuyer des efforts conjoints de la part des gouvernements, des radiodiffuseurs et des étudiants, afin de mieux identifier et comprendre les besoins de ces derniers ; d'appliquer les résultats de cette recherche à la planification des programmes, et d'élever la qualité des productions en combinant les compétences de tous les spécialistes intéressés ;
4. d'aider à développer l'aptitude des élèves adultes à choisir les programmes de radio et de télévision qui répondent le mieux à leurs besoins, et à utiliser pleinement les connaissances ainsi acquises ;
5. de promouvoir, au moyen d'activités de coordination, la mise au point de divers systèmes d'éducation des adultes et d'auto-instruction faisant appel à différents moyens y compris le service social de jeunes, l'enseignement par correspondance et le télé-enseignement ;
6. de prévoir les crédits nécessaires pour permettre aux autorités publiques, aux sociétés de radiodiffusion et aux associations éducatives privées d'organiser des systèmes bien structurés de consultation du public, permettant aux élèves adultes de participer à la mise au point des programmes et de faire connaître leurs réactions ;
7. de considérer comme éléments essentiels de l'éducation des adultes l'application des moyens modernes d'information aux conditions locales et les efforts nationaux d'éducation en milieu rural, et de faciliter par diverses mesures, notamment d'ordre fiscal, la fourniture d'équipement et de matériel à des conditions aussi peu coûteuses que possible ;
8. d'organiser, à l'échelon national et/ou régional, des séminaires ou groupes d'études régionaux ou nationaux pour la formation et le perfectionnement des éducateurs d'adultes en ce qui concerne l'utilisation des méthodes et techniques nouvelles d'éducation des adultes, en particulier l'approche systémique ;

Recommande à l'Unesco :

1. de promouvoir la collaboration et la coordination dans ce domaine en organisant un séminaire international sur les relations entre l'éducation des adultes à caractère scolaire et celle à caractère extrascolaire, et en étudiant l'opportunité et la possibilité d'instituer des mécanismes pour coordonner l'utilisation des moyens d'information à des fins d'éducation ;
2. de prendre toutes autres mesures appropriées pour promouvoir et appuyer l'application des recommandations ci-dessus.

RECOMMANDATION 26

Transfert de la technologie de l'éducation vers les pays en voie de développement

La Conférence,

Tenant compte des progrès extraordinaires récemment réalisés dans l'utilisation des méthodes, techniques et moyens de communication sociale, notamment dans les pays dits développés,

Considérant que ces méthodes, techniques et moyens jouent un rôle fondamental dans l'éducation moderne, et partant, dans l'éducation des adultes,

Reconnaissant que, dans un monde caractérisé par l'interdépendance des hommes, des cultures et des peuples, il se pose le problème du transfert de la technologie de l'éducation des pays développés vers le Tiers Monde,

Constatant qu'un transfert inconsidéré peut se traduire par une pénétration culturelle progressive qui porterait atteinte aux principes de la libération culturelle - qui ne signifie pas le refus des valeurs culturelles des autres peuples du monde, mais une assimilation sélective de ces valeurs et leur pleine utilisation, conformément aux caractéristiques des sociétés nationales et à leur niveau de développement économique, social et culturel,

Reconnaissant que les différents peuples du monde, conformément à leurs caractéristiques nationales propres et à leurs structures politico-sociales, attachent de l'importance à l'heureuse utilisation des méthodes, techniques et moyens nouveaux de communication sociale, notamment en ce qui concerne l'éducation des adultes,

Recommande à l'Unesco d'effectuer des études et des recherches sur tous les aspects du problème que pose le transfert de la technologie de l'éducation actuellement en cours, et d'appuyer les efforts et les projets nationaux en matière de recherche sur la technologie de l'éducation, notamment de l'éducation des adultes, dans les pays du Tiers Monde, conformément aux principes de la participation démocratique de la libération culturelle.

RECOMMANDATION 27

Méthodes et techniques, recherche, développement et expérimentation

La Conférence,

Considérant la diversité et la complexité des besoins des étudiants adultes,

Considérant également l'accroissement rapide du nombre et de la variété des méthodes d'éducation et des moyens d'enseignement qui deviennent disponibles,

Constatant l'absence relative de connaissances sur les moyens appropriés et efficaces d'appliquer et de transférer ces méthodes et moyens et, en particulier, l'insuffisance de données sur les besoins des étudiants dans divers contextes écologiques - qui provoque souvent un sentiment de confusion à la fois chez les éducateurs et chez les élèves,

Reconnaissant en outre qu'il est indispensable de veiller à ce que des techniques appropriées soient utilisées pour les étudiants adultes, dans les systèmes d'éducation permanente, les besoins des adultes et ceux des jeunes étant satisfaits conjointement, et non séparément,

Recommande aux Etats membres de réserver une haute priorité à la recherche, à la mise au point, à l'expérimentation et à la diffusion de conclusions relatives à l'utilisation de nouveaux moyens d'éducation des adultes et de structures institutionnelles novatrices et notamment :

- (i) d'effectuer des recherches dans les sciences de l'éducation des adultes appelées par certains l'andragogie, tenant compte des aspects biologiques, psychologiques et sociologiques des problèmes de l'instruction des adultes, afin de jeter les bases de l'élaboration de méthodes et techniques nouvelles ;
- (ii) de procéder à des études pilotes dans des régions choisies, de préférence dans les pays en voie de développement, en utilisant l'expérience et les connaissances spécialisées déjà acquises ailleurs, afin de mettre au point de nouvelles méthodes et techniques débouchant sur des modèles pratiques en vue de l'intégration des différents types de systèmes d'éducation ;
- (iii) d'améliorer l'école traditionnelle en développant simultanément des formations intégrées aux activités quotidiennes de l'adulte et caractérisées par leur nature fonctionnelle et collective, par la libre initiative des intéressés et la transformation de la méthodologie ;

Recommandations

- (iv) de faire des expériences sur l'utilisation de moyens nouveaux - tels que des unités mobiles munies de bandes vidéo - dans les régions en voie de développement, parmi différentes catégories de populations urbaines et rurales, en recherchant le concours d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- (v) de créer des centres expérimentaux utilisant des moyens individualisés pour l'éducation auto-dirigée ;

La Conférence demande en outre aux Etats membres qui ont déjà effectué de telles études et entrepris des projets expérimentaux de diffuser aussi largement que possible leurs méthodes de recherche et leurs conclusions concernant les programmes éducatifs, les moyens de susciter des réactions et des motivations dans le public, les systèmes utilisés et leur efficacité,

et demande à l'Unesco de prendre les mesures appropriées pour apporter sa contribution et son soutien aux expériences et recherches effectuées dans ces domaines.

RECOMMANDATION 28

Le rôle des universités dans l'éducation des adultes

La Conférence,

Constatant la pénurie de personnel qualifié pour l'éducation des adultes,

Estimant que l'éducation des adultes ne peut être développée selon le principe de l'éducation permanente sans une augmentation considérable des spécialistes à plein temps,

Soulignant que des moyens de formation plus importants sont nécessaires pour accroître le nombre de ces spécialistes,

Reconnaissant que les avantages que présente, tant pour les universités que pour la communauté, la participation des universités à toute les formes d'éducation des adultes,

Consciente que, dans bien des pays, l'éducation des adultes ne reçoit pas dans les milieux gouvernementaux et universitaires la place qui lui revient,

Consciente en outre que, pendant les années 70, l'éducation doit être orientée vers le développement,

Considérant que, dans ces programmes d'éducation orientée vers le développement, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur auront un rôle important à jouer ,

Recommande aux Etats membres d'encourager les universités et autres établissements d'enseignement supérieur :

1. à reconnaître l'éducation des adultes en tant que discipline et à entreprendre des enquêtes et des recherches dans ce domaine, comme constituant un aspect important et nécessaire de leur fonction ;
2. à instituer, en tant que mesure nécessaire pour le développement de la profession d'éducateur d'adultes, des programmes de formation d'éducateurs d'adultes comprenant aussi bien des cours de brève durée pour le personnel en service que des cours plus longs sanctionnés par des certificats, des diplômes ou des grades ;
3. à participer à l'exécution de programmes d'éducation des adultes de type approprié, et à réserver une large place aux activités d'extension et aux cours de recyclage ;
4. à établir, dans le cadre de leurs facultés de pédagogie ou départements équivalents, des cours de formation d'enseignants et de spécialistes de l'éducation des adultes, et aussi à instituer des cours intensifs de courte durée pour la formation accélérée de personnel de ce genre ;

5. à maintenir des liens spéciaux avec les institutions existantes d'éducation des adultes, et à échanger des professeurs et des techniciens ainsi que des revues et d'autres publications ;

Et à coopérer pleinement, pour les activités indiquées ci-dessus, avec les institutions existantes d'éducation des adultes et les autres organismes travaillant dans ce domaine ;

Recommande que l'Unesco encourage une plus grande coopération entre les universités et les organisations non gouvernementales afin que soient atteints les objectifs énoncés ci-dessus.

RECOMMANDATION 29

Formation du personnel de l'éducation des adultes

La Conférence,

Estimant qu'à l'avenir l'éducation des adultes sera, plus encore qu'aujourd'hui, un élément permanent du système d'éducation et qu'elle revêtira une importance croissante dans presque tous les domaines de la vie sociale ainsi que pour la promotion de l'éducation générale et du niveau culturel,

Reconnaissant que la formation du personnel requis par ce secteur important du système éducatif demande des mesures à court et à long terme visant à améliorer et à moderniser les connaissances théoriques, pratiques et techniques du personnel en service,

Recommande aux Etats membres de donner une priorité élevée à la formation d'éducateurs adultes, et à cet effet :

1. d'inclure des études sur l'éducation des adultes dans le programme d'éducation des enseignants, ainsi que dans la formation des bibliothécaires et autre personnel ayant un rôle éducatif ;
2. de mettre au point des programmes pour former des enseignants spécialisés dans l'éducation des adultes, ces programmes s'articulant comme il convient avec la formation des enseignants au niveau supérieur ;
3. d'intégrer à leur système d'éducation des stages et cours pour le personnel de l'éducation des adultes, notamment des cours de brève durée destinés à former des moniteurs, des instructeurs permanents pour les entreprises, des éducateurs d'adultes et des administrateurs ;
4. d'utiliser conjointement la radiodiffusion, la télévision, le matériel imprimé, l'enseignement par correspondance et les auxiliaires audio-visuels pour la formation du personnel d'éducation des adultes ;

Recommande à l'Unesco :

1. de mettre des consultants à la disposition des Etats membres qui le demanderaient pour leurs programmes de formation, et d'organiser suivant les besoins des stages d'étude et des séminaires ;
2. afin de rendre la formation plus efficace, de fournir une aide pour promouvoir des recherches sur les problèmes de motivation et de non-participation.

RECOMMANDATION 30

Mesures institutionnelles tendant à développer la coopération internationale
en matière d'éducation des adultes

La Conférence,

Ayant pris note des principales tendances de l'évolution indiquées dans le document de travail de la Conférence, en ce qui concerne la coopération internationale existant actuellement en matière d'éducation des adultes,

Considérant qu'une information plus rapide sur les réalisations accomplies en matière d'éducation des adultes contribuerait à renforcer les liens d'amitié entre les peuples du monde,

Recommande aux Etats membres :

1. de créer des centres de recherche et de documentation consacrés à l'éducation des adultes, afin de faciliter la recherche internationale et la diffusion de l'information sur les problèmes professionnels de l'éducation des adultes ;
2. d'encourager la création d'associations d'éducation des adultes afin de permettre à leurs membres de se tenir informés grâce à des programmes systématiques, des sessions d'étude et des bibliothèques spécialisées ;
3. d'assurer la représentation adéquate des intérêts de l'éducation des adultes au sein de commissions nationales de coopération avec l'Unesco ;
4. d'organiser des réunions internationales d'éducateurs d'adultes sous la forme de cours universitaires d'été ou sous une autre forme appropriée ;
5. d'inviter les organisations de jeunes, de travailleurs, d'agriculteurs et les organismes familiaux qui bénéficient de l'éducation extrascolaire et ont de l'expérience en la matière à participer à des conférences et des commissions internationales afin de mettre au point, d'examiner, d'exécuter et d'évaluer des programmes d'éducation extrascolaire et d'éducation des adultes ;

Recommande à l'Unesco de fournir une aide appropriée pour ces activités et pour la traduction d'ouvrages intéressants l'éducation des adultes qui n'existent pas dans les langues officielles de l'Unesco.

RECOMMANDATION 31

Mobilisation des ressources éducatives de la communauté pour l'éducation des adultes

La Conférence,

Considérant l'immensité de la tâche de l'éducation des adultes dans tous les pays et l'accroissement continu des besoins de remise à jour des connaissances et des techniques, en raison du développement de plus en plus rapide de la science et de la technologie,

Constatant que le mode actuel d'organisation et de financement de l'éducation des adultes - et de l'éducation en général - même avec le concours des moyens modernes d'information, ne peut répondre à l'accroissement des besoins,

Constatant l'extraordinaire richesse en ressources disponibles pour l'éducation qui restent inexploitées au sein de la communauté et la nécessité de les mobiliser au profit de l'éducation des adultes,

Reconnaissant qu'il est indispensable de faire participer les jeunes à la mobilisation des ressources de la communauté pour l'éducation des adultes,

Notant que l'industrialisation entraîne une réduction des possibilités d'auto-expression de l'individu,

Notant, à partir d'expériences ou de programmes en cours, que les plus défavorisés quant à la culture et à l'éducation sont souvent plus facilement touchés et aidés par ceux qui vivent le plus près d'eux et qui partagent leurs préoccupations quotidiennes,

Reconnaissant l'impérieuse nécessité de redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources humaines et les affecter à l'éducation des adultes sur la base d'une stratégie qui fasse partie des plans nationaux de développement économique, social et culturel ;

Reconnaissant que ceux qui ont déjà reçu une éducation peuvent la diffuser dans leur entourage immédiat et jouer un rôle important à cet égard comme administrateurs, animateurs, dirigeants ou assistants bénévoles, en collaboration avec les éducateurs professionnels,

Recommande que les Etats membres tiennent compte des facteurs ci-après dans la mise au point de systèmes de formation de personnel pour l'éducation des adultes ;

1. la nécessité de former des éducateurs d'adultes qui soient des animateurs sociaux profondément conscients des aspects sociaux de leurs fonctions et capables de stimuler et mobiliser les ressources humaines de leur communauté, en vue d'une participation responsable à l'éducation des adultes ;
2. la nécessité de fournir aux jeunes la possibilité de s'occuper directement des problèmes éducatifs et sociaux de la population, afin qu'ils puissent recevoir de la communauté le stimulant qui enrichira leur propre formation générale et professionnelle ;
3. la nécessité d'entreprendre des efforts systématiques pour découvrir, recruter, et former des éducateurs d'adultes choisis parmi les dirigeants locaux, naturels ou potentiels, même s'ils n'ont pas reçu une formation régulière ;
4. la nécessité de former les éducateurs d'adultes de façon qu'ils soient capables de mettre au point, pour leurs programmes d'éducation des adultes, des matériels et des méthodes bien adaptés et répondant aux traditions et coutumes locales ;

Recommande à l'Unesco de promouvoir une approche de l'éducation des adultes qui vise non seulement à "apprendre à apprendre" mais aussi à apprendre à diffuser l'éducation dans son entourage immédiat et de fournir une aide aux Etats membres, sur leur demande, pour l'application d'une telle approche.

RECOMMANDATION 32

Coopération internationale pour la formation du personnel de l'éducation des adultes

La Conférence,

Reconnaissant que, nonobstant la nécessité de continuer à recourir au bénévolat dans le proche avenir, il faudra accroître rapidement et substantiellement dans chaque pays le personnel pour lequel l'éducation des adultes est une occupation à plein temps,

Reconnaissant en outre que les disparités nationales et régionales nécessitent une variété de styles, de méthodes et d'approches dont la caractéristique commune est l'amélioration des services de formation des adultes, de sorte que ceux-ci puissent étudier tant à l'extérieur qu'au sein des institutions existantes,

Recommande aux Etats membres :

1. d'accroître et d'intensifier leurs efforts pour améliorer les possibilités de formation d'un plus grand nombre de spécialistes, pour tous les niveaux de l'éducation des adultes ;

Demande à l'Unesco :

Recommandations

2. de soutenir et de promouvoir, aux niveaux régional et international, des sessions d'études, des stages et d'autres programmes de formation, qui favoriseraient l'échange de données et d'expérience et de connaissances utiles en la matière ; ce soutien et cet encouragement devraient être accordés non seulement aux Etats membres mais aussi aux organisations non gouvernementales, notamment aux associations nationales et régionales d'éducation des adultes et aux organisations de jeunesse ;
3. à étudier la possibilité de créer des centres régionaux de formation qui pourront former des cadres supérieurs de l'éducation des adultes en coopération avec les institutions nationales, les universités et les associations d'éducateurs d'adultes.

RECOMMANDATION 33

L'éducation des adultes à l'ordre du jour des conférences internationales sur l'éducation

La Conférence,

Considérant l'importance croissante de l'éducation des adultes, la rapidité de l'évolution qui se produit dans ce domaine et, partant, la nécessité d'un échange international d'expériences et d'idées,

Demande à l'Unesco :

1. d'étudier la possibilité de réunir des conférences internationales sur l'éducation des adultes plus fréquemment que jusqu'à présent, et d'organiser la prochaine dans un pays en voie de développement;
2. d'inscrire les aspects pertinents de l'éducation des adultes à l'ordre du jour des conférences régionales des ministres de l'éducation et à celui des conférences biennales du Bureau international d'éducation ;
3. d'organiser périodiquement des conférences régionales sur l'éducation des adultes, notamment dans les régions en voie de développement.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la conférence
2. Election du président
3. Adoption du Règlement intérieur
4. Election des vice-présidents et du rapporteur général
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Les grandes tendances dans l'éducation des adultes depuis dix ans (analyse et problèmes majeurs)
7. Education des adultes - facteur de démocratisation de l'éducation et de développement économique, social et culturel. Son rôle et sa place dans des systèmes éducatifs intégrés et dans une perspective d'éducation permanente
8. Politiques pour le développement de l'éducation des adultes
 - 8.1 Planification, gestion et financement
 - 8.2 Nouvelles méthodes et techniques ; utilisation des grands moyens de communication
 - 8.3 Mobilisation et formation du personnel nécessaire à l'expansion de l'éducation des adultes
 - 8.4 Développement de l'éducation des adultes par la coopération internationale
9. Adoption du rapport de la conférence
10. Clôture de la conférence

ANNEXE II

ALLOCUTIONS PRONONCEES A LA SEANCE D'OUVERTURE

Allocution de S. Exc. M. Kakuei Tanaka

Allocution de M. René Maheu

Allocution de S. Exc. M. Kakuei Tanaka
Premier ministre du Japon

Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser à vous en tant que représentant du gouvernement hôte, à l'occasion de l'inauguration de la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes. Je voudrais tout d'abord, au nom du gouvernement et du peuple du Japon, souhaiter une cordiale bienvenue aux honorables délégués des Etats membres de l'Unesco, aux observateurs des Etats non membres, aux représentants des Nations Unies et des autres organisations et institutions du système des Nations Unies, aux observateurs des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'au Directeur général de l'Unesco et à son personnel, qui sont venus dans ce pays de tous les coins du monde.

L'Unesco a jusqu'à présent organisé chaque décennie une Conférence internationale à l'échelle mondiale pour la promotion de l'éducation des adultes. Chacune de ces conférences a été le point de départ d'un nouveau développement dans l'éducation des adultes. Je crois que la Conférence actuelle revêt une signification spéciale, différente de celle des précédentes.

Dans le passé, on considérait le plus souvent que l'éducation des adultes avait pour rôle de compléter l'éducation scolaire. Au seuil des années 1970, tous les pays du monde - avancés ou en voie de développement - se trouvent devant la nécessité de reconsidérer la fonction éducative de l'ensemble de la société, en se plaçant au point de vue de l'éducation permanente. Entreprise ambitieuse qui vise à instituer un nouveau système d'éducation, propre à permettre à l'homme de développer ses possibilités au maximum conformément aux différents stades de développement de l'homme et en réponse aux besoins des individus et de la société en matière d'éducation qui vise également à ouvrir un

nouvel horizon à l'extension de l'éducation et à l'élévation de son niveau, en introduisant un élément d'évolution dans les méthodes traditionnelles d'éducation. Je crois savoir que l'objet principal de la présente conférence est de préciser la place qui doit revenir à l'éducation des adultes, afin de répondre au défi lancé par le monde moderne à l'ensemble du système d'éducation.

Au Japon, cette année marque le centenaire de la création d'un système moderne d'éducation scolaire. Aujourd'hui, l'extension de l'éducation scolaire dans notre pays a atteint un niveau élevé par rapport aux normes internationales. Mais le besoin d'une éducation extrascolaire pour la population ne cesse de croître. Tout en reconnaissant l'importance de l'éducation scolaire dans l'ensemble du système d'éducation, on en vient de plus en plus à discuter de ses limites. Le problème de base de l'éducation dans ce pays, à l'heure actuelle, est de savoir quelles possibilités d'éducation peuvent être offertes dans tous les différents environnements de la vie humaine : le foyer, l'école, la communauté, le lieu de travail.

L'être humain est une créature pour qui l'éducation est un besoin essentiel. Je crois fermement que porter dans l'esprit des hommes la lumière de l'éducation c'est créer une source d'énergie motrice pour tous les développements. C'est pour moi un sujet de profonde satisfaction que cette conférence, qui doit s'occuper de ce problème universel de l'humanité, ait lieu au Japon l'année où notre pays célèbre le centenaire de son système d'éducation scolaire. Je rends un sincère hommage à l'Unesco pour avoir organisé une conférence d'une telle portée.

Je dois, à mon très grand regret, vous quitter sans attendre la fin de cette cérémonie inaugurale. Je viens seulement en effet de former le Cabinet et j'ai à me préoccuper de questions urgentes. En prenant congé, j'exprime l'espoir sincère que votre conférence soit un grand succès et que votre séjour au Japon soit fructueux.

Je vous remercie.

Allocution de M. René Maheu,
 directeur général de l'Organisation des Nations Unies
 pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)

Monsieur le Premier ministre,
 Messieurs les Ministres,
 Excellences,
 Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis d'abord d'exprimer au nom de l'Organisation ma vive gratitude au gouvernement japonais pour sa généreuse hospitalité et de remercier particulièrement S. Exc. le Premier ministre, M. Kakuei Tanaka, et M. le ministre de l'éducation, M. Inaba, qui, en acceptant d'honorer de leur présence cette séance inaugurale, ont bien voulu marquer l'importance qu'ils attachent à la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes. Nul lieu ne pouvait mieux se prêter à une telle réunion que cette capitale d'un peuple cultivé et industriel où tous qui peuvent se flatter d'avoir porté l'éducation des adultes, sous ses formes les plus modernes, à un rare degré de développement.

J'adresse mes compliments les plus cordiaux aux délégués des quelque 80 Etats membres ici rassemblés, et je salue les observateurs d'Etats non membres, les représentants des institutions soeurs du système des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales ainsi que les observateurs des organisations internationales non gouvernementales, dont la présence en grand nombre confirme l'intérêt qu'elles ont toujours porté au développement de l'éducation des adultes.

Mesdames, Messieurs,

Avant de passer en revue les principales questions dont vous êtes saisis, je voudrais dire quelques mots de la préparation de la conférence. Abandonnant la pratique courante qui consiste à élaborer en petit comité les thèses à présenter, 38 Etats membres ont constitué des groupes de travail multidisciplinaires qui ont analysé l'évolution de l'éducation des adultes au cours des dix dernières années et se sont attachés à réfléchir sur ses perspectives d'avenir. Et un certain nombre de pays et d'organisations non gouvernementales ont convoqué des réunions préparatoires à l'échelon national et international

pour examiner des problèmes particuliers. Par ailleurs, je tiens à dire ma reconnaissance aux 88 Etats membres qui ont répondu au questionnaire que le Secrétariat leur a adressé l'an dernier. Ils nous ont ainsi permis de mettre à votre disposition, dans le document Rétrospective internationale de l'éducation des adultes (UNESCO/CONFEDAD/4), des renseignements détaillés sur les tendances qui se manifestent dans le domaine qui nous occupe dans les diverses régions du monde. Enfin, je note comme un fait prometteur que, parmi les groupes créés pour la circonstance, beaucoup sont appelés à se constituer en organes permanents afin que le travail commencé pendant la phase préparatoire se poursuive après la conférence.

Ces soins n'étaient point de trop pour préparer une réunion de cette ampleur sur un sujet dont l'importance s'impose chaque jour davantage à l'Etat comme à l'individu et qui est en plein devenir.

Quand on considère l'évolution de l'éducation des adultes depuis 1949, année au cours de laquelle l'Unesco convoquait à Elseneur (Danemark), la première conférence internationale dans ce domaine, comment ne pas être frappé, en effet, par les changements intervenus, notamment en ce qui concerne l'accès des adultes à l'éducation et la diversification du contenu des méthodes et des moyens que l'éducation met en oeuvre à leur intention ?

Si l'on admet que l'exercice de plus en plus généralisé du droit à l'éducation et la rénovation des systèmes éducatifs constituent les impératifs principaux en la matière, on peut affirmer que l'éducation des adultes est un des secteurs de l'éducation qui ont le plus progressé depuis une vingtaine d'années et ce malgré la précarité des moyens mis à sa disposition. Le mérite en revient, pour une part non négligeable, aux organisations et mouvements sociaux qui, après avoir été parmi les premiers à en reconnaître la valeur et le besoin, n'ont cessé depuis le siècle dernier de l'exiger, de la fournir et de la promouvoir et l'ont profondément marquée de leur empreinte.

Autres observations à noter. A Elseneur, sur 79 délégués et observateurs représentant un total de 25 pays, 54, soit près des deux tiers, venaient

de 14 pays d'Europe occidentale, 4 représentaient l'Asie, un seul l'Amérique latine ; l'Égypte était l'unique pays du continent africain à avoir envoyé un délégué. D'autre part, dans cette première rencontre, l'éducation des adultes était conçue essentiellement comme un enseignement complémentaire du type humaniste traditionnel qui s'adressait à des adultes en possession d'un certain bagage de connaissances. En étaient tenues à l'écart la formation technique ou professionnelle et l'alphabétisation. Enfin les organismes privés étaient considérés comme les principaux dispensateurs de cette éducation, qui était coupée de l'enseignement classique, lequel relevait, en majeure partie, du secteur public.

Onze ans plus tard, en 1960, l'Unesco convoquait à Montréal (Canada) une deuxième Conférence internationale sur l'éducation des adultes. Par sa composition, cette conférence témoignait de l'intérêt croissant que suscitait la question ainsi que des changements politiques survenus pendant les années précédentes : 50 pays y étaient représentés, l'Afrique comptant 9 délégués, l'Asie 17, l'Amérique latine 19 et les Etats arabes 6. Le Tiers Monde avait fait son entrée sur la scène internationale. En outre, l'Union soviétique et trois autres pays d'Europe orientale avaient, cette fois, envoyé des représentants.

Le thème de la Conférence de Montréal - "l'éducation des adultes dans un monde en voie de transformation" - montre qu'on avait pris conscience des modifications profondes qu'imposait à cette éducation un contexte économique et social évoluant à un rythme sans précédent. D'une part, on entendait pour la première fois formuler avec netteté le souhait que l'éducation des adultes fasse partie intégrante d'une éducation globale et que celle-ci ne se borne pas à l'instruction des générations d'âge scolaire. D'autre part, l'aide des pays riches aux plus défavorisés s'affirmait comme un acte de justice et de sagesse politiques et, dans le cadre de cette aide, l'élimination de l'analphabétisme se voyait attribuer une priorité majeure. Une phase nouvelle s'ouvrait ainsi, avec ses aspirations, ses exigences et ses espoirs, sur la longue route du progrès humain qui se confond avec celle de l'éducation.

Au cours de cette période, c'est sur l'alphabétisation qu'a porté une grande part des efforts accomplis par l'Unesco et ses Etats membres en faveur de l'éducation des adultes. Ces efforts n'ont pas été vains. C'est ainsi qu'on peut constater aujourd'hui que, dans l'ensemble du monde, le pourcentage des adultes analphabètes est tombé de 39,3 % en 1960 à 34,2 % en 1970. Malheureusement, en raison de la croissance démographique enregistrée dans le même temps, le nombre des illettrés s'est accru, en chiffres absolus, de 43 millions, pour atteindre, en 1970, le total estimatif de 783 millions.

Dans ce domaine de l'alphabétisation, il convient de noter, d'autre part, sur le plan des idées, que s'est progressivement imposée la notion d'alphabétisation fonctionnelle. Le Congrès mondial des

ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme, réuni à Téhéran en 1965, a défini celle-ci comme une action éducative associée à une formation socio-économique et professionnelle dans le cadre d'une entreprise de développement. Pour vérifier la valeur et la portée d'une telle conception, où l'acquisition du savoir ne fait qu'un avec celle du savoir-faire, l'Unesco a lancé un Programme expérimental mondial d'alphabétisation dont les projets pilotes sont soumis à une évaluation permanente. Pendant une première phase, 12 projets ont été entrepris dans des Etats membres, avec le soutien financier, pour 11 d'entre eux, du Programme des Nations Unies pour le développement. Leur mise en oeuvre, qui fait intervenir une multiplicité de techniques et des structures diverses, s'est heurtée à de nombreuses difficultés. Mais on peut d'ores et déjà constater qu'elle a donné lieu à des innovations pédagogiques prometteuses. C'est ce que la Conférence générale a tenu à souligner en signalant, dans une résolution adoptée à sa seizième session, la contribution que ces projets peuvent apporter à la méthodologie de l'éducation dans son ensemble.

L'évolution récente de l'éducation des adultes présente bien d'autres aspects positifs, dont je ne puis que mentionner, pour ne pas allonger à l'excès mon propos : la participation accrue des gouvernements au financement et à la coordination de l'éducation extrascolaire, l'emploi de techniques nouvelles de communication, l'intérêt plus large des milieux universitaires pour l'éducation des adultes et l'expansion de la coopération internationale dans ce domaine. Par ailleurs, on relève le nombre croissant de programmes pour les populations rurales, de cours de formation et de recyclage pour les travailleurs et les cadres, de programmes de planification familiale et d'activités éducatives destinées particulièrement aux femmes ou, dans certains cas (quoique insuffisamment), aux jeunes gens non scolarisés.

Si les progrès substantiels que je viens d'évoquer peuvent inspirer une légitime satisfaction, ils ne sauraient pour autant nous dissimuler ou nous inciter à minimiser les obstacles qui entravent encore le développement de l'éducation des adultes. Ces obstacles sont décrits dans le document de base intitulé L'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente (UNESCO/CONFEDAD/5), que le Secrétariat a établi avec l'aide du Comité consultatif international pour l'éducation extrascolaire, dont les avis et les recommandations, en cela comme pour bien d'autres aspects de la préparation de la Conférence, nous ont été précieux.

Parlant des difficultés qui persistent, il est de mon devoir de signaler ici certaines carences qui ne peuvent être plus longtemps ignorées ou négligées. Avant tout, il faut bien reconnaître que de nombreux pays n'ont pas de politique cohérente dans le domaine de l'éducation des adultes ; celle-ci dépend trop souvent des seules initiatives bénévoles

et les crédits alloués à ce titre demeurent très inférieurs aux besoins. Trop souvent également, il n'est pas tenu compte de ce secteur de l'éducation dans les programmes généraux de développement et de modernisation de la nation. Enfin, les diverses catégories de personnel spécialisé auxquelles recourt l'éducation des adultes ne disposent pas encore de moyens de formation suffisants.

D'autre part, il y aurait lieu d'analyser les raisons profondes d'un aspect, à mon sens capital et encore fort peu étudié, de ce qu'il est convenu d'appeler la crise de l'éducation, à savoir le fait que, dans la plupart des pays, les adultes ressentent insuffisamment le besoin d'éducation. Ce phénomène appelle d'urgence une intensification à son sujet de la recherche sociologique, psychologique et psychopédagogique, dont les résultats permettraient de fournir des bases solides à la rénovation du contenu, des formes et de la méthodologie de l'éducation des adultes. Plus que tous autres les gouvernements gagneraient à disposer de données scientifiques sur ce point pour déterminer les mesures à prendre en vue d'assurer à l'éducation des adultes un rendement optimal par rapport aux objectifs du développement économique et social de la communauté, tout en satisfaisant les aspirations individuelles.

Mesdames, Messieurs,

Après avoir examiné les principales tendances qui caractérisent l'évolution actuelle de l'éducation des adultes, c'est en pleine connaissance des progrès et des lacunes, des besoins et des moyens que vous pourrez vous prononcer sur les grandes orientations et sur les politiques à adopter au cours des années à venir.

Un des objectifs majeurs de l'éducation des adultes est de faciliter l'accès à l'éducation des hommes et des femmes qui n'ont plus l'âge de fréquenter l'école et des jeunes qui, pour diverses raisons, n'en ont pas la possibilité. Or, pour élargir ainsi l'accès à l'éducation, il ne s'agit pas, il ne s'agit plus simplement de juxtaposer à l'école un enseignement de rattrapage pour jeunes et adultes non scolarisés. Il s'agit d'inventer des structures nouvelles qui effaceront les frontières séparant l'extrascolaire du scolaire, en partant du principe désormais très largement reconnu, même s'il est encore peu appliqué, d'une éducation permanente dont l'objet est d'apprendre à apprendre et qui s'efforce de mettre chacun à même de compléter et de renouveler ses connaissances au cours de sa vie.

Dans cette perspective, l'éducation des adultes doit cesser d'être traitée comme un expédient provisoire visant à compenser les insuffisances de l'enseignement de type classique. Etant, par vocation, un moyen de s'adapter aux conditions mouvantes de l'existence et d'agir sur celles-ci, sa fonction principale est d'abord de prolonger l'action éducatrice de l'école. Mais nous n'oublions pas non plus que, par ses exigences comme par ses inventions

propres, elle peut aussi contribuer à promouvoir la rénovation nécessaire des méthodes scolaires.

Cette contribution me paraît particulièrement évidente en ce qui concerne ce que j'appellerais la démocratisation qualitative de l'éducation. J'entends par là que les bénéficiaires de l'éducation ne devraient plus être l'objet passif de l'action éducative ; il convient qu'ils puissent participer pleinement à celle-ci, notamment en étant associés aux décisions qui régissent le choix du contenu et des méthodes de l'enseignement. Il en résulterait, je crois, une meilleure adaptation des programmes et des techniques pédagogiques aux besoins, aux intérêts et aux aspirations de ceux qui souhaitent apprendre et s'informer. Or, l'éducation des adultes peut, plus que toute autre forme d'éducation, abattre les barrières traditionnelles qui se dressent entre enseignants et enseignés et substituer des rapports de coopération, voire d'enseignement mutuel, aux relations hiérarchiques qui prévalent encore si souvent dans l'éducation de type classique. Si elle s'engage résolument dans cette voie, l'éducation des adultes deviendra à la fois plus attrayante et plus efficace, et elle pourra aider à faire pénétrer dans d'autres secteurs de l'éducation un esprit nouveau capable de faciliter la solution de bien des problèmes, en répondant aux désirs de tant de jeunes, lycéens ou étudiants, qui veulent être traités en personnes actives et responsables.

Car on aurait tort de minimiser la portée de cette aspiration des jeunes. La place accrue que la jeunesse revendique dans l'éducation d'abord, pour l'exiger dans la société ensuite, ne tient pas seulement à la dynamique démographique ; elle procède aussi d'une prise de conscience des insuffisances de l'éducation traditionnelle. Ce n'est rien de moins qu'une modification profonde des relations entre les groupes d'âge qu'elle requiert dans une vision globale nouvelle de l'éducation. Or, à cet égard, il y a lieu de noter que les méthodes utilisées pour l'éducation des adultes peuvent faciliter le passage de la discipline autoritaire et du conditionnement qui, dans beaucoup de pays, caractérisent encore l'école, à un mode de transmission des connaissances, faisant surtout appel à la participation intellectuelle et affective des élèves. Ces méthodes, lesquelles comprennent notamment le travail en groupe, les discussions organisées, l'établissement de liens constants et intimes entre la formation et l'emploi, l'utilisation de moyens audiovisuels qui, compte tenu des besoins et des attitudes caractéristiques de la psychologie "adulte", se prêtent particulièrement à l'éducation permanente, offrent un champ d'expérimentation pédagogique des plus féconds pour tous ceux qui entendent donner à la crise actuelle de l'éducation et au conflit des générations une issue positive.

Vous serez appelés à examiner également l'éducation des adultes comme facteur du développement socio-économique et culturel. Certes la dimension socio-économique de l'éducation des adultes n'est plus à démontrer ; elle est mise en évidence par

les programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage et par les entreprises d'alphabétisation fonctionnelle. Il conviendrait cependant d'en tenir compte d'une manière plus conséquente, notamment eu égard aux objectifs de la Deuxième Décennie du développement. A cette fin, il faudrait envisager l'ensemble des activités d'éducation des adultes d'un point de vue fonctionnel au sens large du terme, c'est-à-dire en considérant les divers rôles que l'homme est appelé à jouer tout au long de son existence, et pas seulement son activité de producteur. Ainsi conçue, l'éducation fonctionnelle répondrait à la fois aux exigences du développement économique et à celles de l'accomplissement personnel et du progrès social, conformément au voeu déjà formulé par la Conférence de Montréal.

Mais, c'est dans la perspective du développement culturel que l'éducation des adultes doit être, en dernière analyse, pensée et conduite pour assumer sa véritable dimension. Comme l'ont nettement proclamé la Conférence intergouvernementale sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles, tenue à Venise en été 1970 et, tout récemment, le mois dernier, la Conférence d'Helsinki sur les politiques culturelles en Europe, il incombe aux pouvoirs publics de favoriser l'épanouissement de la culture et la participation des individus aux activités culturelles de la collectivité. La reconnaissance de cette obligation de l'Etat eu égard au droit du citoyen à la culture constitue un progrès capital dont les responsables de l'éducation des adultes ne peuvent que se réjouir et qu'ils se doivent de mettre au maximum à profit.

De ce point de vue, l'utilisation plus judicieuse des moyens modernes d'information et l'amélioration de la qualité des programmes de radio et de télévision revêtent une importance particulière. Et il est non moins souhaitable d'assurer une plus large diffusion du livre, instrument privilégié de l'éducation et de la culture, que l'Unesco recommande spécialement à votre attention en cette Année internationale du livre. D'une manière générale, il importe de se pencher sur le problème de la coordination et de la coopération des établissements d'enseignement et des organismes culturels, afin de renforcer à la fois la fonction formative de ces organismes et le contenu culturel de l'éducation. Quant à l'alphabétisation, l'ouverture sur la culture qu'elle fournit à des millions d'adultes, ne doit pas se traduire par l'oubli et le dépérissement des valeurs culturelles traditionnelles; elle peut, au contraire, contribuer à les maintenir vivantes et à les perpétuer, si on prend la précaution de la relier étroitement à la vie du milieu social: c'est cela aussi que signifie la notion d'alphabétisation fonctionnelle.

Enfin, au lendemain de la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue en juin à Stockholm, il me paraît opportun de souligner l'importance de l'action éducative à entreprendre en ce qui concerne l'environnement, et ce non seulement dans les établissements d'enseignement, mais aussi auprès du grand

public. Car il est clair que les mesures prises par les autorités et les interventions de spécialistes (lesquels, pour l'essentiel, restent d'ailleurs à former), ne sauraient suffire à résoudre les problèmes immenses et complexes que posent la préservation et l'évolution rationnelle de l'environnement. Il ne s'agit rien moins, en effet, que d'harmoniser les activités et les aspirations des hommes, en tenant compte à la fois des besoins et des possibilités que la civilisation technologique moderne a fait apparaître et des ressources limitées et des lois naturelles spécifiques de la biosphère. Cela exige la participation de populations suffisamment informées des causes de la détérioration du milieu ambiant, sensibilisées aux dangers qui menacent l'équilibre, la sécurité, la santé physique et morale des individus et conscientes des particularités socio-économiques et culturelles des diverses communautés humaines.

C'est là un cas typique où il est, de toute évidence, impéatif de recourir aux ressources conjuguées de l'enseignement scolaire et de l'éducation extrascolaire. Or, ces deux genres d'activité éducative sont, aujourd'hui encore, trop souvent considérés comme des entreprises rivales, s'opposant tant par la nature de la formation qu'elles dispensent que par les couches de la population auxquelles elles s'adressent. Je tiens à dire que cette rivalité, qui est appelée à disparaître au fur et à mesure que l'éducation permanente deviendra une réalité, est d'ores et déjà désuète et tout à fait préjudiciable à l'éducation dans son ensemble.

Certes, dans la répartition des ressources en argent et en personnel, des choix s'imposent aux responsables de la politique éducative entre les aspects et les instruments scolaires et extrascolaires de cette politique. Et à ce propos, je n'hésite pas à dire que, dans certains cas, la répartition actuelle devrait être révisée, parce qu'elle néglige par trop ceux - j'ai nommé les adultes - qui constituent la part active de la population et dont l'amélioration de la formation contribue, par suite, le plus directement à l'élévation du comportement et du rendement présents de la société. Mais, quelle que soit la juste proportion qu'il y a lieu d'établir entre ce qu'on pourrait appeler les investissements à court terme - j'entends l'éducation des adultes - et les investissements à long terme - l'éducation des jeunes, il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un arbitrage à effectuer entre les exigences de deux phases d'un processus humain continu et de deux composantes d'une même politique.

Ne nous laissons pas de le répéter. Il n'y a de bonne éducation des adultes que si l'enseignement scolaire a formé des hommes et des femmes désireux et capables d'apprendre tout au long de leur vie. Réciproquement, il ne saurait y avoir de rénovation véritable de l'enseignement scolaire si celui-ci ne peut déboucher sur un certain nombre d'actions éducatives non scolaires. Il est donc indispensable de coordonner étroitement ces deux

types d'éducation. Etant entendu que, ce faisant, on s'attachera à éviter que l'éducation extrascolaire s'institutionnalise à l'excès et perde la souplesse et l'adaptabilité qui doivent demeurer ses caractéristiques et qui sont précisément les qualités par lesquelles elle peut le mieux exercer une influence bénéfique sur l'enseignement scolaire.

Messieurs les ministres,
Mesdames, Messieurs,

Tels me paraissent être le cadre, le sens et la portée des principales questions appelées à faire l'objet de vos délibérations. Pour mieux relier celles-ci à l'effort à venir de l'Organisation, il n'est peut-être pas inutile qu'avant de terminer je vous indique brièvement les perspectives que j'ai présentées à ce sujet dans le Projet d'esquisse de plan à moyen terme pour 1973-1978 que la Conférence générale examinera à sa prochaine dix-septième session.

Dans ce document, je propose que l'Organisation qui, comme je l'ai dit, a consacré, pendant plusieurs années, dans le domaine de l'éducation extrascolaire, l'essentiel de ses efforts à l'alphabétisation, considère dorénavant comme un domaine d'action prioritaire l'ensemble de la formation de l'adulte. Et pour cela je recommande un taux de croissance des crédits du budget ordinaire prévus à ce titre de 21,2 % pour 1973-1974, 25 % pour 1975-1976 et 15 % pour 1977-1978.

Quant au programme envisagé, il vise à contribuer à la fois à l'expansion et à la rénovation de l'éducation des adultes. A cet effet, l'Unesco devrait intensifier la coopération internationale dans ce domaine en développant les liaisons et les échanges entre les pays et en facilitant l'accès de tous aux résultats de la recherche. En outre, elle aiderait les Etats membres à assurer une meilleure utilisation des ressources dont disposent les institutions éducatives, qu'elles soient de type scolaire ou non scolaire, à tirer mieux parti des techniques modernes d'éducation, notamment en employant plus largement les moyens d'information, à former du personnel capable d'organiser et d'animer les diverses formes d'éducation des adultes et, enfin, à renforcer les services d'information, d'orientation et de consultation destinés aux adultes qui poursuivent leurs études.

Dans le domaine de l'alphabétisation, on se donne pour tâche de favoriser la mise au point et l'application éventuelle de nouvelles méthodes et techniques d'alphabétisation fonctionnelle et d'encourager l'expansion de la postalphabetisation. A ces fins, l'Unesco s'attacherait en premier lieu à mener à bien l'exécution et l'évaluation des projets rentrant dans le Programme expérimental mondial d'alphabétisation fonctionnelle et, à la lumière de cette évaluation, à entreprendre de nouvelles activités, dans le cadre de projets de développement conduits par les Etats membres avec, dans certains

cas, l'aide d'autres organisations du système des Nations Unies. En particulier, elle fournirait une assistance aux Etats désireux de renforcer et d'améliorer leurs programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de mettre en oeuvre des programmes de postalphabetisation dans la perspective de l'éducation permanente. Surtout l'Organisation s'attacherait à apporter une contribution accrue à la méthodologie de l'alphabétisation, d'une part, en favorisant l'évaluation, la recherche et l'expérimentation, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des langues maternelles et, d'autre part, en participant activement à la formation des cadres et du personnel, notamment par l'intermédiaire des centres régionaux d'alphabétisation fonctionnelle en milieu rural, c'est-à-dire du Centre de Sirs-el-Layyan en Egypte pour les Etats arabes (ASFEC) et du Centre de Patzcuaro au Mexique pour l'Amérique latine (CREFAL). Enfin, elle développerait ses activités d'information et de promotion en vue de promouvoir l'exécution de programmes nationaux d'alphabétisation ainsi que l'assistance internationale.

En raison du calendrier fixé par la Conférence générale, la préparation de mes propositions relatives à l'éducation des adultes a dû précéder la convocation de votre réunion. Mais il va de soi que je ne manquerai pas de tenir le plus grand compte des résultats de vos délibérations et je n'hésiterai pas, le cas échéant, à modifier telles ou telles de mes propositions à la lumière de vos avis autorisés.

Mesdames, Messieurs les délégués,

L'évolution de la pensée en matière d'éducation et les progrès réalisés en particulier dans le domaine de l'éducation des adultes ont sans doute rapproché le jour où la notion d'éducation permanente qui, est-il besoin de le rappeler ?, a pris sa naissance dans les milieux de l'éducation des adultes et que l'Unesco s'est donnée comme principe directeur de son action, entrera dans les institutions et dans les moeurs et fournira la base de la rénovation si nécessaire de l'éducation. Certes, parler de "l'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente", pour reprendre la formule employée par la Conférence générale dans la résolution 1.31 de sa seizième session, qui m'a chargé de préparer et convoquer cette Conférence, est encore une anticipation ; mais c'est l'expression exacte de la volonté de l'Organisation de tout mettre en oeuvre pour que l'éducation permanente devienne enfin une réalité vivante, où l'éducation des adultes puisse trouver son cadre et puiser sa substance pour enfin s'accomplir.

C'est avec la certitude que cette volonté nous est commune et le ferme espoir que votre Conférence donnera à nos idées une impulsion nouvelle, que je vous souhaite de tout coeur un plein succès dans vos travaux.

ANNEXE III

ALLOCUTION PRONONCEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL A L'OCCASION DE LA CLOTURE DU DEBAT GENERAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,

Mon propos n'est pas d'essayer de vous présenter une synthèse du très riche débat qui vient de se dérouler ici pendant trois jours. C'est là une tâche qui revient en propre au Rapporteur général, et qui requiert plus de réflexion que, prenant la parole à la suite du dernier orateur, je n'en puis disposer. Je me contenterai donc de formuler quelques observations et impressions qu'il me paraît, à ce stade, utiles de noter.

Tout d'abord relevant l'ampleur de ce débat : y ont pris part 45 délégations gouvernementales sur un total de 79 présentes, ainsi que les représentants d'un Etat non membre, de 2 organisations du système des Nations Unies et de 5 organisations internationales non gouvernementales.

Les exposés et déclarations constituent une mine d'informations du plus grand intérêt que le Secrétariat ne manquera pas d'examiner et d'utiliser avec tout le soin qu'ils méritent. Et d'ores et déjà le débat a suscité de nombreux projets de résolutions - 36, me dit-on - à l'heure actuelle, qui montrent votre souci de voir vos idées prendre la forme de recommandations d'action à l'intention des Etats membres et de l'Organisation elle-même. Voilà quelques constatations qui méritaient, je crois, d'être signalées en premier lieu.

Je voudrais ensuite, au nom de mes collègues du Secrétariat, vous remercier pour les commentaires appréciatifs dont la préparation tant intellectuelle que matérielle de cette Conférence a été l'objet de la part d'un grand nombre de délégations. Ceci nous est une source d'encouragement dont je vous suis fort reconnaissant.

Ces remerciements n'ont, toutefois, pas été unanimes. Et il va de soi que, tout autant - sinon plus - que des éloges, nous avons pris note des réserves, voire des critiques qui ont été exprimées. Je pense, par exemple, à l'observation de M. le délégué de l'Italie qui a dit que la documentation que nous vous avons présentée ne choisit pas suffisamment entre la multiplicité et la diversité des réalisations et des conceptions qui existent à travers le monde en matière d'éducation des adultes. Il est

vrai que cette documentation manque quelque peu de relief, faute de comporter une hiérarchisation en fonction de préférences et d'options. Mais c'est volontairement que nous nous sommes abstenus de marquer de telles différences que seule peut introduire une appréciation sélective. Nous avons estimé, en effet, que c'était là le rôle de la Conférence et non du Secrétariat, car c'est aux Etats membres qu'il appartient de juger et de choisir. Vous êtes réunis précisément pour cela.

D'autre part, au début de cet après-midi, M. le ministre du Brésil s'est plaint de certaines insuffisances d'un document du Bureau régional de l'Unesco pour l'Amérique latine établi à Santiago du Chili. Je dois exprimer mes regrets au distingué ministre du Brésil en lui disant en toute candeur que j'ignorais l'existence de ce document dit "complémentaire", qui relève, me semble-t-il, d'un excès de zèle. La véritable documentation présentée par le Secrétariat figure dans le document CONFEDAD/4, qui contient de nombreuses références aux expériences extrêmement intéressantes qui se produisent actuellement au Brésil en matière d'éducation de base, et singulièrement d'alphabétisation. Quant au document incriminé, le deuxième paragraphe de l'avant-propos signale qu'il ne prétend en aucune manière couvrir tous les aspects du sujet et que bien des choses importantes n'y figurent pas, que le titre pourrait légitimement faire espérer. Mais je ne veux pas m'étendre à l'excès sur ce petit incident. Ce que je voudrais surtout dire à M. le ministre du Brésil, c'est que nous sommes très conscients au Secrétariat de l'ampleur de l'effort dont témoignent le Mouvement d'alphabétisation du gouvernement (MOBRAL) et le Mouvement d'éducation de base de l'Eglise catholique (MEB) et que je vais hâter les dispositions pour envoyer prochainement au Brésil non seulement le Directeur du Bureau de Santiago afin d'améliorer sa collaboration, mais aussi une mission du Siège auprès du grand projet Rondon auquel nos sociologues s'intéressent non moins que nos éducateurs.

Après ces remarques préliminaires, je voudrais vous faire part maintenant de quelques observations, de substance.

Avant tout, je suis extrêmement frappé de la rapidité avec laquelle les idées se développent et se répandent et de la remarquable capacité d'absorption et l'adaptation dont le monde moderne fait preuve à leur égard. Depuis 26 ans que je suis à l'Unesco, c'est là pour moi une source d'émerveillement constant. Si l'on compare le débat qui vient d'avoir lieu avec ceux des précédentes conférences du même ordre, la progression des conceptions est impressionnante. Où en étaient avant la Conférence de Montréal en 1960 la notion d'éducation permanente, celle d'alphabétisation fonctionnelle avant la Conférence de Téhéran de 1965, celle du développement culturel avant la Conférence de Venise de 1970 ? Toutes ces idées qui, maintenant, sont présentées et acceptées comme des évidences, étaient alors à peine en voie d'éclaire, et il s'en fallait qu'elles fussent aisément comprises, et encore moins admises de tous. Vous l'avouerais-je ? Je me demande même parfois si des idées aussi neuves, aussi complexes, et qui comportent des changements sociaux et mentaux aussi profonds, ont pu être vraiment assimilées en un temps si court, du moins dans leurs implications concrètes. Car si cette assimilation était aussi réelle qu'elle a été prompte à se manifester à la surface des mots, nous assisterions à des modifications dans nos sociétés dont il faut bien dire qu'elles ne s'effectuent pas avec la même rapidité.

Mais quelle que soit la portée de cette réserve qui, je crois, devait être faite, je n'en trouve pas moins très remarquable le phénomène même de diffusion intellectuelle dont cette Conférence témoigne avec éclat. Vous êtes ici 79 délégations venant de tous les points du monde, appartenant à des pays organisés selon des régimes politiques et économiques très différents, modelés par des cultures très variées. Et cependant c'est un fait qu'on a parlé dans cette salle un langage commun. Or s'agit-il d'un langage de spécialistes ? Il est vrai qu'il y a ici des éducateurs spécialisés, encore que d'un sujet si vaste et si diversifié qu'on ne peut guère parler proprement de spécialisation ; mais il y a aussi des politiques et des administrateurs qui sont par excellence des généralistes, professionnellement avertis des préoccupations des masses. Que des gens ayant des responsabilités multiformes, dans des contextes sociaux si différents, aient le même langage sur des sujets aussi complexes et aussi essentiels à la vie de la collectivité, cela nous permet de prendre la mesure d'une réalité des plus importantes, dont nous prenons trop rarement conscience tant elle est d'expérience quotidienne : c'est, on serait tenté de dire, la perméabilité, mais le terme a une connotation de facilité qui est à écarter, c'est, n'hésitons pas à le proclamer, l'unité intellectuelle du monde moderne. Unité, faite de la prise de conscience d'un certain nombre de connaissances et de conceptions communes, comme il n'y en a jamais eu dans l'histoire. Et si l'on veut bien se souvenir que "la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité", pour citer le préambule de l'Acte constitutif,

est l'objectif même de l'Unesco et sa raison d'être, on doit enregistrer la manifestation de compréhension mutuelle qui s'est déroulée ici avec une vive satisfaction comme marquant un progrès très net dans l'évolution de l'humanité selon les idéaux de l'Organisation. N'oublions pas cet aspect des choses, il est au moins aussi important que la substance technique de vos délibérations.

Passant maintenant à celle-ci, je dirai qu'on y trouve un image très vivante et des plus instructives de la situation présente de l'éducation en général et plus spécialement de l'éducation des adultes. En particulier, on comprenait mieux en vous écoutant les raisons de l'intérêt soudain dont est l'objet cette éducation des adultes que les éducateurs officiels considéraient tout récemment encore comme marginale et que les pouvoirs publics étaient trop heureux d'abandonner aux initiatives d'organismes privés dont il est permis de dire que beaucoup étaient dotés plus de bonne volonté que de science et de moyens.

Au terme de ce débat, il me paraît que ces raisons tiennent à quatre facteurs correspondant à autant de séries causales et de courants de pensée qui convergent dans la situation présente pour en faire une situation critique caractérisée par un état d'instabilité et un besoin vivement ressenti d'innovation pour faire face à des problèmes sans précédent. Ces quatre facteurs, je ne ferai que les énumérer, mais il suffira que je les mentionne pour que vous reconnaissiez en eux vos préoccupations principales et les lignes de force majeure de vos déclarations à cette Conférence.

Et d'abord il y a le sentiment très généralement partagé et que beaucoup ici ont exprimé de manière saisissante que l'éducation, dans son ensemble, est arrivée à une impasse. Administrateurs de l'éducation, responsables politiques, éducateurs enfin sont désormais d'accord sur ce point. D'accord aussi pour constater que cette impasse provient non pas de ce que je ne sais quelle stagnation, mais bien au contraire des progrès mêmes de l'éducation : de son expansion accélérée qui approche la limite des ressources qu'il est permis d'envisager et des possibilités comme des aspirations nouvelles dont elle ne cesse de s'enrichir et dont on voit bien qu'elles ne peuvent s'épanouir pleinement dans le cadre de systèmes institutionnels existants. Dans cette situation, nous voyons les éducateurs et les administrateurs de ce que je désignerai sous le nom d'éducation établie appeler l'éducation des adultes à leur secours. Nous assistons ainsi à un renversement des choses. Il y a 10 ans, c'étaient les spécialistes de l'éducation des adultes qui se penchaient à la sonnette des administrateurs et des éducateurs pour attirer leur attention bienveillante et solliciter une aide trop parcimonieusement accordée. Aujourd'hui, les professionnels de l'éducation formelle se demandent si, comme certains le pressentaient depuis longtemps, il n'y aurait pas, après tout, dans l'éducation des adultes des formules qui pourraient résoudre des problèmes

qu'ils n'arrivent pas à résoudre dans le cadre de l'éducation scolaire et universitaire. C'est ainsi que la crise de l'éducation a mis en avant une éducation considérée jusque là comme parallèle et marginale, qui apparaît brusquement située au centre des questions et des recherches les plus directement liées à l'effort général d'invention et de rénovation.

Un deuxième facteur est constitué par les exigences d'une formation professionnelle continue que l'évolution rapide de la technologie rend de plus en plus nécessaire. C'est là un facteur très puissant, fort de tout le dynamisme de l'économie moderne. Dans la mesure où l'éducation est orientée par l'emploi, la formation professionnelle constamment renouvelée des adultes s'impose comme un élément essentiel de l'éducation permanente. A la conception traditionnelle d'une éducation préparatoire à la vie se substitue celle d'une éducation coextensive au travail, dont les véritables tests se situent à la phase adulte et économiquement productive de l'homme.

Troisième facteur : l'explosion de l'information. De nombreux délégués ont souligné l'énorme consommation de signes et d'images, et partant d'idées et de connaissances, qu'entraîne le développement des moyens d'information. Ce développement est un phénomène d'origine strictement technologique et de nature économique ou politique avant d'être culturel, qui ne procède en rien de l'évolution de l'éducation, mais qui en revanche aura une influence considérable sur le contexte de cette évolution. Des analyses que l'on a faites sur les sources du savoir ou des attitudes qui interviennent dans le comportement et la pensée des jeunes et des adultes, il ressort que l'apport des mass media est d'ores et déjà maintenant beaucoup plus abondant quantitativement et au moins aussi décisif qualitativement que le système éducatif scolaire. C'est là une nouvelle et puissante raison de ce renversement dont je parlais tout à l'heure et qui consiste, en bref, à situer ce qui était naguère l'essentiel de l'éducation, à savoir le scolaire et l'universitaire, dans une perspective où l'extrascolaire constitue le cadre d'ensemble et la matière principale.

Enfin, quatrième facteur, sans doute le plus soudain, peut-être le plus significatif : la révolte de la jeunesse - et plus particulièrement de la partie de la jeunesse la plus comblée d'éducation. En mettant en cause l'école, l'université, et à travers elle l'éducation elle-même, du moins l'éducation formelle, cette jeunesse a fait prendre conscience aux adultes que les deux principales erreurs de nos systèmes éducatifs actuels consistent, d'une part, à isoler l'éducation de la vie réelle de l'individu et de la société, et, d'autre part, à orienter à l'excès l'éducation vers l'utilité - c'est-à-dire le travail, ou le remplissage des loisirs, même au risque d'aliénation, au détriment de la culture qui seule fait la qualité de la vie. Entre la nécessité économique de la formation professionnelle et l'impact envahissant des mass media

qui tendent à se partager les deux fractions de la journée de l'homme unidimensionnel de la civilisation industrielle, la jeunesse est venue très opportunément interposer l'exigence humaniste fondamentale, qui est le besoin d'une vie qui ait un sens pour la personne. Et à cet égard on peut dire que paradoxalement l'éducation des adultes doit désormais commencer par l'étude et la compréhension des aspirations et des inventions de la jeunesse.

Les quatre facteurs que je viens d'énumérer convergent, comme je l'ai dit, en une situation de crise qui tend à mettre l'éducation des adultes au premier plan des problèmes de l'éducation ; ils convergent aussi vers une même solution, qui est, ainsi que vous l'avez fortement souligné, la rénovation globale des systèmes d'éducation à partir de la notion d'éducation permanente.

Cette notion d'éducation permanente dont la Conférence de Montréal avait eu le grand mérite de définir le principe et d'annoncer le rôle fondamental, vos déclarations en ont mis en lumière certains aspects de manière instructive.

Je pense notamment à ses rapports avec la culture que maints orateurs ont soulignés, aux dépens parfois de ceux qui l'unissent à la science : et cela est un signe des temps que j'avais déjà observé à la Conférence des ministres européens de la culture qui s'est tenue le mois dernier à Helsinki. Ce désenchantement de la science succédant brusquement à une idolâtrie aveugle est sans doute une erreur d'appréciation qu'il convient de rectifier, car outre que la science est un principe du développement technologique lequel est l'objet principal de la formation professionnelle dont nous avons déjà marqué l'importance dans l'éducation des adultes d'aujourd'hui, on ne doit pas oublier que la connaissance et l'esprit scientifiques font partie intégrante de la culture moderne. Par contre on ne peut que se réjouir de voir la culture occuper progressivement la place centrale qui lui revient dans la détermination du contenu et de l'orientation de l'éducation permanente. Education permanente et développement culturel tendent de plus en plus à se rejoindre sur le plan des réalités et de l'action concrètes. Au point qu'il est permis de se demander s'il ne s'agit pas là d'une simple différence notionnelle dans l'approche d'une même chose. La question en tout cas mérite d'être posée. Les réflexions auxquelles elle conduit peuvent être de grande conséquence pour le programme et les structures de l'Unesco comme pour vos gouvernements.

Autre fait à noter. Si on a accordé à la relation entre l'éducation et le travail toute l'attention qu'elle mérite, on a aussi fortement souligné la part de cette éducation qui relève de la formation générale, et particulièrement son application à la vie civique. A cet égard aussi, je me demande si nous n'assistons pas à une identification croissante de notions qui ne nous paraissent différentes que parce que nous avons pris l'habitude d'en user

dans des contextes de discours différents. C'est ainsi qu'en écoutant par exemple les questions si pertinentes et si essentielles posées par le distingué délégué de la Belgique, M. Hicter, sur les choix qui s'imposent aux responsables de la politique et de la planification de l'éducation des adultes, je me demandais si ce qu'on évoquait sous ce vocable d'éducation des adultes, ce n'était pas l'exercice même de la démocratie.

De fait il y a entre les deux une parenté profonde que manifeste une histoire commune déjà longue. L'éducation des adultes, c'est d'abord la démocratisation de l'éducation. Car telle est encore l'insuffisance de la scolarisation que sans l'éducation des adultes qui s'efforce d'ouvrir à tout moment de la vie l'accès à l'éducation, il n'y aurait pas de reconnaissance effective du droit de tous à l'éducation. Dans cette perspective, l'alphabétisation est une priorité. Comment promettre à certains l'éducation permanente quand le tiers de l'humanité reste analphabète ? Tous les raffinements de la technologie moderne et toutes les sophistications de la psychopédagogie moderne ne sauraient nous faire oublier que l'éducation des adultes c'est d'abord le moyen de suppléer les déficiences de l'éducation formelle, dont l'analphabétisme est un des aspects les plus dramatiques. Et non certes le seul, car l'inculture de multitudes qui savent lire et écrire est un fait bien connu.

J'ai parlé de démocratisation de l'éducation. Il faut aller plus loin et dire : l'éducation des adultes conçue dans une perspective d'éducation permanente, c'est l'éducation de la démocratie. Certes il ne faut pas demander à l'éducation, que ce soit des adultes ou toute autre, de résoudre le problème total de la société. Mais il est bon de prendre conscience, comme vous l'avez fait, que l'éducation des adultes est essentiellement l'apprentissage de la discipline de la liberté, et comme telle irremplaçable pour le bien de la collectivité comme pour l'accomplissement de l'individu.

Ces éclaircissements, ces éclairages dirais-je, que votre débat a apportés sur les problèmes et les concepts généraux qui dominent l'état présent de l'éducation des adultes me paraissent très utiles pour orienter les travaux de la Commission I, notamment en ce qui concerne la contribution de l'éducation des adultes à la compréhension et la coopération internationales, au développement y compris le développement culturel, et à la solution des problèmes de population et d'environnement, qui s'imposent comme les trois objectifs majeurs de cette éducation.

Quant aux moyens et aux modalités qui font proprement l'objet de l'ordre du jour de la Commission II, ils me paraissent devoir particulièrement retenir votre attention. Le moment est venu, je crois, en effet, de faire passer sur le plan des réalisations les résultats du progrès considérable qui d'ores et déjà a été accompli sur le plan des idées. Certes je n'ignore pas que les notions que nous utilisons comportent encore maintes zones d'ombre

qui devront être un jour éclaircies. Mais il s'agit d'une question d'équilibre entre la théorie et la pratique. Mon sentiment est que la pratique est par trop en retard sur la théorie et qu'il est temps, par suite, de s'engager dans l'action. Aussi bien toute action est par elle-même une expérimentation et comme telle source de connaissances et de réflexions nouvelles.

Or l'action pose des problèmes multiples qui requièrent de votre part un examen approfondi. Aussi les problèmes d'organisation interne, car il est bien évident que les structures existantes sont nettement inadéquates, les problèmes de ressources, au premier rang desquels figure celui de la formation des cadres ; enfin les problèmes des relations fonctionnelles, j'entends par là la relation organique à établir au sein de l'ensemble du système éducatif, dans la perspective d'une éducation permanente, entre l'éducation des adultes et l'éducation scolaire et universitaire. Ces problèmes sont d'une importance cruciale et ils sont urgents, parce que tant qu'ils n'ont pas reçu de solution valable, aucun progrès effectif ne sera possible sur le plan des réalités concrètes.

J'ai évoqué les questions d'organisations et de structure. Je voudrais souligner qu'à mon avis l'organisation moderne dont il y a lieu de doter l'éducation des adultes ne doit pas verser dans une institutionnalisation excessive. S'il faut renforcer et rationaliser l'appareil de l'éducation des adultes pour le rendre plus efficace, il convient de préserver la souplesse et la capacité de spontanéité qui l'ont jusqu'ici caractérisée, ne serait-ce que pour lui permettre de coller le plus près possible aux motivations mouvantes de ceux qui sont destinés à faire l'objet de cette éducation.

Quant aux rapports de l'éducation des adultes avec l'éducation scolaire et universitaire, je crois qu'ils peuvent être bénéfiques pour celle-ci aussi bien que pour celle-là, en faisant apparaître de nouvelles modalités et de nouvelles énergies de processus éducatif. Mais je pense aussi qu'on ne doit pas encourager des bouleversements inconsidérés. Il ne faut pas passer d'un extrême à l'autre. Après un siècle d'efforts en vue d'atteindre la pleine scolarisation, il ne faut pas brusquement dire que l'école et l'université ne valent rien. Ce qu'il faut, c'est une intégration progressive, avec les adaptations nécessaires, du scolaire et du non scolaire à l'intérieur d'un processus éducatif complet. Cela requiert des soins très attentifs. Ne nous laissons pas leurrer par des slogans à la mode. L'université, cette grande et noble création du Moyen Age méditerranéen sur son double versant musulman et chrétien, à qui nous devons la formation des élites qui ont fait la splendeur des âges classiques et ont créé la science moderne, l'école publique, primaire et secondaire, oeuvre libératrice du XIXe siècle d'où sont sorties la démocratie et l'indépendance nationales, demeurent aussi nécessaires que jamais ; les abolir serait une erreur tragique. Le problème est non pas de

les remplacer par je ne sais quel système inorganique où se perdraient les bienfaits de leur rigueur de pensée, mais de les renforcer de manière à les faire rentrer dans un système plus complet où leur action se trouvera prolongée, élargie par l'insertion d'un autre type d'institutions qui est encore à inventer pour l'éducation continue des adultes. En somme, il s'agit de passer d'une géométrie à deux dimensions à une géométrie à trois dimensions pour achever la figure concrète de l'homme total.

Monsieur le Président,

Bien que vous ayez eu la générosité de ne pas fixer de limite de temps à mon intervention, je ne veux pas abuser davantage de la bienveillance de Mesdames et Messieurs les délégués. Je tiens cependant à vous dire que mes collègues du Secrétariat et moi-même avons porté une attention particulière aux remarques et aux suggestions qui ont été formulées concernant l'action de l'Unesco dans le domaine qui nous occupe et son développement

à venir. D'ores et déjà certains projets de résolutions ont été déposés à ce sujet, sur lesquels j'aurai sans doute ultérieurement la possibilité de vous faire connaître mon opinion. Je noterai seulement aujourd'hui que ces projets de résolutions sont tous d'accord sur deux points. Le premier est que l'action de l'Unesco en faveur de l'éducation des adultes doit être sensiblement renforcée et que l'Unesco doit s'affirmer de plus en plus comme l'Organisation ayant pour mission de coordonner et d'animer l'ensemble des efforts des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qui contribuent à cette éducation. Et le second est qu'il convient de prévoir des rencontres plus fréquentes entre gouvernements tant au plan régional qu'international. Je crois que c'est là une excellente idée, car l'éducation des adultes est en voie d'évolution rapide, et j'envisage plusieurs manières d'y donner effet.

Que vous souhaitiez de vous réunir plus souvent est en tout cas le signe que vous êtes heureux de vous trouver ici rassemblés sous l'égide de l'Unesco. C'est d'un excellent augure pour le succès de la Conférence.

ANNEXE IV

ALLOCUTIONS PRONONCEES A LA SEANCE DE CLOTURE

Allocution de S. Exc. le Dr Osamu Inaba

Allocution de M. René Maheu

Allocution de S. Exc. le Dr Osamu Inaba,
ministre de l'éducation du Japon

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand privilège pour moi que de prendre la parole devant vous au nom du gouvernement du pays où s'est tenue la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes.

Pendant les deux dernières semaines qui ont peut-être été trop courtes pour épuiser tous les problèmes importants que pose l'éducation des adultes et ses multiples aspects au cours des années 70, la conférence a abouti à des résultats extrêmement féconds grâce au sérieux dont les participants ont fait preuve dans leurs discussions si intéressantes et constructives. A cet égard, je tiens à rendre hommage à Messieurs les délégués et observateurs. Je tiens également à adresser mes plus chaleureuses félicitations au Secrétariat de l'Unesco qui s'est dépensé sans relâche pour que la conférence soit couronnée de succès.

Les recommandations de la conférence fourniront sans aucun doute des indications extrêmement importantes et précieuses pour les efforts que devront déployer à l'avenir les Etats membres et l'Organisation afin de développer l'éducation des adultes.

Comme l'a déclaré le premier ministre, M. Tanaka à l'ouverture de la conférence, le problème fondamental de la politique d'éducation dans notre pays consiste aujourd'hui à fournir des possibilités d'éducation intégrée à nos concitoyens dans leurs différents cadres de vie, que ce soit la famille, l'école, la communauté ou le lieu de travail. Grâce à cette conférence, nous avons mieux pris conscience de l'importance de la coopération mutuelle entre les nations et de son caractère indispensable pour le

développement de l'éducation permanente.

Aujourd'hui même, le gouvernement du Japon a inauguré une Table ronde sur l'aménagement du territoire japonais. J'ai quitté en cours de réunion, la première séance de cette Table ronde pour venir prendre la parole devant vous. Le Japon célèbre cette année le centenaire de la création d'un système scolaire moderne. A ce stade, nous éprouvons fortement la nécessité de renouveler notre système d'éducation qui date de l'ère Meiji. Nous devons nous engager hardiment sur la voie d'une politique tendant à remplacer une formation par trop intellectuelle par l'éducation de toute la personnalité, et un système trop axé sur l'enseignement scolaire par un système d'éducation permanente. A cet égard, je remercie la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes d'avoir tenu ses assises au Japon en une période importante de son histoire. La conférence donnera à n'en pas douter une forte impulsion à la rénovation de l'éducation au Japon.

C'est pourquoi notre pays aspire fortement à entretenir par l'intermédiaire de l'Unesco une coopération permanente avec les autres Etats membres afin de parvenir par des efforts communs à la solution de ce vaste problème.

Le Japon a eu l'honneur d'accueillir la conférence sur son territoire et nous avons fait tout notre possible pour qu'elle se déroule dans de bonnes conditions et que les participants aient dans notre pays un séjour agréable.

Toutefois, j'ai peur que par suite de notre manque d'expérience des conférences de ce type et de cette ampleur, nos efforts n'aient pas été tout à fait aussi efficaces que nous l'espérons.

Enfin, je vous souhaite sincèrement à tous un bon voyage de retour dans votre pays.

Merci et sayonara.

Allocution de M. René Maheu
 directeur général de l'Organisation des Nations Unies
 pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)

Monsieur le Président,
 Messieurs les Ministres,
 Mesdames et Messieurs les délégués,

Avant de vous faire part de quelques observations sur la signification qui me semble dès maintenant s'attacher à cette troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux autorités japonaises pour leur hospitalité si généreuse et, en particulier, rendre hommage à travers vous, Monsieur le Président, à M. le ministre de l'éducation du Japon, qui a bien voulu s'intéresser personnellement aux travaux de cette importante réunion.

Que cette conférence ait été importante, et cela à bien des titres, personne ne peut en douter. D'abord par le nombre des participants, puisqu'elle a rassemblé des délégations de 82 Etats membres - contre 45 à Montréal - ainsi que de nombreux observateurs - dont 37 d'organisations internationales non gouvernementales - et par l'ampleur et la complexité des questions qui y ont été débattues. Ensuite par le climat de franchise et de cordialité dans lequel se sont déroulés les débats, climat certainement dû pour beaucoup à l'accueil si cordial de nos hôtes. Enfin par ses résultats, tant du point de vue intellectuel - je pense en particulier aux conclusions rédigées par le rapporteur général et à celles des travaux des commissions - que du point de vue pratique : je ne doute pas, en effet, que les recommandations de la Conférence - notamment les recommandations adressées aux Etats membres, qui constituent des directives d'autant plus susceptibles d'être retenues qu'elles ne sont pas impératives et se prêtent aux ajustements nécessaires - ne reçoivent un accueil très favorable.

Après avoir ainsi souligné l'importance de la conférence, et sans prétendre dresser dès maintenant un bilan qui serait tout à fait prématuré, je pense qu'on peut déjà distinguer certains résultats positifs de vos travaux.

Premièrement, je crois que cette Conférence aura été avant tout, dans l'esprit des participants, l'occasion de faire le point de la situation, c'est-à-dire des problèmes qui se posent et des idées qui

pourraient aider à les résoudre. A cet égard, ce que je trouve remarquable, dans le rapport final, c'est la concordance qui apparaît, malgré la multiplicité des problèmes et l'extrême diversité des situations, entre les connaissances et les conceptions essentielles des responsables de l'éducation des adultes ici réunis. L'existence de ce langage commun est capitale. C'est de toute évidence un facteur favorable à la coopération internationale qui montre les progrès accomplis dans la solidarité intellectuelle de l'humanité. L'unité de pensée qui s'est ainsi manifestée atteste que nous faisons véritablement partie d'un même univers intellectuel, et cette constatation me semble encore plus importante que tous les résultats pratiques auxquels nous pouvons aboutir.

Deuxième point : la conférence s'est-elle bornée, en quelque sorte, à brosser un tableau de l'éducation à travers le monde ? Je crois qu'il n'en est rien. Certes la multiplicité des débats auxquels vous avez participé n'ont pas toujours permis une progression de la pensée égale sur tous les fronts et à tous les moments, mais on peut dire que la conférence a constitué un facteur de progression des idées. D'ailleurs, les réunions de ce genre ne se terminent pas avec les derniers discours ; il y a, comme dans toute expérience humaine collective, de surprenants prolongements dans les consciences individuelles et ce n'est que plus tard que nous pourrions mesurer l'impact réel de cette conférence. D'ores et déjà, il est permis de penser qu'en appliquant systématiquement la notion d'éducation permanente à tous les problèmes de l'éducation des adultes que vous avez examinés, vous avez progressé vers la solution de ces problèmes. Cette clé que la Conférence de Montréal nous avait donnée s'est révélée à l'usage extrêmement utile et a ouvert pour nous bien des perspectives nouvelles, que je voudrais rapidement énumérer.

J'estime qu'à partir de la notion d'éducation permanente vous avez insisté de la manière la plus heureuse sur l'intégration des adultes dans un processus éducatif total et continu. Tel est, en effet, le leitmotiv de vos rapports et de vos recommandations, l'important message que vous adressez à vos

pays et à l'Organisation, et qui sera prochainement transmis à la Conférence générale. Vous avez ainsi été amenés à formuler des idées, à bien des égards nouvelles, sur les relations entre les sous-systèmes de l'éducation, et notamment avec le sous-système scolaire. Là aussi, il y a dans votre rapport général un certain nombre d'idées de la plus haute importance qui, tout en demandant à être adaptées aux situations particulières, seront, je crois, de nature à retenir l'attention de vos gouvernements, comme celle des organes responsables de l'Unesco.

J'ai aussi été frappé par l'insistance avec laquelle vous avez souligné la relation entre l'éducation des adultes et le développement culturel. C'est pour l'Unesco une perspective qui semble promise à un grand avenir et où nous devons nous engager résolument. On a souligné, en outre, et très justement, le rôle des mass media et, à cet égard, je fais mienne l'idée que l'Unesco devrait appliquer une méthode "multi-media" chaque fois qu'elle fait intervenir les moyens d'information dans l'éducation des adultes. Bien entendu, il ne saurait être question de sacrifier exclusivement à l'audiovisuel : je ne suis pas - surtout en cette Année internationale du livre - de ceux qui pensent que nous devons devenir des alphabètes fonctionnels et je pense que le livre est lui aussi un moyen d'information aussi massive que les moyens audiovisuels, avec cet avantage de permettre un approfondissement de la réflexion individuelle que l'image, plus fluctuante, interdit.

J'ai été heureux de constater que la conférence, à plusieurs reprises, a demandé que priorité soit donnée aux groupes défavorisés. Plus que toute autre, en effet, l'éducation des adultes doit venir en aide à ces groupes que ne peut atteindre, malgré sa bonne volonté, le système scolaire et universitaire, aussi démocratique qu'il devienne. De ce point de vue, il ne fait pas de doute que, de tous les défavorisés, ceux qui doivent nous préoccuper le plus, ce sont les analphabètes ; aussi est-ce à juste titre que votre conférence a vu dans l'élimination de l'analphabétisme un objectif prioritaire. Je tiens à dire, à ce sujet, que ce que nous appelons éducation fonctionnelle à l'Unesco coïncide avec ce que certains textes de la conférence appellent éducation intégrale. Sur ce point, il ne doit pas y avoir de malentendu, même si d'autres organismes utilisent parfois la notion de fonctionnalité de l'éducation en général et de l'alphabétisation en particulier dans un sens beaucoup trop étroit, strictement économique que, pour sa part, l'Unesco récuse. L'Unesco est une organisation essentiellement humaniste, pour qui l'homme est un tout, un être pluridimensionnel qui ne saurait en aucune manière se satisfaire d'une fonctionnalité limitée. Mais nous croyons que la notion de fonctionnalité est à retenir pour l'éducation parce que l'éducation n'est pas une fin en soi et, en insistant sur sa fonctionnalité, nous insistons sur le rapport qui existe, d'une part, entre l'éducation et les besoins de la société, et d'autre part, entre l'éducation et les motivations

et aspirations de l'individu, qui ont été - vous le savez - trop longtemps méconnues.

Bien entendu, la conférence n'a pas pu résoudre tous les problèmes et je voudrais maintenant passer brièvement en revue les tâches sur lesquelles il conviendra de revenir ultérieurement, soit dans des conférences régionales, soit dans des conférences internationales portant sur certains aspects particuliers de l'éducation des adultes ou de l'éducation permanente.

Parmi les questions que la conférence n'a peut-être pas eu le temps d'approfondir suffisamment, je citerai celle de la planification. Le problème de la priorité que vous souhaitez donner à l'éducation des adultes ne peut-être résolu qu'en intégrant celle-ci à la planification générale. Tant que cette forme d'éducation restera en marge ou, si vous préférez, continuera à relever de différents ministères, le problème de l'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente, tel que vous l'avez défini, restera entier et je crois qu'il est indispensable de mieux analyser les conditions qui déterminent ce qu'il faut entendre par "politique", par "plan" et par "programme". Pour cela, il faut d'abord que l'éducation des adultes soit reconnue comme un domaine dont doivent se préoccuper les instances de la planification générale du développement national.

Un autre problème me semble aussi appeler un examen plus détaillé : celui de la création d'institutions appropriées. Comme il m'a déjà été donné de le souligner, le progrès des idées, bien qu'il ne soit pas entièrement satisfaisant, a été beaucoup plus rapide que la création d'institutions correspondantes. Or l'éducation des adultes ne sera pas efficace tant que ces institutions feront défaut. La grande force du système scolaire et universitaire, c'est son appareil institutionnel. Je ne prétends pas que l'éducation des adultes suppose un appareil du même type, étant au contraire partisan de laisser à l'initiative privée la possibilité de se manifester, mais un système plus souple d'institutions n'en reste pas moins indispensable. Dans nos sociétés si complexes, avec leurs gigantesques ressources, l'absence d'instrument institutionnel empêche de dépasser les initiatives fragmentaires qui, tout en témoignant d'une volonté de changement, ne parviennent pas à bouleverser la réalité sociale profonde. La mise en place de systèmes souples de coordination et d'animation permet en revanche de faire face à tous les aspects des multiples problèmes que pose l'éducation des adultes et d'unir, dans une collaboration libérale, les institutions gouvernementales, les organismes non gouvernementaux et l'initiative privée. Une telle entreprise est particulièrement difficile dans ce domaine, mais nous ne devons pas la négliger pour autant, car elle conditionne l'efficacité de notre action.

J'en viens enfin au rôle que la conférence a assigné à l'Unesco. Je vois dans la volonté qu'ont manifesté les participants de confier à l'Organisation des tâches parfois extrêmement importantes

une marque de confiance à laquelle je suis extrêmement sensible et qui est pour moi une source d'encouragement. A cet égard, je crois que le rôle de l'Unesco devient plus aisé à définir et je pense que les programmes qui seront élaborés à l'avenir bénéficieront considérablement des éclaircissements qui nous ont été donnés.

Il me semble, pour ma part, que le rôle de l'Unesco, tel que vous l'avez défini, se résume en quatre fonctions différentes. Tout d'abord, comme cela a été suggéré ici, l'Unesco devrait être le centre d'un système mondial d'information, chargé de rassembler les données essentielles, de les analyser et de les diffuser pour faire de la solidarité intellectuelle dont cette conférence est l'expression un phénomène d'organisation pour ainsi dire quotidien de notre civilisation. Ce travail de longue haleine, l'Unesco doit le considérer comme primordial.

La deuxième fonction de l'Unesco est d'assurer la promotion des idées en organisant des colloques d'experts ou en encourageant les expériences et les recherches faites sans son concours dans vos pays. L'appui supplémentaire que peut fournir l'Organisation, notamment en favorisant une plus large participation de spécialistes venant d'autres pays et d'autres cultures, contribuerait en effet au progrès des idées.

Troisièmement, il faut que l'Unesco prévoie, dans son programme, d'intensifier l'aide qu'elle apporte aux Etats membres, sur leur demande, et qui, si l'on en juge par les documents de la conférence, devrait porter principalement sur deux domaines particuliers. Le premier, essentiel, est celui de l'élaboration des politiques, des plans et des programmes ; c'est à ce niveau que l'aide coûte le moins cher, mais aussi qu'elle est la plus difficile, parce qu'elle suppose une action de grande qualité. Les services des experts moyens ou médiocres sont, en effet, les plus onéreux, car ils sont totalement inutiles. L'autre domaine dans lequel on peut concevoir une aide de l'Unesco aux Etats membres - aide peut-être relativement plus massive, plus quantitative - est celui de la formation du personnel qualifié ; il s'agira ici de contribuer, par une aide financière, technique ou autre, au bon fonctionnement des centres de formation nationaux ou régionaux.

Enfin la quatrième et dernière fonction de l'Unesco est de favoriser la concertation internationale. Pour vous réunir, comparer vos expériences et vos idées, il vous faut un cadre et celui-ci est tout trouvé : c'est votre Organisation. Nous touchons là au problème des conférences régionales et internationales, au sujet duquel vous avez adopté une résolution de la plus haute importance qui retiendra certainement l'attention de la Conférence générale et du Secrétariat. Comme vous le souhaitez, nous nous efforçons, dans la limite de nos ressources, de vous fournir des occasions plus nombreuses de vous rencontrer. Mais il se pourrait que les prochaines conférences internationales portent sur un ensemble de problèmes moins vaste que celui dont vous avez

été saisis cette fois-ci. Je pense, en effet, que la concertation internationale, dont le rôle me paraît essentiel, devrait maintenant, à tous les niveaux, s'exercer plus en profondeur qu'en ampleur.

Quelle suite pratique, immédiate, l'Unesco se propose-t-elle de donner à cet ensemble de recommandations ? Votre rapport final sera communiqué à la Conférence générale, accompagné d'un document où seront analysées, au nom du Directeur général, les recommandations que vous avez adressées à l'Unesco. Cette analyse sera faite en fonction des propositions formulées dans le projet de programme à court terme et le projet de programme à moyen terme (lesquels sont soumis, vous le savez, à la Conférence générale) et nous indiquerons aux délégués les recommandations auxquelles ces propositions semblent déjà faire suffisamment écho et celles, au contraire, qu'on ne peut rattacher à aucune des propositions existantes. Il se peut alors que je me réserve d'apprécier si certaines de vos recommandations ne sont pas meilleures que certaines des propositions figurant dans les projets de programmes, auquel cas je les substituerai, dans le même cadre budgétaire, aux propositions initiales. Si une telle substitution se révélait impossible pour des raisons budgétaires, je demanderais à la conférence de se prononcer sur les priorités à adopter pour les exercices futurs. Ainsi, quelle que soit la forme des mécanismes utilisés à cet effet, la Conférence générale sera saisie de vos recommandations et pourra les confronter avec les propositions initiales du Directeur général.

Pour ma part, trois points essentiels me paraissent devoir être retenus en ce qui concerne l'Unesco. Tout d'abord il sera probablement nécessaire, pour saisir la notion d'éducation des adultes dans toute sa richesse et sa complexité, de restructurer à cet égard le Secrétariat de manière moins analytique. A l'heure actuelle, en effet, l'éducation des adultes et l'alphabetisation relèvent d'un premier secteur de l'Organisation, le développement culturel d'un deuxième et l'utilisation des moyens d'information d'un troisième. Il nous faudra, je crois, parvenir sans nier la spécificité des techniques qui sont évidemment très diverses, à recomposer l'unité de cet ensemble. La tâche ne devrait pas être trop difficile, à en juger par la manière dont les fonctionnaires qui m'accompagnent ici - et qui appartiennent effectivement à ces trois secteurs - ont su travailler en équipe, à cause de la solidarité profonde des problèmes. Ce qui a été fait ici dans une situation particulière, pour deux semaines, peut, avec les aménagements nécessaires, devenir un mode de travail permanent.

Je crois - et ce sera là mon deuxième point - qu'il faudra à cet égard reconsidérer la question de la répartition des ressources. Les crédits dont l'Unesco dispose pour l'éducation des adultes ne sont pas négligeables - pour 1973-1974, au titre de l'éducation des adultes au sens étroit du terme, c'est-à-dire de l'alphabetisation, ils s'élèvent à quelque 6 millions de dollars pour le budget

ordinaire et 8.800.000 dollars pour le Programme des Nations Unies pour le développement, soit près de 14 millions 800.000 dollars au total - mais ils sont insuffisants. Afin que l'Unesco ait un impact réel sur l'éducation des adultes dans le monde, il faudrait que la Conférence générale approuve, outre une restructuration de l'appareil et, sans doute, une redistribution des ressources à l'intérieur du budget, une augmentation absolue de ces ressources. On ne saurait, en effet, raisonnablement confier à l'Unesco des tâches semblables à celles que vous avez définies (et qui lui sont naturelles) sans augmenter aussi le montant net de son budget.

N'oublions pas enfin que l'éducation des adultes s'adresse à la partie active de la population. C'est ainsi la forme d'éducation qui a la rentabilité la plus directe et la plus immédiate, et les gouvernements comme les organisations internationales devraient répartir leurs ressources en conséquence. N'oublions pas non plus qu'il s'agit des défavorisés de l'éducation scolaire et universitaire. Autant que

pour des raisons d'intérêt, d'efficacité ou de rentabilité, c'est donc pour des raisons de justice qu'il convient de donner à l'éducation des adultes les moyens de sa politique.

Mesdames, Messieurs,

Vous avez esquissé ici les principes d'une grande politique de l'éducation des adultes qu'il appartient maintenant à vos gouvernements et à l'Organisation de mettre en oeuvre. Mais - j'insiste sur ce point - n'oubliez pas les moyens sans lesquels une politique, aussi généreuse soit-elle, ne fait que susciter des espoirs vite déçus. C'est donc en faisant appel, à travers vous, à un nouvel effort en faveur de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement que je tiens, en vous assurant du dévouement du Secrétariat et du mien propre, à réaffirmer la foi que nous avons dans l'oeuvre de l'Organisation.

ANNEXE V

LISTE DES DOCUMENTS

UNESCO/CONFEDAD/1	Ordre du jour provisoire
UNESCO/CONFEDAD/2	Règlement intérieur provisoire
UNESCO/CONFEDAD/3	Ordre du jour provisoire annoté
UNESCO/CONFEDAD/4	Rétrospective internationale de l'éducation des adultes
UNESCO/CONFEDAD/5	L'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente
UNESCO/CONFEDAD/6	Projet de rapport de la Commission I
UNESCO/CONFEDAD/7	Projet de rapport de la Commission II
UNESCO/CONFEDAD/8	Projet de Rapport final
UNESCO/CONFEDAD/INF. 1	Informations générales
UNESCO/CONFEDAD/INF. 2	Liste provisoire des documents
UNESCO/CONFEDAD/INF. 3	Note du Secrétariat de l'Unesco
UNESCO/CONFEDAD/INF. 4	Liste provisoire des délégués, observateurs et représentants
UNESCO/CONFEDAD/INF. 4 Rev.	Liste des délégués, observateurs et représentants
UNESCO/CONFEDAD/INF. 5	Secrétariat de la Conférence
UNESCO/CONFEDAD/INF. 6	Allocution de M. Kakuei Tanaka, premier ministre du Japon à l'inauguration de la Conférence
UNESCO/CONFEDAD/INF. 7	Allocution de M. René Maheu, directeur général de l'Unesco à l'ouverture de la Conférence
UNESCO/CONFEDAD/INF. 8	Calendrier des séances
UNESCO/CONFEDAD/INF. 9	Liste des projets de recommandation (points 8. 1 et 8. 2)
UNESCO/CONFEDAD/INF. 10	Liste des projets de recommandation (points 6 et 7)
UNESCO/CONFEDAD/INF. 11	Liste des projets de recommandation (point 8. 4)
UNESCO/CONFEDAD/INF. 12	Liste des projets de recommandation (point 8. 3)
UNESCO/CONFEDAD/INF. 13	Liste des projets de recommandation
UNESCO/CONFEDAD/INF. 14	Exposé du Directeur général à l'issue de la sixième séance plénière

I. LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/
LISTA DE PARTICIPANTES/СПИСОК УЧАСТНИКОВ

Names and titles in the following lists are reproduced as handed in to the Secretariat by the delegations concerned. Countries are shown in the English alphabetical order.

Les noms et titres qui figurent dans les listes ci-après sont reproduits dans la forme où ils ont été communiqués au Secrétariat par les délégations intéressées. Les pays sont mentionnés dans l'ordre alphabétique anglais.

Los nombres y títulos que figuran en las listas siguientes se reproducen en la forma en que las delegaciones interesadas los han comunicado a la Secretaría. Los países se mencionan en el orden alfabético inglés.

Фамилия и звания, указанные в нижеприведенном списке, воспроизводятся в том виде, в каком они были представлены Секретариату соответствующими делегациями. Страны перечислены в порядке английского алфавита.

I. MEMBER STATES (DELEGATES)/ETATS MEMBRES (DELEGUES)/
ESTADOS MIEMBROS (DELEGADOS)/ГОСУДАРСТВА-ЧЛЕНЫ

Afghanistan/Afganistán/Афганистан

Dr. Ehsan Entezar,
President, Publications Department,
Ministry of Education

Algérie/Algeria/Argelia/Алжир

M. Mustapha Dadou,
Secrétaire à l'Ambassade d'Algérie à Tokyo

Argentine/Argentina/Аргентина

Dr. Raúl H. Di Blasio,
Subsecretario de Coordinación General
del Ministerio de Cultura y Educación
(Jefe de la Delegación)

Dr. Leonardo Hilario Simone,
Presidente del Consejo Nacional de Educación

Sr. Jorge M. Ramallo,
Director nacional de Educación del Adulto
Director del Centro multinacional de Educación
de Adultos

Australie/Australia/Австралия

Mr. M. H. Bone,
Director of Further Education,
South Australia
(Head of Delegation)

Mr. P. W. D. Matthews,
Education Director,
Australian Council of Trade Unions

Dr. Joan W. Allsop,
Senior Lecturer,
Department of Adult Education
University of Sydney

Mr. C. F. Cave,
Director of Adult Education,
Victoria

Autriche/Austria/Австрия

M. Hans Altenhuber,
Directeur de la Division pour l'Education
des Adultes,
Ministère fédéral de l'Education
nationale et Beaux-Arts
(Chef de la Délégation)

Annex VI

Professeur Herbert Grau,
Verband Osterreichischer Volkshochschulen
(Fédération des Universités populaires
autrichiennes)

M. Josef Eksl,
Directeur du Service chargé de l'Education
permanente,
Fédération autrichienne des Syndicats ouvriers

Belgique/Belgium/Bélgica/Бельгия

M. Marcel Hicter,
Directeur général de la Jeunesse et des Loisirs
au Ministère de la Culture
(Chef de la Délégation)

De Heer Robert Elsen
Adjunct-Kabinetschef van de Minister
van Nederlandse Cultuur

Bolivie/Bolivia/Боливия

Excmo. Sr. Armando Yoshida,
Embajador de Bolivia en el Japón
(Jefe de la Delegación)

S. Bernardo Baptista Gumucio,
Consejero comercial de la
Embajada de Bolivia en el Japón

Brésil/Brazil/Brasil/Бразилия

H. E. M. Jarbas Gonçalves Passarinho,
Ministre de l'Education et de la Culture
(Chef de la Délégation)

Nestor Luiz dos Santos Lima,
Ministre-Conseiller de l'Ambassade du
Brésil à Tokyo

Dr. Arlindo Lopes Corrêa,
Secrétaire exécutif du Mouvement brésilien
d'Alphabétisation, MOBREAL

R. Père Dom Luciano José Cabral Duarte,
Gérant du Mouvement d'Education de base, MEB

Dr. Avelino Henrique
Directeur du Service de Radiodiffusion éducative
au Ministère de l'Education et de la Culture,
Gérant du Projet "Minerva" au Ministère de
l'Education et de la Culture

M. Nilson Guilherme Câmara Rebordão,
Assistant du Ministre de l'Education et de la
Culture

M. Alexey Bautzev

Bulgarie/Bulgaria/България

Dr. Nikola Andreev,
Director,
Department for Post-Graduate Qualification,
Committee for Science and Technical Progress
and Higher Education
(Head of Delegation)

Mr. Grozdan Grozev,
Chief,
Department of Adult Education,
Ministry of Education

Mr. Blagoy Ruskov,
Secretary, Bulgarian Embassy in Tokyo

Burundi/Burundi

M. Emile Mworoha
Professeur à l'Ecole normale supérieure
du Burundi

République socialiste soviétique de Biélorussie Byelorussian Soviet Socialist Republic República Socialista Soviética de Bielorrusia Белорусская Советская Социалистическая Республика

H. E. Mr. Rostislav Sernov,
Deputy Minister of Education
(Head of Delegation)

Mr. Mikhail Khozyaev,
Deputy Rector of the Pedagogical Institute
of Foreign Languages

Canada/Canada/Канада

The Hon. Peter Nicholson,
Minister of Education and Finance,
Deputy Premier of Nova Scotia,
President, Council of Ministers of
Education, Canada
(Head of Delegation)

M. Jean-Marie Beauchemin,
Sous-Ministre associé,
Ministère de l'Education du Québec

M. Paul Bélanger,
Directeur adjoint de l'Institut canadien
d'Education des Adultes,
Montréal, Québec

Mr. B. E. Curtis,
Dean, School of Applied Arts,
Algonquin College, Ottawa, Ontario

Mr. Johann Phillipson,
Deputy Minister,
Department of Education of British Columbia,
Victoria, B. C.

Mr. M. F. Yalden,
Assistant Under-Secretary of State,
Department of the Secretary of State of
Canada, Ottawa, Ontario

M. Maurice Mercier,
Sous-Ministre adjoint,
Ministère de l'Éducation du Québec

M. Jacques-Victor Morin
Secrétaire général associé de la Commission
canadienne pour l'Unesco,
Ottawa, Ontario

Mr. Garnet T. Page,
Director-General, Technical Services and
Special Projects Division, Department of
Regional Economic Expansion of Canada,
Ottawa, Ontario

M. Maurice Richer,
Secrétaire général du Conseil des Ministres
de l'Éducation du Canada,
Toronto, Ontario

Mr. Gordon Selman,
Director, Centre for Continuing Education,
University of British Columbia,
Vancouver, B. C.

M. Michel Carreau,
Direction des Affaires culturelles au
Ministère des Affaires extérieures du Canada,
Ottawa, Ontario

Mr. Benno T. Pflanz,
Attaché (Manpower and Immigration),
Canadian Embassy to Japan

M. André Simard,
Service de Coordination au Ministère des
Affaires extérieures,
Ottawa, Ontario

**République centrafricaine/ Central African Republic
República Centroafricana
Центральноафриканская Республика**

M. Claude Bernard Beloum,
Premier Conseiller à l'Ambassade de la
République centrafricaine à Tokyo

Chili/Chile/Чили

Srta. Cecilia Gallardo,
Tercer Secretario de la Embajada de Chile
en el Japón

Colombie/Colombia/Колумбия

Señora Cecilia Obregón de Arenas,
Jefe de la División de Educación de Adultos,
Ministerio de Educación Nacional

Costa Rica/Коста-Рика

Sr. Wilbur A. Knerr,
Ministerio de Educación

Cuba/Куба

Excmo. Sr. Dr. Raúl Ferrer Pérez,
Vice-Ministro de Educación de Adultos
(Jefe de la Delegación)

Sr. Juan Francisco Vera,
Sub-Director de Educación de Adultos de la
Provincia de Oriente

Sr. C. Curbelo Chongo,
Central de Trabajadores de Cuba

Sr. José A. Guerra Menchero,
Consejero de la Embajada de Cuba en Japón

**Czechoslovakia / Tchecoslovaquie
Checoslovaquia / Чехословакия**

H. E. Professor Stefan Chochol,
Minister of Education of the Slovak Socialist
Republic,
Chairman of the Slovak National Commission
for Education of Working People
(Head of Delegation)

H. E. Professor Miroslav Cipro,
Vice-Minister of Education of the Czech
Socialist Republic

Dr. Kamil Skoda,
Associate Professor of the Charles University,
Director of the Research Institute of Culture,
Prague

Mr. Emilián Rezáč,
Senior Programme Officer of the Czechoslovak
National Commission for Unesco

Dr. Přemysl Maydl,
Director, European Centre for Leisure
and Education

Danemark/Denmark/Dinamarca/Дания

H. E. Mr. Knud Heinesen,
Minister of Education,
(Head of Delegation)

Mr. Asger Baunsbak-Jensen,
Director of Education, Ministry of Education

Mr. Per Himmelstrup,
Chief-Inspector of Educational Planning
and Development,
Ministry of Education

Mr. Frantz Kjaerum,
County-Supervisor of Education,
Ministry of Education

Annex VI

Mr. O. I. Mikkelsen,
Director of Education,
Ministry of Education

Mr. Helge Severinsen,
Director, Folk High-School

Mr. Carl Stjerne,
Teacher at a Training College

Mr. H. E. Hillerup Jensen,
Technical Assistance Advisor,
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Hans Sølvhøj,
Director-General, Radio Denmark

Mr. Ole Espersen,
Professor, Chairman of the Radio Council

Mr. Arne Lund,
Director-in-Chief, Danish Employers'
Confederation

Ecuator/Ecuador/Эквадор

Excmo. Sr. Coronel Vicente Anda,
Ministro de Educación
(Jefe de la Delegación)

Excmo. Sr. Francisco Urbina Ortíz
Embajador del Ecuador en el Japón

Sr. Mauro Ordoñez,
Secretario permanente de la Comisión
Ecuatoriana de la Unesco

Sr. Servio Moreno,
Director de Educación de Adultos

Sr. Cap. Jorge Ortega,
Ayudante del Ministro de Educación

République arabe d'Egypte/Arab Republic of Egypt República Árabe de Egipto Арабская Республика Египет

Dr. Mohamed Kadri Lotfy,
Dean, Faculty of Education,
University of Ain-Shams
(Head of Delegation)

Dr. Mohamed Ibrahim Kazem,
Dean, Faculty of Education,
University of Azhar

Dr. Ibrahim Hassan Hambal,
Director, Workers Welfare Department,
Ministry of Manpower

Finlande/Finland/Finlandia/Финляндия

Mr. Sakari Kiuru,
Chairman, Finnish National Commission
for Unesco
(Head of Delegation)

Dr. Kosti Huuhka,
Director, Department of Adult Education,
National Board of Schools

Mrs. Marja Haapio,
Member, Finnish National Commission
for Unesco,
Secretary, Society for Popular Culture

Mr. Veli Lehtinen,
Principal, Co-operative Education
Institute

Mr. Kalevi Pihanurmi,
Programme Chief, Finnish Broadcasting
Company,

Department of Educational Programmes

Miss Kaisa Savolainen,
Secretary-General,
Finnish Association of Adult Education
Organizations

France/Francia/Франция

M. André Basdevant,
Inspecteur général au Secrétariat d'Etat
auprès du Premier Ministre, chargé
de la Jeunesse des Sports et des Loisirs
(Chef de la Délégation)

M. Jean-Jacques Scheffknecht,
Conseiller technique à la Direction
de l'Orientation de la Formation continue
au Ministère de l'Education Nationale

M. Jean-Michel Belorgey,
Auditeur au Conseil d'Etat,
Chargé de Mission au Secrétariat général
du Comité interministériel de la Formation
professionnelle et de la Promotion sociale

M. Robert Cottave,
Secrétaire général de la Fédération des
ingénieurs et cadres CGT-FO

Mlle Isabelle Deble,
Chargée de la Direction de la recherche à
l'Institut d'études du développement
économique et social

M. Jean Guisset,
Conseiller d'Ambassade,
Conseiller culturel à l'Ambassade de
France à Tokyo

Gabon/Gabón/Габон

S. Exc. M. Christophe Boupana,
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire de la République
gabonaise au Japon

République fédérale d'Allemagne
Federal Republic of Germany
República Federal de Alemania
Федеративная Республика Германии

Professor Dr. Wilhelm Hahn,
 Minister of Education and Cultural
 Affairs for the Land Baden-Wuerttemberg
 (Head of Delegation)

S. Exc. Mme le Dr Hildegard Hamm-Brücher,
 Secrétaire d'Etat au Ministère fédéral de
 l'Education et des Sciences
 (Ancien chef adjoint de la Délégation)

M. Reinhard Wilke,
 Directeur (Ministerialdirigent),
 Ministère des affaires culturelles du Land
 de Basse-Sachse,
 Président de la Sous-Commission pour
 l'Education des Adultes de la Conférence
 permanente des Ministres des Affaires
 culturelles des Länder

Dr Axel Vulpius,
 Conseiller (Ministerialrat),
 Ministère fédéral de l'Education et
 des Sciences

M. Helmuth Dolff,
 Directeur de l'Association allemande
 des Universités populaires
 (Deutscher Volkshochschulverband)

Professor Dr Walter Mertineit,
 Président de la Sous-Commission pour
 l'Education de la Commission de la
 République fédérale d'Allemagne
 pour l'Unesco

Dr. Marie-Therese Starke,
 Member of the Board of Directors of the
 Federal Catholic Working Group
 for Adult Education

M. Thomas Keller,
 Secrétaire général de la Commission
 de la République fédérale d'Allemagne
 pour l'Unesco

Mme Margarete Massenez,
 Service de Traduction,
 Ministère fédéral des affaires étrangères

Dr. Harry Meisel,
 Director-General,
 Chief of Division of the Federal Institute
 for Labour, Nueremberg

Ghana/Gana

Dr. E. Ampene,
 Acting Director, Institute of Adult Education,
 University of Ghana
 (Head of Delegation)

Mr. K. M. Atiemo,
 Principal, Community Development Officer

Mr. E. A. Haizel,
 Senior Lecturer, Institute of Adult Education,
 University of Ghana

Grèce/Greece/Grecia/Греция

H. E. Mr. Themistocles Chrysanthopoulos
 Ambassador of Greece in Japan
 (Head of Delegation)

Mr. Dimitri Tsalis,
 Consul-General of Greece, Kobe

Guatemala/Guatemala

Sr. Edgar Arturo López Calvo,
 Encargado de Negocios a. i. de Guatemala
 en el Japón

Honduras/Гондурас

Sr. Edgar Arturo López Calvo,
 Encargado de Negocios a. i. de Guatemala
 en el Japón

Hongrie/Hungary/Hungria/Венгрия

M. Lajos Sárdi,
 Directeur de Département au Ministère
 de l'Education
 (Chef de la Délégation)

M. Tibor Baranyai,
 Chef de Département au Conseil national
 des Syndicats

M. Tibor Vörös,
 Fonctionnaire au Conseil national
 des Syndicats

M. Sándor Mátyus,
 Attaché culturel à l'Ambassade de Hongrie
 à Tokyo

Inde/India/Индия

Dr. Nazir Ahmad Ansari,
 Deputy Director,
 Directorate of Adult Education,
 Ministry of Education and Social Welfare

Indonésie/Indonesia/Индонезия

Mr. Soenarjono Danuwidjojo,
 Director of Community Education

Iran/Irán/Иран

S. Exc. M. Nasser Movafaghian,
Vice-Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

M. Kambiz Mahmoudi,
Directeur général adjoint de l'Organisation
de la Radio-Télévision nationale iranienne

M. Abdol-Rahim Ahmadi,
Directeur adjoint de l'Institut de Recherche
et de Planification pour la Science
et l'Education

M. Ali-Réza Mirhashemi,
Secrétaire général par intérim du Comité
national d'Alphabétisation

M. Ezatollah Naderi,
Directeur général adjoint du Centre
d'Alphabétisation des Ouvriers
au Ministère du Travail

Irak/Iraq/Ирак

H. E. Mr. Adil Zaidan,
Under-Secretary of the Ministry of
Education,
(Head of Delegation)

Mr. Aif Habib,
Baghdad University

Mr. Abbas Sayid Ali,
Ministry of Education

Israël/Israel/Израиль

Dr. Yehezkel Cohen,
Chairman, Adult Education Association
of Israel,
Member, Advisory Council to Ministry
of Education and Culture on Adult Education
(Head of Delegation)

Mr. Kalman Yaron,
Director, Adult Education Centre,
Hebrew University, Jerusalem,
Member, Advisory Council to Ministry
of Education and Culture on Adult Education

Mr. Meir Gavish,
Counsellor, Embassy of Israel to Japan

Miss Shulamit Katznelson,
Director, Ulpan Akiva,
Member, Advisory Council to Ministry
of Education and Culture on Adult Education

Italie/Italy/Italia/Италия

Professeur Saverio Avveduto,
Directeur général de l'Education populaire
(Chef de la Délégation)

Professeur Alberto Granese,
Chargé de Pédagogie à l'Université de Cagliari

Professeur Giuseppe Rossini,
Sous-Directeur central des Programmes
télévisés

Professeur Giuliana Limiti,
Chargée de pédagogie comparée à
l'Université de Rome

**Côte-d'Ivoire/Ivory Coast
Costa de Marfil/ Берег Слоновой Кости**

S. Exc. M. Pierre Coffinelson,
Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Japon
(Chef de la Délégation)

M. Siriki Traore,
Inspecteur de la Jeunesse et des Sports
à Abengourou

Jamaïque/Jamaica/Ямайка

Mrs. Clair C. Kean,
Principal Assistant Secretary,
Ministry of Youth and Community Development

Miss Grace Wright,
Education Officer,
Ministry of Education

Mr. Leroy C. Dowdy,
Director,
Social Development Commission

Japon/Japan/Япон/Япония

H. E. Mr. Osamu Inaba,
Ministry of Education
(Honorary Head of Delegation)

H. E. Mr. Toru Hagiwara,
Adviser to the Minister for
Foreign Affairs
(Head of Delegation)

Mr. Umeo Kagei,
Director-General, United Nations Bureau,
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Taketoshi Imamura,
Director-General,
Social Education Bureau,
Ministry of Education

Mr. Kikuo Nishida,
Secretary-General,
Japanese National Commission for Unesco

Mr. Takeji Kato,
Director-General, Social Bureau,
Ministry of Health and Welfare

Mr. Yoshihide Uchimura,
Director-General,
Agricultural Administration Bureau,
Ministry of Agriculture and Forestry

Mr. Hideaki Yamashita,
Director-General,
Enterprise Bureau,
Ministry of International Trade and Industry

Mr. Masao Endo,
Director-General,
Vocational Training Bureau,
Ministry of Labour

Mr. Masaki Seo, Head,
Specialized Agencies Division,
United Nations Bureau,
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Itsuo Saito,
Chief Social Education Supervisor,
Social Education Bureau,
Ministry of Education

Mr. Toru Sawada, Head,
Social Education Division,
Social Education Bureau,
Ministry of Education

Mr. Mamoru Tsunajima, Head,
International Affairs Division,
Minister's Secretariat,
Ministry of Health and Welfare

Mr. Eiji Yamagiwa, Head,
Extension and Education Division,
Agricultural Administration Bureau,
Ministry of Agriculture and Forestry

Mr. Koji Kodama, Head,
Second Enterprise Division,
Enterprise Bureau,
Ministry of International Trade and Industry

Mr. Tatsu Hashizume, Head,
Policy and Planning Division,
Vocational Training Bureau,
Ministry of Labour

Mr. Kunio Yoshizato,
Deputy Director-General,
Youth Bureau, Prime Minister's Secretariat

Mr. Kiyohisa Mikanagi,
Director-General,
Economic Co-operation Bureau,
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Takaaki Kagawa,
Director-General,
Cultural Affairs Department,
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Eitaro Iwama,
Director-General,
Elementary and Secondary Education Bureau,
Ministry of Education

Mr. Hiroshi Kida,
Director-General,
Higher Education and Science Bureau,
Ministry of Education

Mr. Keizo Shibuya,
Director-General,
Physical Education Bureau,
Ministry of Education

Mr. Hisashi Yasujima,
Administrative Bureau,
Ministry of Education

Mr. Shigeyuki Shimizu,
Deputy Commissioner,
Agency for Cultural Affairs

Mr. Isao Amagi,
Chief Director,
Japan Scholarship Foundation

Mr. Kin-ichi Komada,
President,
Japan Society for the Study of Social
Education

Mr. Masunori Hiratsuka,
Vice-President,
Social Education Council,
Ministry of Education

Mr. Yoshio Hori,
Director, Educational Programme
Development,
Japan Broadcasting Corporation (NHK)

Mr. Ryoichi Yokoyama,
Vice-President,
National Association of Commercial
Broadcasters in Japan

Mr. Susumu Ejiri,
Secretary-General,
Japan Newspaper Publishers and Editors
Association

Mr. Sunaho Onuma,
Chairman, Board of Directors,
National Federation of Miscellaneous Schools

Mr. Ken-ichiro Komai, President,
Japan Industrial and Vocational Training
Association

Mr. Keiichi Tatsuke,
Chairman, Board of Directors,
Overseas Technical Co-operation Agency

Mr. Miyuki Hinata,
Director,
National Council of Superintendents of
Prefectural Board of Education

Mr. Shigenori Adachihara,
Chairman, National Council of Heads of
Social Education Divisions,
Prefectural Boards of Education

Annex VI

Mr. Kazuma Tamaru,
President,
National Federation of Citizens' Public Halls

Mr. Tatsuo Morito,
President,
Japan Library Association

Mr. Shigeru Fukuda,
Vice-President,
Japanese Association of Museums

Mr. Yoshiji Akimoto,
President,
All Japan Parent-Teacher Association

Mr. Jiro Arimitsu, Representative,
National Association of Social Education
Organizations

Mr. Shigenori Kameoka,
Chairman,
National Council of Youth Organizations
in Japan

Mr. Yoshikazu Hirose,
President,
National Federation of Co-operative
Vocational Training Associations

Mr. Tadashi Saito,
Chairman, Board of Directors,
National Theatre

Jordanie/Jordan/Jordania/Иордания

Dr. Said Tell,
Professor of Education,
University of Jordan

Kenya/Kenia/Кения

The Hon. Lucas Ngunjiri,
Assistant Minister for Co-operatives
and Social Services
(Head of Delegation)

Mr. Yuda Komora,
Director of Education,
Member of the Kenya National Commission
for Unesco,
Member of the Board of Adult Education

Mr. Samuel Kihumba,
Executive Secretary, Board of Adult Education,
Member of the Kenya National Commission
for Unesco

**République khmère/ Khmer Republic
República Khmer/ Кхмерская Республика**

M. Kong Orn,
Directeur du Cabinet du Ministère du
Développement communautaire
(Chef de la Délégation)

M. Son Doan Chuong,
Attaché culturel à l'Ambassade de la
République khmère à Tokyo

**République de Corée/ Republic of Korea
República de Corea/ Коре́йская Республика**

Mr. Myong Won Suhr,
Dean, College of Education,
Seoul National University
(Head of Delegation)

Mr. Sung Yul Yoo,
Education Attaché,
Korean Embassy in Tokyo

Mr. Ki Hyoung Oh,
Professor of Education,
Yunsei University, Seoul

Koweït/Kuwait/Kuweit/Кувейт

Mr. Mohammed Abdulla Al-Sane,
Under-Secretary for Technical Affairs,
Ministry of Education

Mr. Sulaiman A. Al-Rashdan,
Third Secretary, Embassy of Kuwait, Tokyo

Laos/Лаос

M. Bounthong,
Directeur de l'Enseignement primaire et de
l'éducation des adultes
(Chef de la Délégation)

M. Boun Oum Sisaveui,
Chief of Social Planning Division,
Ministry of Plan and Co-operation

**République arabe libyenne/ Libyan Arab Republic
República Árabe Libia
Арабская Ливийская Республика**

M. Salem Shweihdi,
Sous-Secrétaire au Ministère de l'Education
Secrétaire général de la Commission
nationale de l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M. Abdul-Hamid Zoubi,
Secrétaire général adjoint de la Commission
nationale de l'Unesco

M. Mohammed Taher Siala,
Directeur du Département de l'Orientation
financière et administrative au Ministère
de l'Education

M. El Taher Shellid,
Directeur du Département de l'Alphabétisation
et de l'Education des Adultes

Madagascar/Mадагаскар

M. Andrianampy Ramamolimihaso,
Chargé d'Affaires de l'Ambassade
de Madagascar à Tokyo
(Head of Delegation)

Mrs. Lucile Ramamolimihaso,
Conseillère à l'Ambassade de
Madagascar à Tokyo

Malawi/Малави

Mr. R. L. G. Manda,
Senior Community Development Officer
(Head of Delegation)

Mr. S. Butao,
Lecturer in Community Development

Mexique/Mexico/México/Мексика

Professor Angel J. Hermida Ruiz,
Director General de Educación Fundamental

Maroc/Morocco/Marruecos/Mарокко

S. Exc. M. Younes Nekrouf,
Ambassadeur du Maroc à la Nouvelle-Delhi

Pays-Bas/Netherlands Países Bajos/Нидерланды

M. L. B. van Ommen,
Directeur des Affaires de la Jeunesse,
de l'Education des Adultes et des Sports
au Ministère de la Culture
(Chef de la Délégation)

M. R. Hajer,
Directeur du Centre national de l'Education
des Adultes,
Amersfoort

Nouvelle-Zélande/New Zealand Nueva Zelandia/Новая Зеландия

Mr. W. L. Renwick,
Assistant Director-General of Education
(Head of Delegation)

Mr. D. Garrett,
Director, Department of University
Extension,
Massey University

Nicaragua/Никарагуа

Excmo. Sr. Miguel d'Escoto Muñoz,
Embajador de Nicaragua en el Japón
(Jefe de la Delegación)

Hon. Lic. Francisco d'Escoto Brockmann,
Ministro Consejero de la Embajada de
Nicaragua en el Japón

Nigeria/Нигерия

H. E. Alhaji Shettim Ali Monguno,
Federal Commissioner for Mines and
Power, Lagos
(Head of the Delegation)

Dr. Magnus Adiele,
Commissioner for Education,
East-Central State, Enugu

Mr. Ahmed M. Joda,
Permanent Secretary, Federal Ministry
of Education, Lagos

Mr. Folarin Coker,
Permanent Secretary,
Ministry of Education and Community
Development, Lagos State, Lagos

Professor E. A. Tugbiyele,
President, National Council for Adult
Education and Director, Continuing
Education Centre,
University of Lagos

Alhaji A. Obayemi,
Principal Adult Education Officer,
North Central State, Kaduna

Mr. J. F. Olagbemi,
Secretary-General, Nigerian National
Commission for Unesco,
Federal Ministry of Education, Lagos

Norvège/Norway/Noruega/Норвегия

Mme Ingelise Udjus,
Chef de Section à l'Université d'Oslo
(Chef de la Délégation)

Annex VI

M. Ivar Leveraas,
Premier Secrétaire auprès de
l'Association d'Education des
Travailleurs de la Confédération
générale du Travail

M. Arne Okkenhaug,
Rédacteur en Chef à la Radio-Télévision
norvégienne

M. Oeyvind Skard,
Directeur de la Confédération norvégienne
des Employeurs

Mrs. Hallgjerd Brattset,
Principal, Folk University

Pakistan/Paquistán/Пакистан

H. E. Mr. S. M. Hussein,
Ambassador of Pakistan to Japan

Pérou/Peru/Perú/Перу

Señor Doctor Leopoldo Chiappo Galli,
Miembro del Consejo Superior de Educación
(Jefe de la Delegación)

Señor Doctor Cesar Picón- Espinoza,
Director General de Educación Escolar
y Laboral

Philippines/Filipinas/Филиппины

Mr. Artemio C. Vizconde,
Assistant to the Director of Public Schools
(Head of Delegation)

Mr. Julian Yballe,
Director of the Bureau of Private Schools

Father Michael Hiegel,
Representative of the National Secretariat
of Social Action

Mrs. Concepción M. Mangona,
Chief Supervisor,
Adult and Community Education Services,
Division of City Schools, Manila

Mr. Iluminado Rivas,
Adult Educator

Mrs. Rosalina Valino

Pologne/Poland/Polonia/Польша

Professeur Czeslaw Kupisiewicz,
Université de Varsovie
(Chef de la Délégation)

Professeur Ryszard Wroczyński,
Directeur de l'Institut de Pédagogie de
l'Université de Varsovie

M. Stanislaw Suchy,
Directeur adjoint de la Division
de l'Education, de la Culture et de la Presse,
Conseil des Syndicats polonais

Qatar/Катар

Mr. Kamal Nagi,
Director-General of the Ministry of Education

Arabie saoudite/Saudi Arabia Arabia Saudita/Саудовская Аравия

H. H. Prince Khaled ben Fahad ben Khaled,
Deputy Minister of Education
(Head of Delegation)

Mr. Saad Al-Hossayen,
Technical Adviser, Ministry of Education

Mr. Hamoud Al-Mussallam,
Director of Adult Education

Mr. Abdulaziz Al-Jammaz,
Assistant for Technical Affairs,
Ministry of Education

Sénégal/Senegal/Сенегал

M. Lamine Diack,
Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre
chargé de la Jeunesse et des Sports
(Chef de la Délégation)

M. Amadou Lamine Bâ,
Directeur de l'Education physique
et des sports

Singapour/Singapore/Singapur/Сингапур

Mr. J. F. Conceicao,
Director, Department of Extra-Mural Studies
(Head of Delegation)

Mr. Chan Kok Kean,
Deputy Director, Adult Education Board

Espagne/Spain/España/Испания

Sr. Javier Manso de Zúñiga,
Secretario de la Embajada de España en Tokio

Sri Lanka/Щриланка

Mr. K. H. M. Sumathipala,
Additional Secretary, Ministry of Education

Suède/Sweden/Suécia/Швеция

H. E. Mr. Sven Moberg,
Minister-without-portfolio in charge of
Higher Education and Research
(Head of Delegation)

Mr. Lars-Olof Edström,
Head of Division,
Swedish International Development Authority

Mr. Stig Lundgren,
President of the National Popular Education
Association,
Member of the Swedish National Commission
for Unesco

Mr. Jonas Orring,
Director-General, Swedish National
Board of Education

Mr. Henry Persson,
Secretary, Swedish Confederation of
Trade Unions

Mr. Lars Ag,
Manager, the TRU-Committee on Radio
and Television in Education

Mr. Tore Karlson,
Head of Educational Division,
Swedish Confederation of Trade Unions

Mr. Folke Haldén,
Head of Educational Division,
Swedish Employers' Confederation

Mr. Einar I. Karlsson,
Head of Educational Division,
Swedish Metal Workers' Federation

Mr. Gustaf Birger Öhman,
Director, Joint Industrial Training Council

Mr. Hans Almryd,
Head of Information Division,
Swedish Industrial Salaried Employees'
Association

Mr. Evert Brandgård,
Head of Educational Division,
Swedish Industrial Salaried Employees'
Association

Suisse/Switzerland/Suiza/Швейцария

M. Hans Amberg,
Secrétaire de la Fédération suisse pour
l'Education des Adultes
(Chef de la Délégation)

M. Pierre Furter,
Professeur à l'Université de Neuchâtel

Mlle Claudine Buttet,
Secrétaire d'Ambassade,
Ambassade de Suisse au Japon

M. Jean-Jacques Rollard,
Attaché scientifique,
Ambassade de Suisse au Japon

République-Unie de Tanzanie
United Republic of Tanzania
República Unida de Tanzania
Объединенная Республика Танзания

Mr. E. B. Kibira,
Assistant Director of National Education
(Adult Education)
(Head of Delegation)

Mr. C. P. Kabyemela,
Counsellor,
Embassy of the United Republic of Tanzania
in Japan

Mr. Paul Mhaiki,
Director, Institute of Adult Education

Thaïlande/Thailand/Tailandia/Таиланд

Mr. Sman Sangmahli,
Chief, Supervisory Unit,
Department of Elementary and Adult
Education,
Ministry of Education
(Head of Delegation)

Dr. Kowit Vorapipatana,
Chief, Adult Education Division,
Department of Elementary and Adult
Education,
Ministry of Education

Mrs. Vanli Prasarttongosoth,
Supervisor, Supervisory Unit,
Department of Elementary and Adult
Education,
Ministry of Education

Trinité et Tobago/ Trinidad and Tobago
Trinidad y Tabago/ Тринидад и Тобаго

Mr. John F. Romano,
Education Extension Officer II
Ministry of Education and Culture

Turquie/Turkey/Turquía/Tурция

M. Selçuk Tarlan,
Conseiller à l'Ambassade de Turquie au Japon

Ouganda/Uganda/Уганда

Mr. Daniel Ngude Okunga,
Director, University Centre for
Continuing Education,
Makerere University
(Head of Delegation)

Mr. Ivan Patrick Mulago Walwema,
Senior Community Development Officer

**République socialiste soviétique d'Ukraine
Ukrainian Soviet Socialist Republic
República Socialista Soviética de Ucrania
Украинская Советская Социалистическая Республика**

Mr. Anatoliy V. Korneytchuk,
Deputy Minister for Education
(Head of Delegation)

Mr. Eugeny N. Bourlutsky,
Head of the Chair,
Kiev Institute of Foreign Languages

**Union des républiques socialistes soviétiques
Union of Soviet Socialist Republics
Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas
Союз Советских Социалистических Республик**

Professor Alexei Markouchevitch,
Vice-Président de l'Académie des Sciences
pédagogiques de l'URSS
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. Said Chermoukhamedov,
Ministre de l'Education de la RSS
Uzbekistan

Mr. Stepan Khomenko,
Inspecteur au Ministère de l'Education
de l'URSS

**Emirats arabes unis/United Arab Emirates
Emiratos Arabes Unidos
Объединенные арабские эмираты**

Mr. Obaid Saif Al-Hajrj,
Director of Visual Aids,
(Head of Delegation)

Mr. Salim Humaid Al-Ghamay,
Director of Technical Education

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte
Соединенное Королевство Великобритании
и Северной Ирландии**

Mr. C. W. Rowland,
Staff Inspector, Department of
Education and Science
(Head of Delegation)

Professor K. J. W. Alexander,
Strathclyde University

Mr. Russell Prosser,
Adviser on Social Development,
Overseas Development Administration

Mr. A. K. Stock,
Secretary/Director,
National Institute of Adult Education

Professor H. C. Wiltshire,
Department of Adult Education,
University of Nottingham

Mr. T. C. Lai,
Director of Extra-Mural Studies,
Chinese University of Hong Kong

**Etats-Unis d'Amérique/United States of America
Estados Unidos de América
Соединенные Штаты Америки**

Dr. Robert M. Worthington,
Associate Commissioner of Education,
Bureau of Adult, Vocational and Technical
Education,
Office of Education,
Department of Health, Education and Welfare
(Head of Delegation)

Dr. Noel P. Ralston,
Associate Director, Science and Education,
Department of Agriculture

Mr. Paul V. Delker,
Director, Division of Adult Education,
Bureau of Adult, Vocational and
Technical Education,
Office of Education, Department of Health,
Education and Welfare

Mr. Ray J. Ast, Jr.,
Administrator, Adult Continuing Education
Services and Projects,
Montclair State College, Upper Montclair,
New Jersey.

Dr. Alexander N. Charters,
Vice-President for Continuing Education,
Syracuse University, New York

Miss Mary Grefe,
Public Member,
Des Moines, Iowa

Dr. Leonard Hill,
Administrative Director,
Adult Basic Education,
Nebraska Department of Education

Dr. Pardee Lowe,
Consultant on International Education,
Directorate for Unesco Affairs,
Bureau of International Organization
Affairs,
Department of State

Dr. Wilson C. Riles
Supertintendent of Public Instruction,
State Department of Education,
Sacramento, California

Miss Barbara Stuhler,
Vice-Chairman, United States National
Commission for Unesco

Dr. William M. Williams,
Chief Education Adviser,
Agency for International Development,
American Embassy, Seoul, Korea

Uruguay/Уругвай

Sr. Raúl Benavides,
Encargado de Negocios a. i. de la
Embajada de Uruguay en Tokio

Venezuela/Венесуэла

Profesor José Santos Urriola,
Jefe de la División de Educación de Adultos
del Ministerio de Educación
(Jefe de la Delegación)

Profesor César E. Navarro Torres,
Jefe del Departamento de Estudios con
Recursos Institucionales Combinados
de la División de Educación de Adultos del
Ministerio de Educación

Profesor Hugo Gil Colmenares,
Director del Centro Regional de Educación
de Adultos (División de Educación de Adultos,
Ministerio de Educación)

Profesora Marbelia C. de Del Valle,
Jefe de la Sección de Educación Media de
la División de Educación Adultos del
Ministerio de Educación

Profesor Edmundo Camero Boyer,
Coordinador del Programa de Alfabetización y
Extensión Cultural del Instituto Nacional
de Cooperación Educativa

Dr. Felix Adam,
Decano de la Facultad de Humanidades y
Educación de la Universidad Central
de Venezuela

Dr. Héctor Font Viale-Rigo,
Gerente de la División de Desarrollo
Humano de la Corporación Venezolana
de Guyana

République du Viêt-nam/ Republic of Viet-Nam República del Vietnam/ Республика Вьетнам

M. Nguyen Huu Chinh,
Assistant spécial du Ministre de l'Education
(Chef de la Délégation)

M. Tran Huu Vang,
Directeur des affaires pédagogiques et
de l'éducation des adultes

Yugoslavie/Yugoslavia/Югославия

Mr. Dušan Litvinović,
Counsellor,
Embassy of the S. F. R. of Yugoslavia
in Japan

République du Zaïre/Zaire Republic República del Zaira/ Республика Заир

S. Exc. le Général Léonard Mulamba,
Ambassadeur de la République du Zaire
à Tokyo

Zambie/Zambia/Замбия

Mr. F. M. Walinkonde,
Senior Education Officer in Charge of
Adult Education,
Ministry of Education

Mr. Edward A. Ulzen,
Registrar,
University of Zambia

II. NON-MEMBER STATES (OBSERVERS) / ETATS NON MEMBRES (OBSERVATEURS) / ESTADOS NO MIEMBROS (OBSERVADORES) / ГОСУДАРСТВА, НЕ ЯВЛЯЮЩИЕСЯ ЧЛЕНАМИ ЮНЕСКО

Bangladesh/Бангладеш

Mr. Taher Uddin Thakur,
Member of the Bangladesh Constituent Assembly,
(Head of Delegation)

Dr. A. M. Sharafuddin,
Director, Bangladesh Education Extension
Centre, Dacca;
Member of the Education Commission of
Bangladesh,
Ministry of Education

Mr. Shahed Latif,
Deputy Secretary,
Ministry of Local Government and Rural
Development

Botswana/Ботсвана

Mr. David Crowley,
Head, Division of Extra-Mural Services,
University of Botswana,
Lesotho and Swaziland

Saint-Siège/Holy See/Santa Sede/Ватикан

R. P. Giuseppe Pittau, S. J.,
Recteur de la "Sophia University" de Tokyo,
(Chef de la délégation)

R. P. Dominique Tagawa, S. M.,
Supérieur provincial de la Société de Marie

Soeur Setsu Miyoshi, S. C. J.,
Présidente de l'Université du Sacré Coeur de Tokyo

M. Shin Clemens Anzai,
Professeur à la "Sophia University" de Tokyo

III. INTERNATIONAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTERNATIONALES/
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES/МЕЖДУНАРОДНЫЕ ОРГАНИЗАЦИИ

(i) Organizations of the United Nations system (Representatives) / Organisations du système des Nations Unies (Représentants) / Organizaciones del sistema de las Naciones Unidas (Representantes) / Организации системы ООН

Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Dr. L. Umali

Dr. J. Di Franco

International Bank for Reconstruction and Development / Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Mr. D. Koulourianos

International Labour Organisation / Organisation internationale du travail

Mr. Paul B. J. Chu

Mr. Kasuo Yanagawa

United Nations Development Programme / Programme des Nations Unies pour le développement

Mr. William L. Magistretti,
Representative of the United Nations Development Programme in Japan

(ii) Intergovernmental organizations (Observers) / Organisations intergouvernementales (Observateurs) / Organizaciones intergubernamentales (Observadores) / Межправительственные организации

Ibero-American Bureau of Education / Bureau d'éducation ibéro-américain

Dr. Ricardo Collantes y Tomines

- (iii) International non-governmental organizations in consultative relationship with Unesco (Observers) / Organisations internationales non gouvernementales en relation de consultation avec l'Unesco (Observateurs) / Organizaciones internacionales no gubernamentales que mantienen relaciones de consulta con la Unesco (Observadores) / Неправительственные международные организации, имеющие консультативный статус при ЮНЕСКО

African Adult Education Association/Association africaine pour l'éducation des adultes

Professor E. Akande Tugbiyele

Associated Country Women of the World/Union mondiale des femmes rurales

Miss Yu Mizunuma

Commission of the Churches on International Affairs/Commission des églises pour les affaires internationales

Miss Teruko Mizutani

International Alliance of Women/Alliance internationale des femmes

Mrs. Taeko Arai

International Association for Educational and Vocational Guidance/Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle

Dr. G. Kihachi Fujimoto

International Association of Art/Association internationale des arts plastiques

Professor Yoshinobu Masuda

International Association of Universities/Association internationale des universités

Professor Takashi Mukaibo

International Confederation of Catholic Charities/Confédération internationale des charités catholiques

Miss Theresa Shak
Rev. Father Andrew Sugakazu Matsumura

International Confederation of Free Trade Unions/Confédération internationale des syndicats libres

Miss Ady Camusel

Mr. Eiichi Ochiai

Mr. Vijendra Kabra

Mr. Norihisa Arai

Mr. Yoshio Yamaguchi

International Congress of University Adult Education/Congrès international de l'enseignement universitaire des adultes

Professor R. Kidd

Mr. E. K. Townsend Coles

International Co-operative Alliance/Alliance coopérative internationale

Mr. Koji Fujisawa

Mr. Yoshihiro Okamoto

International Council of Social Democratic Women/Conseil international des femmes social-démocrates

Miss Yoko Chiba

International Council of Women/Conseil international des femmes

Dr. Sook Chong Lee

Mrs. Chung Soon Kim

International Council on Correspondence Education/Conseil international de l'enseignement par correspondance

Mr. T. Koretsunc

International Federation of Library Associations/Fédération internationale des associations de bibliothécaires

Mr. Satoshi Saito

International Federation for Parent Education/Fédération internationale des écoles de parents et d'éducateurs

Professeur Hidewo Fujiwara

International Federation of University Women/Fédération internationale des femmes diplômées des universités

Mrs. Fumi Takano

Mrs. Yoko Miyazawa

International Film and Television Council/Conseil international du cinéma et de la télévision

Dr. Sumiko Miyajima

Annex VI

International Council of Music/Conseil international de la musique

Mr. Kikusu Kojima

International PEN/Fédération PEN

Professor Kenichi Nakaya

International Planned Parenthood Federation/
Fédération internationale pour le planning familial

Professor Bom Mo Chung

Mr. T. Katagiri

International Theatre Institute/Institut international du théâtre

Mr. Yoshiro Haneda

International Union of Socialist Youth/Union internationale de la jeunesse socialiste

Miss Sachico Taguchi

International Union of Students/Union internationale des étudiants

Mr. Fathi El Fadl

Mr. Georgui Danilov

Pan-Pacific and South East Asian Women's Association

Dr. R. Yamasaki

Pax Romana - International Movement of Catholic Students/Mouvement international des étudiants catholiques

Pax Romana - International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs/Mouvement international des intellectuels catholiques

Mr. Iwae A. Saeki

United Towns Organization/Fédération mondiale des villes jumelées

M. Reikichi Kojima

Women's International Democratic Federation/
Fédération démocratique internationale des femmes

Miss Katsuko Akutsu

Women's International League for Peace and Freedom/Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté

Mrs. Ayako Nishimura

World Alliance of Young Men's Christian Associations/Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens

Dr. Tariho Fukuda

World Assembly of Youth/Assemblée mondiale de la jeunesse

Mr. Shigenori Kameoka

World Confederation of Labour/Confédération mondiale du travail

Mr. R. Martin

Mr. Yuso Iida

World Confederation of Organizations of the Teaching Profession/Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante

Mr. Miguel B. Gaffud

World Federation of Trade Unions/Fédération syndicale mondiale

Mr. M. Gastaud

World Student Christian Federation/Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants

Mr. Moon Kyu Kang

World Union of Catholic Women's Organizations/
Union mondiale des organisations féminines catholiques

Mrs. Yoshiko Tatsumi

World Young Women's Christian Association/
Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines

Mrs. Hyun Ja Kim Oh

IV. SECRETARIAT OF THE CONFERENCE/SECRETARIAT DE LA CONFERENCE/
SECRETARIA DE LA CONFERENCIA/СЕКРЕТАРИАТ КОНФЕРЕНЦИИ

Director-General of Unesco/Directeur général
de l'Unesco

Mr. René Maheu

Director-General's Executive Office/Cabinet du
Directeur général

Mr. Vasile Vlad
Mrs. Nadine Chauveau

Assistant Director-General for Education/Sous-
Directeur général pour l'éducation

Mr. Amadou-Mahtar M'Bow

Assistant Director-General's Executive Office/
Cabinet du Sous-Directeur général

Mr. Takashi Moriyama

Secretary-General of the Conference and Secretary
of the Plenary/Secrétaire général de la Conférence
et Secrétaire de la Plénière

Mr. John Cairns,
Acting Director, Department of Out-of-School
Education/Directeur p.i., Département de l'édu-
cation extrascolaire

Deputy Secretary-General/Secrétaire général
adjoint

Mr. Akihiro Chiba,
Department of School and Higher Education/
Département de l'Enseignement scolaire et
supérieur

Commission I

Director-General's Representative/Représentant
du Directeur-général

Mr. Amadou-Mahtar M'Bow
Assistant Director-General for Education/Sous-
Directeur général pour l'éducation

Secretary of Commission I/Secrétaire de la Com-
mission I

Mr. Hanuš Körner
Adult Education Division/Division de l'éducation
des adultes

Commission II

Director-General's Representative/Représentant
du Directeur-général

Mr. Gunnar Naesselund
Director, Department of Mass Communication/
Directeur, Département des Moyens de Com-
munication

Secretary of Commission II/Secrétaire de la
Commission II

Mr. Paul H. Bertelsen
Adult Education Division/Division de l'éducation
des adultes

Technical Advisers/Conseillers techniques

Mr. Bashir Bakri
Director, Unesco Regional Centre for Functional
Literacy in the Rural Areas for the Arab States
(ASFEC)/Directeur, Centre régional de l'Unesco
d'Alphabétisation fonctionnelle en milieu rural
pour les Etats arabes (ASFEC)

Mr. E. Anthony Fisher
Bureau of Statistics/Office des Statistiques

Mrs. Anna Lorenzetto
Director, Literacy Division/Directeur, Division
de l'alphabétisation

Mr. Emmanuel Pouchpa Dass
Director, Division of Cultural Development/
Directeur, Division du développement culturel

Mr. Raja Roy Singh
Director, Unesco Regional Office for Education in
Asia/Directeur, Bureau Régional d'éducation de
l'Unesco pour l'Asie

Mr. Razanajohary
Unesco Regional Office for Education in Africa/
Bureau régional de l'Unesco pour l'éducation en
Afrique

Mr. Miguel Soler Roca
Unesco Regional Office for Education in Latin
America and the Caribbean/Bureau régional
d'éducation de l'Unesco pour l'Amérique latine
et les Caraïbes

Consultant

Dr. John Lowe,
University of Edinburgh

Annex VI

Conference Services/Services techniques de la
Conférence

Conference Officer/Administrateur de la Con-
férence

Mr. J. Peter Urlik

assisted by/assisté de

Miss Cynthia Horn

Interpretation Service/Service d'interprétation

Mr. Alexandre Blokh

Translation and reproduction of documents/
Traduction et reproduction des documents

Head of team/Chef d'équipe

Mr. Youri Krivtsov

Documents Control and Reproduction/ Contrôle
et Réproduction des Documents

Mr. Jacques Péan

Mr. Jacques Celiset

Public Information/Information du public

Mr. Richard Greenough

V. JAPANESE GOVERNMENT LIAISON SERVICE/SERVICES DE LIAISON DU
GOUVERNEMENT JAPONAIS/SERVICIOS DE ENLACE CON EL GOBIERNO
JAPONES/СЛУЖБА СВЯЗИ ЯПОНСКОГО ПРАВИТЕЛЬСТВА

Japanese Government Liaison Officer

Mr. Keitaro Hironaga

Deputy Liaison Officer

Mr. Kichimasa Soda

ANNEXE VII

MEMBRES DES BUREAUX DE LA CONFERENCE ET DES COMMISSIONS

- * Président S. Exc. M. Toru HAGUIWARA (Japon)
- * Vice-présidents Professeur Dr Wilhelm HAHN (République fédérale d'Allemagne)
S. A. le prince Khaled Ben Fahad BEN KHALED (Arabie saoudite)
Dr Raúl DI BLASIO (Argentine)
S. Exc. le colonel Vicente ANDA (Equateur)
Dr Robert M. WORTHINGTON (Etats-Unis d'Amérique)
M. André BASDEVANT (France)
M. Lajos SÁRDI (Hongrie)
The Hon. Lucas NGURETI (Kenya)
M. Salem SHWEIHDI (Libye)
S. Exc. Alhaji Shettima Ali MONGUNO (Nigéria)
M. C. W. ROWLAND (Royaume-Uni)
S. Exc. M. Lamine DIACK (Sénégal)
Professeur Stefan CHOCHOL (Tchécoslovaquie)
Professeur Alexei MARKOUCHEVITCH (URSS)
- * Rapporteur général M. Lars Olof EDSTRÖM (Suède)
- Commission I
- * Président S. Exc. M. Nasser MOVAFAGHIAN (Iran)
- Vice-présidents H. E. Dr Raúl FERRER PÉREZ (Cuba)
M. W. L. RENWICK (Nouvelle-Zélande)
- Rapporteur M. Marcel HICTER (Belgique)
- Commission II
- * Président The Hon. Peter NICHOLSON (Canada)
- Vice-présidents Dr Mohamed Ibrahim KAZEM (République arabe d'Egypte)
Professor José SANTOS URRIOLO (Venezuela)
- Rapporteur M. J. F. CONCEICAO (Singapour)

* Membres du Bureau de la Conférence (Article 5, 1 du Règlement intérieur)